

CONTRAT MÉTROPOLITAIN DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2021-2027 RENNES MÉTROPOLE



Avec le Fonds européen de développement régional



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage / Avec le Fonds européen
de développement régional
en Bretagne

Rennes Métropole

Hôtel de Rennes Métropole

4, avenue Henri-Fréville

CS 20723

35207 Rennes Cedex 2

Tél. 02 99 86 60 60

Fax 02 99 86 61 61

www.metropole.rennes.fr

CONTRAT MÉTROPOLITAIN DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2021-2027

RENNES MÉTROPOLE



SOMMAIRE

INTRODUCTION - Rennes Métropole, une métropole en transition : enjeux et orientations stratégiques partagés	4
AXE I - Bâtir une éco-métropole post-carbone	17
1- BIODIVERSITÉ	18
a. Co-construire une stratégie avec les acteurs : la conférence breillienne de l'eau et le conseil métropolitain de la biodiversité et de l'eau	19
b. Réaliser un diagnostic de territoire	19
c. Restaurer les milieux aquatiques	20
d. Perméabiliser et végétaliser la ville, réduire les rejets dans les milieux	20
e. Gérer les espaces métropolitains dans le respect de la biodiversité	21
f. Métropole exemplaire	21
g. Vallée de la Vilaine	21
2- RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS	23
a. Parc social	23
b. Bâtiments publics	24
3- PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)	25
4- PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIE	26
Usine de valorisation énergétique	26
5- RÉHABILITATION DE FRICHES	28
AAP Recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain et de relocalisation d'activité, revitalisation des cœurs de villes et périphérie urbaine	28
6- UN CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL POUR UNE MÉTROPOLE POST-CARBONE	28
AXE II - Engager une nouvelle révolution des transports	29
1- MOBILITÉS DU QUOTIDIEN	32
a. Ligne a du métro automatique - Augmentation capacitaire - études et travaux	32
b. Trambus	32
c. Axes prioritaires bus	34
d. Réseau Express Vélo et schéma directeur cyclable	34
e. Enquêtes ménage déplacements	35
2- MOBILITÉ DÉCARBONÉE	36
a. Un réseau de transport public 100% propre d'ici 2030	36
b. Une flotte de bus urbains 100% électrique	37
c. Déployer des infrastructures de recharge pour bus électriques (IRBE)	37
d. Un système d'information pour les bus électriques	38
e. Réalisation d'un dépôt de bus intelligent	38
f. Conversion énergétique de la flotte HANDISTAR à horizon 2030	39
g. Conversion énergétique du 2ème dépôt de bus de Rennes Métropole (ZI Mivoie Saint-Jacques)	39
3- INNOVER EN FAVEUR DES MOBILITÉS (MOBILITY AS A SERVICE)	40
4- CONFORTER LA MULTIMODALITÉ	40
a. Développer le covoiturage et favoriser le report modal	40
b. SDAGT /Partage de voirie	40

AXE III - Développer l'économie au service de la création d'emplois pour tous	43
1. PÔLE CYBER	44
2. PÔLE D'EXCELLENCE INDUSTRIELLE LA JANAIIS	47
3. INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES (ATELIERS DE LA GARE)	51
4. ÉCONOMIE CIRCULAIRE / ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	52
AXE IV - Soutenir l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et le numérique	53
1. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION (ESRI)	54
2. NUMÉRIQUE	56
a. Jumeau numérique du territoire et plateforme de coopération urbaine	58
b. Data Factory métropolitaine	59
c. Open Data et valorisation des données des communes de Rennes Métropole	59
d. Inclusion numérique	59
AXE V - Conforter les solidarités entre nos communes et entre les habitants	61
1. LE CONTRAT DE VILLE, UN OUTIL MAJEUR	62
2. LE NPNRU 2016-2026	64
3. LA MAISON DES FEMMES	66
4. PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI	66
5. RAYONNEMENT CULTUREL ET SPORTIF	68
a. Culture	68
b. Patrimoine : valorisation du Pôle Saint-Georges	69
c. Sport	70
6. LE CRÉMATORIUM DE VERN-SUR-SEICHE : EXTENSION ET ADAPTATION	71
7. VALORISATION DE LA VILAINE AUX ABORDS DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE	72
AXE VI - De nouvelles coopérations entre nos territoires	75
1- ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE	76
a. Le projet de lignes ferroviaires nouvelles (LNOBPL)	76
b. L'amélioration du nœud ferroviaire de Rennes	77
c. Développer le fret ferroviaire	78
2- COOPÉRATIONS TERRITORIALES	79
a. Les mobilités, un champ de coopérations territoriales privilégié	79
b. Tendre vers «l'alliance des territoires»	80

INTRODUCTION

RENNES MÉTROPOLE, UNE MÉTROPOLE EN TRANSITION : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PARTAGÉS

Riche de son histoire, depuis la création du District en 1970, en passant par la promotion d'une ville archipel, étendue désormais à l'échelle du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) révisé en 2015, renforcée par le statut de métropole depuis la loi Maptam qui lui confère de nouvelles compétences de proximité, et dans la continuité des grandes orientations stratégiques élaborées ces dernières années (Programme Local de l'Habitat PLH, Plan de Déplacements Urbains PDU 2019-2030, Plan Climat Air Énergie Territorial PCAET 2019-2024, Plan Local d'Urbanisme élaboré collectivement à l'échelle intercommunale en 2019), la métropole de Rennes bénéficie d'une trajectoire positive appuyée sur un mode de faire de co-construction tant avec ses composantes qu'avec ses partenaires.

La décennie précédente a permis la réalisation de grands projets structurants au cœur de la métropole tels que la Cité internationale favorisant l'accueil de jeunes chercheurs notamment internationaux ; le Couvent des Jacobins permettant de positionner Rennes sur la carte événementielle au bénéfice tant de l'économie, de l'enseignement supérieur que de la culture ; la nouvelle gare de Rennes qui permet de bénéficier pleinement des liaisons nationales optimisées grâce à la nouvelle ligne à grande vitesse cofinancée par la métropole et des nombreuses liaisons qui en font un carrefour pour le bassin de vie, l'Ille et Vilaine et toute la Bretagne. La livraison de la ligne b du métro conclut en 2022 un cycle exceptionnel d'investissements de 2 milliards d'euros, qui a mobilisé 12 000 emplois, dont une large partie répartie sur le territoire breton.

Sur la base de ces atouts et acquis, la métropole rennaise a préservé sa capacité à répondre, demain, aux défis fondamentaux auxquels elle va être confrontée :

- La lutte contre le réchauffement climatique et ses effets, notamment sur la biodiversité, les milieux et les services écosystémiques rendus, pour lequel la métropole ambitionne d'être un territoire modèle

s'inscrivant pleinement dans les objectifs de l'accord de Paris et dans ceux portés au niveau régional via la démarche BreizhCop.

- Le combat contre les précarités et l'exclusion avec les risques de conséquences accrues de la crise sanitaire et économique pour certaines populations (jeunes, publics en situation d'emploi précaire...) ou certains secteurs géographiques.

- Le rôle moteur que la capitale régionale peut jouer dans la politique de relance économique, en soutien aux acteurs ayant particulièrement souffert des contraintes sanitaires (hôtellerie, restauration, cafés, événementiel, acteurs culturels...) et en appui aux filières économiques qui créeront la croissance et les emplois de demain (numérique dont cybersécurité, éco-activités, industries culturelles et créatives, mobilités intelligentes et décarbonées, alimentation durable etc.).

- Le renouvellement des pratiques démocratiques avec l'élaboration d'un pacte de gouvernance favorisant un dialogue continu avec les 43 communes qui forment la métropole et l'intégration plus systématique du citoyen dans les processus de décision, que ce soit au niveau de la Ville qui a été précurseur en la matière (Fabrique citoyenne, Budget participatif) ou au niveau de la métropole.

- Les nécessaires solidarités qui conduisent la métropole à favoriser toutes les alliances entre territoires et notamment celles qui amènent à partager des enjeux et des réponses communes avec

les 15 intercommunalités qui font partie de ce grand bassin de vie qui réunit un tiers des bretons et, plus largement à partager l'idée d'un développement équilibré de la Bretagne s'appuyant sur une armature urbaine (deux métropoles et un réseau dense de villes moyennes) qui irrigue et se connecte avec l'ensemble des territoires bretons.

Le Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique (CMRTE) qui réunit l'État, la Région Bre-

tagne, le Département d'Ille et Vilaine et Rennes Métropole résulte de la volonté commune de dessiner ensemble l'avenir de la capitale de la Bretagne dans le cadre d'un partenariat renforcé. Ce contrat permet de consolider les co-financements de l'Europe, de l'État de la Région Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre cette stratégie.

Le CMRTE caractérise la volonté de :

Bâtir une éco métropole post-carbone

La question écologique et l'urgence climatique sont au cœur des enjeux stratégiques du territoire métropolitain et conduisent à plusieurs grandes orientations de rupture favorisant la participation aux objectifs mondiaux de réduction des Gaz à Effets de Serre (GES), mais aussi la résilience de notre territoire dans un monde post-carbone (rénovation énergétique du parc de logement social...), ainsi qu'un objectif de protection et reconquête de la biodiversité.

Engager une révolution des transports

La mise en service de la ligne b du métro permet de libérer la métropole de 50 000 trajets en voiture par jour. Un million de kilomètres parcourus par les bus chaque année dans Rennes seront directement redéployés vers les communes et 2 000 nouvelles places en parking-relais seront ouvertes, le tout au bénéfice de l'ensemble des métropolitains, et de plus en plus, des habitants de notre bassin de vie dont les activités sont de plus en plus imbriquées avec la métropole.

Pour répondre à la croissance des déplacements et réduire l'impact des mobilités sur le changement climatique et la qualité de l'air, Rennes Métropole ambitionne une « stratégie à 360° » qui favorise tout à la fois les mobilités du quotidien (augmentation capacitaire de la ligne a, trambus, axes prioritaires bus, Réseau Express Vélos...) et la mobilité décarbonée (conversion de la flotte de bus au mode décarboné, infrastructures de recharge, dépôt de bus smart-charging...). L'articulation de cette stratégie avec celle du Département en faveur des mobilités durables doit permettre d'amplifier le rayonnement des projets métropolitains et faciliter les mobilités du quotidien pour les nombreux breilliens du bassin de vie rennais.

Par ailleurs, une démarche partenariale pour un Schéma d'Agglomération de Gestion de Trafic (SDAGT) a été engagée pour aménager de premières

voies réservées aux transports en commun et aux co-voitureurs de façon à soutenir l'utilisation d'alternatives à la voiture individuelle, à limiter la congestion routière et à améliorer l'information des usagers. Elle se traduit par un programme d'investissements de 25 M€ cofinancés par l'État, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole pour réaliser des travaux entre 2021 et 2025.

Les projets « mobilité » et notamment les grandes infrastructures de transport collectif en site propre (TCSP) - extension du métro ligne a, axe est-ouest, trambus, etc. - font l'objet d'une attention particulière de l'État et mobiliseront au mieux tous les outils financiers permettant de les accompagner (Europe, CPER, appels à projets...).

Développer l'économie au service de la création d'emplois pour tous

Si le taux de chômage de notre zone d'emploi est structurellement le plus faible des grandes villes et agglomérations françaises, l'enjeu du maintien et du développement des emplois correspondant à l'ensemble des besoins reste une priorité pour le territoire. Le premier enjeu est d'accompagner les grandes filières industrielles qui sont les plus à même de garantir un développement de l'emploi local, notamment la filière cybersécurité et le pôle d'excellence industrielle (PEI) de la Janais.

La filière cyber (dont l'écosystème numérique métropolitain représente aujourd'hui plus de 4 000 emplois directs, avec une augmentation de plus de 20 % par an depuis 2 ans et plus 7,5 % en 2020) est tout d'abord une opportunité de développement économique, pour le territoire métropolitain mais aussi pour l'ensemble de la Bretagne. Rennes Métropole s'attachera à développer ses ambitions, en recherchant les mesures d'accompagnement pertinentes auprès de ses partenaires, pour devenir une référence mondiale en la matière.

Rennes Métropole porte, en outre, un projet d'accueil et de parcours résidentiel pour des entreprises des secteurs des mobilités et de la construction durable. Il s'agit ainsi de convertir en pôle d'excellence industrielle (PEI) le site de la Janais, dans les standards de l'industrie du futur. Considéré aujourd'hui comme le pilier de l'économie productive rennaise avec la présence de l'entreprise Stellantis et d'un grand nombre de sous-traitants, le site de la Janais est déjà labellisé « site clé en main » par le Ministère de l'Industrie.

Ces deux projets structurants en matière de développement font l'objet d'une attention particulière par les services de l'État, qui mobiliseront au mieux tous les outils financiers permettant de les accompagner.

Par ailleurs, dans le cadre de sa future stratégie de développement de l'économie circulaire et de sa politique en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS), Rennes Métropole envisage de nouveaux investissements, notamment la construction d'une plateforme logistique pour le réemploi des gisements relevant des déchets ménagers et assimilés et l'aménagement de surfaces d'activités.

Soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

L'enseignement supérieur et la recherche constituent des activités clés de notre territoire, piliers de son identité et socles de son modèle de développement. Représentant 70 000 étudiants et près de 20 000 emplois dont 4 000 chercheurs sur la métropole, ils garantissent notre potentiel de formation et d'innovation pour les emplois de demain. Forte de ses atouts universitaires, Rennes Métropole doit poursuivre son soutien important dans la recherche, l'innovation et renforcera l'attractivité de ses campus.

Le CPER fait de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) un enjeu majeur, à travers le patrimoine immobilier de l'ESRI (rénovation énergétique et thermique du bâti ou opérations permettant d'améliorer les conditions d'enseignement, d'études et de vie étudiante) et le renforcement de la recherche (acquisition d'équipements scientifiques de pointe) ou encore le soutien à l'action de centres d'innovation technologique.

Les engagements de l'État, de la Région Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine, relatifs au patrimoine immobilier de l'ESRI, de la recherche et l'innovation au titre du CPER, ont été confirmés.

Conforter les solidarités entre les habitants et nos communes

Notre attractivité est une chance pour notre métropole et sa capacité à créer des emplois durables. Pour autant, cette dynamique implique de poursuivre un développement urbain équilibré et d'approfondir nos mécanismes de solidarité entre les habitants et les communes de la métropole.

Au Contrat de Ville, qui réunit l'ensemble des acteurs sur les quartiers concernés, vient s'ajouter un ambitieux programme de rénovation urbaine qui doit per-

mettre de renouveler l'image de ces quartiers et de diversifier les populations qui y résident. Ville archipel sans banlieue bénéficiant avec son réseau dense de transports collectifs en site propre (TCSP) d'une desserte sans équivalent, Rennes et la métropole se positionnent en faveur d'un développement équilibré évitant tout phénomène de ségrégation urbaine.

Afin de poursuivre ce développement, malgré la crise sanitaire dont les impacts sont importants sur les habitants des quartiers prioritaires identifiés comme étant « en première ligne » dans cette crise, le territoire de Rennes Métropole pourra bénéficier des crédits du Plan de Relance fléchés pour le renouvellement urbain, conformément à l'accord de méthode signé le 17 mai 2021 entre l'État et France Urbaine.

Cet accord précise que les 2,3 milliards d'euros (dont 2 milliards pour l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine ANRU) bénéficieront aux métropoles et communautés urbaines où résident la plupart des habitants de quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Des compléments d'enveloppe seront sollicités sur les contractualisations suivantes :

- pour les deux dernières années du Contrat de Ville en cours afin de financer de nouvelles actions mises en place suite à la crise sanitaire ;

- pour le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Rennes Métropole 2016-2026 afin d'amplifier le programme par un renforcement de certaines actions et par de nouvelles opérations :

- Quartier Politique de la Ville (QPV) de Maurepas : restructuration du centre commercial

Gros-Chêne, pôle médiathèque, Musée des Beaux-Arts de Maurepas, équipement petite enfance, groupes scolaires Toni Morrison et Gantelles, nouvel Espace Social Commun (ESC) de Maurepas, immobilier à vocation économique, requalification ambivalente des logements sociaux ;

- QPV Le Blosne : centre de santé, requalification de logements sociaux, cité artisanale, groupe scolaire Volga, pôle associatif ;

- QPV Villejean : aménagement et espaces extérieurs de la dalle Kennedy, requalification lourde et changement d'usage du rez-de-chaussée des tours de la dalle Kennedy (implantation du centre de santé et pôle petite enfance), groupe scolaire Guyenne, requalification de logements sociaux sur la partie ouest du quartier.

Ces évolutions sont discutées dans le cadre d'un avenant avec l'ANRU et les partenaires.

Par ailleurs, dans la continuité du Ségur de la santé, Rennes Métropole et l'État poursuivront un dialogue permettant de mieux définir les contenus et périmètres d'intervention en matière de santé publique.

En outre, Rennes Métropole sera prolongée dans son rôle d'organisme intermédiaire du FSE+, via la gestion d'une subvention globale afin de préserver ses capacités d'action en matière d'insertion et d'emploi.

Enfin, l'accès pour tous à la culture et aux loisirs est un marqueur de cette stratégie inclusive rennaise.

Des équipements structurants de niveau régional et ayant une vocation culturelle ou sportive feront l'objet d'une rénovation intégrant au mieux les enjeux patrimoniaux et la recherche d'optimisation énergétique : un projet de lieu culturel et citoyen sur le site de l'ancienne prison Jacques Cartier, des restructurations d'équipements (musée de Bretagne, Écomusée du Pays de Rennes, Pôle Saint-Georges, piscine olympique de Bréquigny en tant qu'équipement s'inscrivant dans le label « Terre des jeux »).

Au vu de la crise sanitaire et des difficultés sociales et des fragilités économiques rencontrées, la convention de prévention et de lutte contre la stratégie pauvreté signée pour 2020 et 2021 cible une dizaine d'actions structurantes à destination des jeunes : abonder le fonds d'urgence logement et prévenir les impayés de loyer, renforcer les missions d'allers-vers les jeunes, développer des qualifications professionnelles (BAFA), sortir et accompagner les jeunes en difficulté.

Au titre de la politique d'égalité des chances, de la prévention et de l'accès à l'emploi, les quartiers prioritaires de la Ville de Rennes bénéficient de plusieurs dispositifs soutenus financièrement par l'État :

- Depuis la rentrée 2019, la mise en place d'une Cité éducative sur le quartier du Blosne (seul quartier classé REP+ en Bretagne) qui vise à fédérer tous les acteurs actifs sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire (acteurs éducatifs, associatifs, culturels, sportifs, familles) pour accompagner chaque jeune depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. Les moyens financiers supplémentaires renforceront la dynamique qui s'observe déjà sur le terrain. La Cité éducative du Blosne bénéficiera d'un budget de 1 050 000 € sur 3 ans.

- Depuis mars 2022, la seconde Cité éducative a été labellisée sur le quartier de Villejean, elle permet de faire bénéficier le territoire, sur 3 ans, d'un budget de 1 200 000 € de l'État et de la mise en place de 5 batail-

lons de la prévention dans les quartiers prioritaires de la ville, portés par 5 binômes éducateurs-médiateurs, soutenus par l'État pour un budget triennal de 1 005 000 €.

- Rennes a été lauréat à l'été 2022 pour la labellisation d'une troisième Cité éducative à Maurepas. L'État mobilisera une enveloppe de 400 000 € par an pour ce dispositif qui a vocation à se poursuivre jusqu'en 2027.

Par ailleurs, le projet de cité de l'emploi sur les 5 QPV rennais a été labellisé fin 2021 par l'ANCT. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le taux de chômage est près de 3 fois supérieur à la moyenne nationale, la politique de la ville a poursuivi l'objectif de renforcer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des habitants des QPV, en facilitant, d'une part le recours au droit commun et, d'autre part, en mobilisant des dispositifs spécifiques à l'instar du PaQte, des emplois francs ou encore des crédits contrats de ville.

Les Cités de l'Emploi, dessinées début 2020, proposent une collaboration renforcée des opérateurs de l'emploi, pilotée par le Préfet. En appui du pilier «Emploi et développement économique» des contrats de ville, ce collectif d'acteurs, institutionnels et associatifs, vise à garantir aux résidents des QPV les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information, le même accompagnement qu'à l'ensemble de la population. La Cité de l'emploi de Rennes va bénéficier de 100 000 € annuels.

Enfin, et de manière à faciliter l'accès aux soins dans ces quartiers, le centre de santé du Blosne et l'atelier santé Villejean-Beauregard ont été retenus parmi les 26 structures devant préfigurer le modèle de santé participative dès le 1er mars 2022.

La Ville de Rennes et Rennes Métropole engagent par ailleurs, en 2022, le travail de définition, en lien étroit avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), d'un nouveau Contrat Local de Santé, dont les priorités porteront sur la prévention et la promotion de la santé, l'amélioration des parcours de santé, avec une attention particulière aux publics vulnérables, et santé mentale, et qui comprendra un volet métropolitain.

Développer les innovations et les accompagnements inclusifs au bénéfice de la transformation numérique du territoire

Rennes Métropole bénéficie d'un écosystème d'innovation performant au niveau national et

européen, auquel contribuent plus d'une quinzaine d'entreprises multinationales dont les centres de recherche sont implantés depuis de nombreuses années sur le territoire, des PME et des startups, des structures de soutien à l'innovation (pôles de compétitivité et institut de recherche technologique, plateformes et centres de ressources technologiques, French Tech...) mais également un pôle de recherche et d'enseignement supérieur de qualité.

Cet écosystème d'innovation est particulièrement actif dans le domaine du numérique, celui de Rennes figurant parmi les plus dynamiques et les plus denses de France. Ainsi, le territoire rennais se classe comme le deuxième pôle français sur les objets connectés, marché en plein essor, ce qui permet par exemple à Rennes Métropole de bénéficier de ressources locales académiques et industrielles pour développer une expérimentation autour d'un réseau métropolitain pour l'Internet des objets de type LoRa. Il est également reconnu pour la densité de ses compétences et de son activité, tant publique que privée, sur la cybersécurité - compétences de la DGA-Mi, et ses nombreuses entreprises d'envergure internationale réunies au sein du pôle d'excellence cyber (PEC).

Forte de ces atouts, Rennes Métropole entend inscrire ce développement d'innovations dans une stratégie numérique responsable et soutenable à l'échelle de la métropole, conciliant le développement du numérique au service du territoire, l'intégration de ce développement dans la trajectoire bas-carbone et écologique de la métropole et l'accès effectif le plus large des acteurs du territoire comme des habitants aux ressources et aux compétences numériques qui deviennent indispensables à l'accès aux services.

Ainsi, Rennes Métropole entend notamment constituer un jumeau numérique, réplique numérique du territoire, multi-scalaire, dynamique et systémique, et développer une solution pour visualiser, exploiter et collaborer autour de ce jumeau numérique.

Promouvoir de nouvelles coopérations entre territoires

Dans bien des domaines, les limites administratives ne répondent pas au territoire vécu par les citoyens et peuvent être un frein à l'efficacité de l'action publique. C'est bien sûr le cas pour les mobilités, mais aussi pour celui des ressources nécessaires au développement de nos territoires respectifs (eau, énergie...) ou encore de l'alimentation. Rennes Métropole favorisera toute démarche de coopération et notamment celles qui associent les intercommunalités voisines à travers une démarche de contractualisation avec l'État et les autres collectivités reposant sur une gouvernance souple et agile, la prise en compte des atouts différenciés de chaque territoire et une animation reposant, selon les thèmes et projets, sur les Établissements publics de Coopération intercommunale (EPCI) ou les structures partenaires.

1

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le CMRTE cible les grands projets stratégiques et structurants de la métropole rennaise, faisant l'objet d'un intérêt convergent des cosignataires. Il confirme et précise les grandes lignes de financement suivantes :

EN CE QUI CONCERNE LE FEDER ET LE FSE+

- Les crédits dédiés à l'Investissement Territorial Intégré (ITI) FEDER métropolitain 2021-2027 à hauteur de 18 M€ autour de 4 thématiques "Numérique", "Mobilités/Transports", "Énergies renouvelables" et "Biodiversité".

- Les crédits de REACT-Eu 2021-2023 à hauteur de 10 M€ (FEDER).

- Les crédits des axes du Programme Opérationnel Régional 2021-2027.

- Ainsi que les crédits du programme FSE+.

Rennes Métropole, au titre de certaines thématiques (notamment le développement économique), après analyse de la possibilité de les financer dans le cadre de l'ITI, pourra solliciter les crédits FEDER du Programme Opérationnel Régional du 2021-2027 POR hors ITI, ainsi que des crédits du programme FSE+.

Le présent contrat valorise les crédits FEDER affectés aux projets ESRI du CPER bénéficiant au territoire métropolitain à hauteur de 20,7 M€.

EN CE QUI CONCERNE L'ÉTAT

- Au titre du CPER :

- 68 557 623 € sur le volet ESRI, incluant les crédits du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, des grands organismes de recherche et du CNOUS.

- 10,2 M€ sur le volet métropolitain (FNADT).
- Mobilisation de crédits sectoriels CPER ou hors CPER, notamment sur les volets culture et sport.

- Des financements au titre du Plan France Relance et des différents dispositifs d'appels à projet.

Voir ci-après pour le détail.

- Au titre de l'avenant au Nouveau Programme de Renouveau Urbain : Rennes Métropole et ses partenaires sollicitent une enveloppe complémentaire de 21,3 M€ dans le cadre des moyens dédiés à la rénovation urbaine via le Plan de relance, dont les crédits sont confiés à l'ANRU (2 milliards d'euros).

- Au titre de la DSIL 2020 : 850 000 € pour les projets portés par Rennes Métropole.

- Au titre de la DSIL relance 2020 : 1,665 M€ pour les projets portés par Rennes Métropole.

- Au titre de la DSIL 2021 : 757 300 € pour les projets portés par Rennes Métropole.

- Au titre de la DSIL 2022 : 1 259 000€ pour les projets portés par Rennes Métropole.

EN CE QUI CONCERNE LA RÉGION BRETAGNE :

- Au titre du CPER

- 37 569 312 € sur le volet ESRI (dont 25 404 312 € sur le volet Immobilier).

- Des crédits spécifiques mobilisés pour le financement de projets métropolitains structurants grâce à une enveloppe de 20,96 M€. La métropole pourra solliciter jusqu'à 1 million d'euros au titre du contrat de coopération et 2 millions d'euros en fonctionnement.

- Des crédits spécifiques dédiés au renouvellement urbain des quartiers politique de la ville grâce à une enveloppe de 5 millions d'euros.

- Des crédits sectoriels dans le cadre des règlements d'intervention régionaux.

Le présent contrat valorise également les financements apportés par la Région aux projets métropolitains inscrits au CPER dans le domaine de l'ESRI à hauteur de 25,2 M€ pour l'enseignement supérieur, 9,3 M€ pour la recherche et 2,9 M€ pour l'innovation.

EN CE QUI CONCERNE LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

- 23,33 M€ pour les mobilités dont 7,2 M€ pour le réseau TramBus, 10 M€ pour le Réseau Express Vélo et 6,13 M€ pour les investissements et études liées au schéma directeur d'agglomération de la gestion du trafic (SDAGT)

- 13,07 M€ au titre du CPER 2021-2027 pour le volet Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

- 7,30 M€ pour les quartiers de la politique de la ville dont 5,3 M€ pour la rénovation du logement et 2 M€ pour la piscine de Villejean

- 2,15 M€ pour l'équipement aqua ludique de Pacé, inscrit dans le contrat départemental de territoire 2017-2021.

- 300 K€ en investissement pour la réalisation de la Maison des Femmes.

EN CE QUI CONCERNE RENNES MÉTROPOLE OU LES ÉVENTUELS AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE :

- Au titre du CPER : 23 243 825 € sur le volet ESRI (dont 16 857 325 € consacré à l'immobilier ESR).
- Des financements sur le volet accessibilité actuel et en devenir (LNOBPL, 2TMV, étude nœud ferroviaire) pour certains déjà actés.

Sur les autres projets, la part résiduelle concernant Rennes Métropole ou les éventuels autres maîtres d'ouvrage ne sera identifiée qu'une fois les plans de financement bouclés, des négociations sur les crédits sectoriels se faisant a posteriori de la signature du présent contrat.

Des enveloppes financières dédiées pour les projets portés par les communes

Le CMRTE traite des grands projets d'intérêt national et régional déployés sur la Métropole.

L'État, via notamment les dispositifs récurrents (DSIL, DETR) mais également les différents appels à projets qui les ciblent, sous conditions du respect des règles d'éligibilité (les communes qui ont 20 000 habitants ou plus, ainsi que Chartres-de-Bretagne, ne sont pas éligibles à la DETR) finance par ailleurs les projets portés par l'ensemble des communes de Rennes Métropole dans un lien direct Etat-communes.

La métropole rennaise, par le biais du dispositif Fonds de concours (7,5 M€/an inscrits à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement 2021-2027) qui s'appuie - en lien avec le PLH - sur une logique d'aménagement du territoire métropolitain et sur des dispositifs incitatifs pour que les projets communaux s'intègrent dans les objectifs du PCAET, contribue substantiellement à leur financement.

Le volet Investissements du Contrat départemental de solidarité territoriale mis en œuvre par le Département est également dédié intégralement aux communes, avec une sélection de projets relevant d'un intérêt de secteur. Son montant sera de 11,7 M€ pour la période 2023-2028.

La négociation avec l'Etat et la Région Bretagne a permis d'identifier une liste de projets structurants qui pourraient élargir au volet métropolitain du CPER. Pour certains de ces projets, des montants ont d'ores et déjà été identifiés :

- Vallée de la Vilaine (7 M€) avec une participation Etat de 1 M€.
 - Cyber - acquisition de plateau pour CyberPlace hôtel d'entreprises (5,6 M€) avec une participation Etat de 1,5 M€.
 - Cyber - plate-forme mutualisée industrielle Cyber-Lab (5 M€) avec une participation Etat de 1 M€.
 - Pôle d'Excellence Industrielle (PEI) de la Janais – pépinière industrielle augmentée/bâtiment 78 (16,3 M€ hors acquisition foncière) avec une participation Etat de 2,5 M€.
 - Musée de Bretagne et Écomusée du Pays de Rennes – réserves muséales (15,4 M€) avec une participation de la Région Bretagne de 1 M€.
 - Écomusée du Pays de Rennes – refonte du parcours (5,6 M€) avec une participation de la Région Bretagne de 1 M€.
 - Pôle patrimonial Saint-Georges – Piscine (1,3 M€ pour les études de maîtrise d'œuvre) avec une participation de la Région Bretagne de 700 000 €.
 - Pôle patrimonial Saint-Georges – Palais (3 M€) avec une participation Etat de 1,5 M€.
 - Piscine aqualudique de Villejean (25,6 M€) avec une participation Etat de 1 M€ et de la Région Bretagne de 1,5 M€.
 - Usine de Valorisation Énergétique (UVE) de Villejean (102,7 M€) avec une participation de la Région Bretagne de 2,7 M€.
 - Valorisation de la Vilaine aux abords de la Place de la République (17,8 M€) avec une participation de la Région Bretagne de 1,5 M€.
 - Contrat de coopération avec une participation Etat de 500 000 € et de la Région Bretagne de 500 000 €.
 - Équipement aquatique intercommunal de Pacé (9,5 M€) avec une participation de la Région Bretagne de 1 M€.
- Autres projets pour lesquels des financements seront fléchés en cours d'exécution :
- Économie circulaire/économie sociale et solidaire – "les Halles en commun" à La Courrouze/ locaux d'activités Euro-Shelter et plate-forme logistique de réemploi.
 - Lieu culturel et citoyen sur le site de l'ancienne prison Jacques Cartier.
 - Ateliers de la Gare.

CONTRAT MÉTROPOLITAIN DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2021 - 2027

Consolidant l'ensemble des financements (européens, nationaux, régionaux) et signé par l'État, le Conseil régional, la Métropole et le Département)



**Contrat de Plan
État-Région
2021-2027**
dont
le volet métropolitain
+ politiques sectorielles

**Programme Opérationnel
Régional
2021-2027 + REACT-EU**
dont
ITI métropolitain

**Accord régional
de relance
2021 - 2022**
Crédits du Plan de relance
contractualisables

UN CONTRAT DE COOPÉRATION AVEC LES 15 EPCI DE L'AIRE ÉLARGIE

(CPER État + Région)

LE DÉPLOIEMENT DU PLAN FRANCE RELANCE A PERMIS À RENNES MÉTROPOLITAIN DE BÉNÉFICIER DES APPELS À PROJETS (AAP) ET/OU MESURES SUIVANTS :

Aménagement

AAP Reconversion des friches polluées

- Territoires & Développement bénéficie d'un financement de 2 968 180 €, pour des travaux dans les secteurs Pilate, Mermoz et Grand équipement de la ZAC de La Courrouze (volet travaux).
- Rennes Métropole est lauréat du Fonds friche pour le Pôle d'excellence industrielle (PEI) sur le site de la Janais à hauteur de 3 259 526 € qui seront affectés au bâtiment ferrage.

AMI (Appel à manifestation d'intérêt) Démonstrateurs de la ville durable : habiter la France de demain

- Rennes Métropole est lauréat pour son projet "les Halles en commun" à La Courrouze/locaux d'activités Euro-Shelter et obtient un financement de 499 578 € pour la phase d'incubation.
- Saint Sulpice-la-Forêt est lauréat pour son opération Zac de l'Orée de la Forêt, déposée dans le cadre du PIA 4 avec le soutien de Rennes Métropole.

AMI Vers des territoires Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Rennes Métropole est lauréat pour réaliser des études nécessaires à l'élaboration d'une stratégie inscrivant une trajectoire ZAN, en coopération avec les EPCI de l'aire urbaine élargie (demande à hauteur de 50 000 €).

Bâtiments/logements

AAP Rénovation énergétique des bâtiments de l'État, de l'enseignement supérieur, la recherche et de la vie étudiante. Le territoire de Rennes Métropole bénéficie d'une enveloppe globale de 47 608 670 € pour le financement de 10 opérations sur 2020-2023.

Dispositif « Ma Prime Renov »

Le dispositif Ma Prime Renov, élargi à tous les propriétaires occupants à compter de janvier 2021 (seuls les ménages propriétaires occupants modestes et très modestes étaient éligibles auparavant), a fait l'objet d'une forte sollicitation en 2021 : 1383 demandes sur Rennes Métropole à la mi-juin (dont 549 pour des ménages modestes ou très modestes), contre 625 demandes déposées sur Rennes Métropole sur l'année 2020 (ménages modestes ou très modestes).

Mobilités

AAP Transports en commun en site propre (TCSP) et pôles d'échanges multimodaux.

- Métro ligne a - augmentation capacitaire : 7 630 000 €
- Trambus axe est-ouest : 2 130 000 €

AAP Fonds de mobilités actives, aménagements cyclables 2020

Avec 4 pistes cofinancées à hauteur de 2 009 500 € :

- REV Rennes-Cesson : 597 000 €
- REV Rennes-Montgermont : 150 000 €
- REV Rennes-Noyal-Châtillon-sur-Seiche : 550 000 €
- REV Rennes-Le Rheu : 712 500 €

AAP Financement d'aménagements cyclables

Dans le cadre du soutien aux maîtres d'ouvrage publics avec une source de financement complémentaire pour débloquer des aménagements cyclables identifiés comme nécessaires, notamment dans les secteurs à enjeux pour les mobilités du quotidien, Rennes Métropole est lauréat pour :

- REV Rennes-Betton : 227 253 €
- REV Rennes-Chantepie : 379 912 €
- REV Rennes-Bruz : 86 948 €
- REV Rennes-Thorigné : 97 255 €

Numérique

AAP Inclusion numérique

Co-financement à hauteur de 50 000 € par poste pour 14 postes de conseillers numériques dont 4 postes pour Rennes Métropole, 2 postes « bibliothèque », 6 postes e-inclusion/CCAS dans les Espaces Sociaux Communs (ESC) et 2 postes associatifs dans les espaces publics numériques.

AAP Transition numérique des territoires

Axe 2 ITN 7: cofinancement de projets structurants mutualisés à grande échelle portés par la DINUM :

- Open data et valorisation des données des communes de Rennes Métropole

(programme d'ouverture et de valorisation des données publiques à l'échelle de ses

43 communes) : 92 811 € (montant du projet : 185 622 €),

- Data Factory (1 cas d'usage) pour poursuivre la construction, à partir de technologies open-source, d'une plateforme de données : 65 000 € sur les 152 500 € demandés.

- AAP Développer l'utilisation de la donnée dans votre territoire dans le cadre du fonds "Transformation numérique des collectivités territoriales" - Axe 2 ITN 7 : co-financement de projets structurants mutualisés à grande échelle portés par la DINUM. Rennes Métropole est lauréate pour ses projets de :
 - Plate-forme de coopération Jumeau numérique – 1 cas d'usage – 347 880 €.

- Data Factory – 2 cas d'usage – 127 317 €.

Axe 3 enveloppe déconcentrée : Rennes Métropole est lauréat pour 2 cas d'usage du projet Jumeau numérique pour 50 000 €.

AMI Sécuriser les territoires - volet collectivités territoriales du PIA 4.

Rennes Métropole est lauréate en candidature commune avec la Région Bretagne, Brest Métropole et le Pôle d'Excellence Cyber (PEC) pour un co-financement sollicité de 5 M€.

Dans le cadre du Plan de Relance - Axe 4 - Volet cyber. Rennes Métropole est lauréate pour son projet nommé "Bastion pour les accès externes/prestataires" pour un co-financement à hauteur de 80 000 €. Le projet s'inscrit dans le plan d'action SSI de Rennes Métropole suite à l'analyse de risques et porte sur la mise en place d'un bastion et son portail d'accès web pour simplifier et sécuriser la gestion des accès prestataires/externes.

Alimentation

AAP Projet alimentaire territorial

La Ville de Rennes et Rennes Métropole, qui portent chacune un Projet alimentaire territorial (PAT), bénéficient d'un soutien financier de France Relance dans la mise en œuvre de leurs projets, à hauteur de 486 000 € pour Rennes Métropole (stratégie métropolitaine en faveur de la transition agricole et alimentaire) sur un programme total d'actions de 600 400 €.

Réemploi

AAP Soutien aux opérations de réemploi, réutilisation - volet études

Rennes Métropole a obtenu un montant de 17 430 € pour son projet de plateforme de réemploi dans le cadre du soutien aux projets de recycleries généralistes ou spécialisées, de développement des équipements techniques et des structures pérennes dédiées au réemploi, de création de nouvelles recycleries ou de nouveaux services dans les recycleries existantes.

Il est précisé que cette partie ne prend pas en compte les financements obtenus par les communes de Rennes Métropole dans le cadre de France Relance, quand bien même des financements ont pu concourir à des projets métropolitains. Deux grands projets ont bénéficié de crédits France Relance : le projet du Palais Saint-Georges (977 350 € au titre de la DSIL Relance 2021) ou le projet de la piscine de Bréquigny (1 376 000€ au titre de la DSIL Relance 2021).

RENNES MÉTROPOLE SE PORTE, PAR AILLEURS, CANDIDATE AUX APPELS À PROJETS SUIVANTS :

Agriculture/alimentation

AMI Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires

Bâtiments/logements

AAP Aide à la relance de la construction durable (ARCD 2022).

Il est déployé en 2022 pour aider les communes qui approuvent des programmes de logements denses. La Bretagne est dotée d'une première enveloppe à hauteur de 5,9 M€. Rennes est éligible à cette contractualisation avec l'Etat.

Mobilités

Mesure du Plan de relance en faveur des bus décarbonés pour un co-financement pouvant aller jusqu'à 30 000 € par bus.

Numérique

AAP Territoire intelligent et durable

Rennes Métropole déposera un dossier de candidature pour son projet "City Orchestra", autour de la mise en œuvre de solutions numériques pour des projets et de services territoriaux de collectivités, dont d'autres collectivités pourront se saisir.

AXE 1

BÂTIR UNE ÉCO-MÉTROPOLE POST-CARBONE

L'urgence climatique exige que nous changions d'habitudes afin de franchir une nouvelle étape dans les manières d'habiter, de construire, d'aménager. L'ensemble des forces du territoire doit être mobilisé pour impulser cette dynamique collective. Institutions, acteurs socio-économiques, citoyens, associations : chacun a un rôle à jouer. Il s'agit d'explorer, de réfléchir, de faire ensemble pour construire une métropole post-carbone. La question écologique et l'urgence climatique sont au cœur des enjeux stratégiques du territoire et conduisent à plusieurs grandes orientations de rupture favorisant la participation aux objectifs mondiaux de réduction des gaz à effet de serre (GES) et la résilience du territoire dans un monde post carbone. C'est à l'échelle des territoires que les enjeux se croisent et que les potentiels se concrétisent en fonction des ressources locales et des spécificités de développement. Globalement, les objectifs nationaux à 2050 amènent à se projeter dans des territoires capables de :

- Diviser par quatre leurs émissions de GES.
- Devenir très largement autonomes par rapport au pétrole.
- S'adapter à un réchauffement climatique se situant potentiellement dans une trajectoire de 2 à 4 degrés à l'horizon du siècle.

1- BIODIVERSITÉ

La métropole rennaise, très attractive, connaît un développement important. Il lui est nécessaire de mettre en adéquation ce développement avec la préservation des ressources naturelles dont elle dispose et de reconquérir des espaces de nature perdus, d'autant plus dans un contexte de changement climatique.

La biodiversité terrestre comme aquatique constitue une ressource vitale, dont la préservation et la reconquête conditionnent le développement métropolitain. Tissu vivant de notre planète, elle regroupe à la fois les espèces faunistiques et floristiques et les milieux naturels, mais englobe également l'ensemble des interactions qui s'y déroulent (entre espèces, entre les espèces et leurs habitats). Ces interactions définissent la connectivité et la fonctionnalité des milieux naturels : les "trames verte, bleue, noire".

La biodiversité répond directement aux besoins primaires et essentiels de l'être humain en apportant oxygène, nourriture et eau potable notamment. Considérés comme des supports de biodiversité, l'eau comme les sols et le sous-sol constituent des habitats nécessaires à notre vie sur terre. Malgré un maillage de chevelus de cours d'eau important, la question de la ressource en eau doit faire l'objet

de vigilance dans un département où la qualité des eaux de surface est médiocre. La préservation des ripisylves, des prairies inondables, des zones humides ou des forêts alluviales est donc primordiale : ces habitats diminuent le risque d'inondation par rétention de l'eau, tout en alimentant les nappes souterraines et en participant au soutien des débits d'étiage. Ils constituent une ressource indispensable pour la production d'eau potable.

Par ailleurs, la biodiversité contribue au développement des activités humaines en fournissant matières premières et énergies. Primordiale pour l'agriculture, les organismes pollinisateurs et ceux vivant dans le sol sont nécessaires à la qualité des cultures. Ingénieurs et architectes des sols, les vers de terre aèrent les sols et mobilisent les éléments qui y sont contenus. Ils permettent les échanges gazeux et la création de l'humus. Le potentiel agronomique des terres dépend directement de la vie dans le sol.

La préservation de la biodiversité est nécessaire au maintien des capacités de résistance, de résilience et d'adaptation de l'environnement aux changements climatiques.

La métropole rennaise abrite un patrimoine naturel riche, à protéger, à mettre en valeur et à reconquérir.

La présence d'ensembles naturels significatifs mais aussi de l'alternance ville-campagne propre à la ville archipel offre une nature de proximité aux habitants de la métropole et un cadre de vie de qualité à préserver.

La proximité avec la nature se traduit par une relation de voisinage entre l'urbain et les paysages, que l'on peut apprécier lors des déplacements quotidiens en bordure de la rocade ou des pénétrantes. Cette proximité paysagère est un atout pour la métropole. Les habitants doivent aussi pouvoir y accéder pour leurs activités de loisirs, de promenade. En effet, la demande de nature est très forte chez les habitants de la métropole, de même que celle pour de la bienveillance envers les systèmes écologiques.

L'un des axes majeurs de la métropole consiste à élaborer une Stratégie Biodiversité et Eau à l'échelle de la métropole rennaise. Pour cela, plusieurs axes de travail ont été identifiés, suite notamment à une démarche collective initiée avec les communes et les acteurs du territoire.

Cette stratégie vise à préserver et reconquérir la biodiversité dans son ensemble : les espèces (faune et flore), leurs habitats, et la connectivité entre ces habitats qui permet l'accomplissement du cycle biologique des espèces, leur maintien et leurs déplacements. Le travail doit donc porter à la fois sur les milieux agro-naturels et les espaces de "nature en ville" comme peuvent l'être les espaces verts et les parcs dans les secteurs urbanisés.

Elle comporte un volet dédié à la préservation de la ressource en eau, car il existe un lien direct et évident entre la disponibilité de l'eau dans les sols et les cours d'eau, sa qualité, et la fonctionnalité des espaces naturels.

La restauration hydro-morphologique des rivières, l'amélioration de la performance de l'assainissement, la perméabilisation des espaces urbanisés, la réduction des désordres hydrologiques et des pollutions sont autant de leviers en faveur de la biodiversité.

a. Co-construire une stratégie avec les acteurs : la conférence breillienne de l'eau et le conseil métropolitain de la biodiversité et de l'eau

Pour mobiliser l'ensemble des acteurs, une conférence breillienne de l'eau a été installée en janvier 2022 sous la co-présidence du Département d'Ille-et-Vilaine et de l'État. Elle réunit, autour des services des établissements publics de l'État, outre les acteurs habituels de l'eau, les acteurs de l'aménagement, du monde économique et agricole, de la protection des ressources et de l'environnement. Elle constitue un espace de partage, d'information, de dialogue et de définition d'objectifs communs de reconquête du bon état écologique des cours d'eau et de suivi des engagements de chacun de ses membres pour contribuer à ces objectifs.

En outre, cette volonté de construction d'une stratégie globale se traduit sur le territoire métropolitain par la mise en place d'une instance partagée et collégiale : le Conseil Métropolitain de la biodiversité et de l'eau (CMBE). Lieu de partage et de co-construction d'une stratégie pour la protection et la reconquête de la biodiversité sur l'ensemble des milieux, dont les milieux aquatiques, le CMBE sera un comité consultatif intégrant notamment des universitaires, des associatifs et des institutionnels. Il sera mis en place en 2022.

b. Réaliser un diagnostic de territoire

Rennes Métropole pilotera des études sur les continuités écologiques du territoire, visant à l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'actions opérationnel afin d'améliorer la fonctionnalité des trames écologiques. Ces études porteront sur l'ensemble des trames et leur interface : trame verte (écosystème terrestre), trame bleue (écosystème aquatique), et trame noire (écosystèmes propices à la biodiversité nocturne).

c. Restaurer les milieux aquatiques

Parmi les milieux naturels métropolitains, les milieux aquatiques constitués par les rivières et les zones humides font l'objet d'une attention particulière. Ils sont soumis à des pressions extrêmes car fortement modifiés et exutoires de nombreux rejets polluants. Leur restauration impose une action coordonnée à l'échelle des bassins versants, de l'amont vers l'aval. La métropole, située à la confluence de plusieurs affluents amont de la Vilaine, a choisi de s'allier aux EPCI voisins pour conduire cette restauration, en s'appuyant sur un opérateur unique : Eaux&Vilaine (anciennement EPTB Vilaine) qui a mis en place début 2022 une nouvelle organisation politique et technique dotée de moyens renforcés.

La stratégie métropolitaine s'appuiera donc pour ce qui concerne les actions de reconquête du bon état des milieux aquatiques, notamment sur les actions portées par Eaux&Vilaine, qui poursuivra et développera les actions conduites historiquement par les syndicats de bassin versant, pour le compte des EPCI dont Rennes métropole :

- Restauration de cours d'eau et de zones humides.
- Réduction des pollutions.
- Sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire sur les enjeux de l'eau.

Rennes Métropole consacrera un budget annuel de 1,8 M€ à ces actions via ses cotisations à Eaux&Vilaine. Le financement des actions sera abondé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Bretagne, le Département d'Ille et Vilaine et les cotisations des autres EPCI membres d'Eaux&Vilaine.

d. Perméabiliser et végétaliser la ville, réduire les rejets dans les milieux

Les taches urbaines ont un impact important sur la biodiversité, en générant des pollutions et en perturbant le cycle de l'eau indispensable à la vie :

- L'assainissement protège les écosystèmes en assurant la collecte et le traitement des eaux usées. Pour autant, il subsiste un impact, induit par les rejets des eaux après traitement en particulier quand le rejet s'opère dans des cours d'eau de faible débit, par des épisodes occasionnels de déversement dans les milieux des eaux usées non traitées et par les fuites dans les réseaux ;

- Les eaux de pluie qui ruissellent sur les surfaces urbaines imperméables sont un vecteur important de pollution des écosystèmes aquatiques ;

- L'imperméabilisation des sols et l'évacuation des eaux de pluie par des réseaux d'eaux pluviales tend à assécher les sols et à réduire l'eau disponible pour la vie végétale et animale.

Compétente en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines, Rennes Métropole conduit des actions pour réduire ces impacts sur la biodiversité :

Des investissements très conséquents sont programmés sur la mandature pour améliorer la performance des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées :

- Dans le cadre des travaux sur les stations d'épuration des eaux usées de Romillé, Cintré, Brécé et Bécherel, des traitements tertiaires seront mis en place pour améliorer l'efficacité du traitement et réduire les rejets, pour un coût total programmé de 9,5 M€.

- Les stations d'épuration de Bruz, Saint-Jacques de la Lande, Le Rheu et Chavagne, qui ont un impact fort sur la biodiversité aquatique car rejettent dans de petits cours d'eau de faible débit, seront supprimées au profit d'une nouvelle station à Bruz, plus performante et dont les rejets s'effectueront dans la Vilaine, pour un investissement de 34 M€

- Un bassin tampon sera construit à Rennes (BT Saint-Hélier) pour diminuer la fréquence des déversements du système unitaire rennais dans la Vilaine (coût : 4 M€).

- Le taux de renouvellement des réseaux d'assainissement a été sensiblement augmenté et un rythme d'investissement de 13 M€/an est programmé à compter de 2022.

L'objectif de perméabilisation et de végétalisation de la ville est inscrit dans le projet de mandature, et permet de limiter la pollution via les rejets d'eaux pluviales et d'apporter de l'eau aux écosystèmes urbains :

- Les opérations d'aménagement de l'espace public pilotées par Rennes Métropole (aménagement de voirie, de places, de stationnements...) ont un objectif de perméabilisation à minima de 10% de la surface. La mise en œuvre de revêtements perméables (pavés joint gazon, enrobé drainant, mélange terre-pierre...), d'ouvrages dédiés à l'infiltration (chaussées réservoirs, tranchée drainante, noues, drains, fossés...), de secteurs végétalisés multifonctionnels, est

voulue systématique dans l'ensemble des aménagements.

- En secteur unitaire, Rennes Métropole sensibilise et accompagne les propriétaires privés pour les inciter à perméabiliser leurs surfaces (allées de garage, cours...) ou à les déconnecter des réseaux (infiltration des eaux de toiture).

e. Gérer les espaces métropolitains dans le respect de la biodiversité

Un plan de gestion des accotements et des fossés de voirie, des ouvrages végétalisés de régulation des eaux pluviales est en cours de définition avec pour objectif de favoriser la biodiversité et de limiter les impacts sur les milieux aquatiques. Des modes de gestion alternatifs des fossés seront notamment testés et déployés dans le courant de la mandature.

f. Métropole exemplaire

La Stratégie Biodiversité et Eau viendra par ailleurs croiser et alimenter l'ensemble des politiques publiques portées par la Métropole. L'objectif de cette transversalité vise à une meilleure connaissance, appropriation et intégration des enjeux Biodiversité et Eau pour l'ensemble des thématiques portées par les services métropolitains. Pour cela, des processus et outils de travail seront, à terme, mis en place pour faciliter cette prise en compte : carte d'enjeux "Biodiversité et Eau" (accessible en ligne) pour permettre à l'ensemble des porteurs de projets de visualiser les zones sensibles en amont de leur réflexion, partage de fiches-actions selon les thématiques, etc.

Ces axes de travail pour Rennes Métropole viennent compléter et poursuivre plusieurs démarches de prise en compte des enjeux Biodiversité à l'échelle du territoire. Le SCoT du Pays de Rennes avait notamment innové par l'identification des Milieux Naturels d'Intérêt Écologiques (MNIE) et des Grands Ensembles Naturels (GEN) qui permettent leur mise en réseau dans une logique de trame verte et bleue, autour des années 2000. Ces éléments avaient ensuite été précisés et déclinés le PLUi de Rennes Métropole.

À l'horizon 2035, l'un des objectifs globaux de la métropole rennaise est de renforcer et améliorer l'armature naturelle du territoire et son rôle de trame écologique, indispensable au maintien et à la reconquête de la biodiversité, en offrant des conditions plus favorables à l'adaptation au changement cli-

matique.

Pour accompagner la stratégie biodiversité sur son territoire, en lien avec les orientations du SRADDET, la métropole bénéficiera de l'enveloppe financière consacrée à l'axe "Biodiversité" de l'ITI Feder, piloté par Rennes Métropole, doté pour les 4 axes d'un total de 18 millions d'euros.

g. Vallée de la Vilaine

La Vallée de la Vilaine est un territoire de plus de 3 500 hectares à la nature complexe et étonnante.

Conscientes de cette richesse, Rennes Métropole et les 7 communes du territoire traversées par le fleuve (Bruz, Chavagne, Laillé, Le Rheu, Rennes, Saint-Jacques-de-la-Lande et Vezin-le-Coquet) ont engagé un vaste projet d'aménagement de la vallée.

Il s'agit de valoriser ce territoire aujourd'hui méconnu, vaste espace autour de l'eau, de révéler ses paysages et ses milieux naturels et de rendre plus accessibles la Vilaine, ses affluents et ses étangs. Le projet permettra de réaliser des parcours de promenade continue de Rennes à Laillé, avec notamment la voie des rivages.

Les aménagements de la voie des rivages ont démarré en octobre 2018 au nord, à la Prévalaye, avec la création de cheminements multi-usages. Ils se poursuivent au deuxième semestre 2019 de Saint-Jacques-de-la-Lande (site de la Pérelle) à Bruz (écluse de Mons), en passant par Chavagne, secteur où les études préparatoires sont en cours. Un site d'accueil du public sera également aménagé à Laillé.

C'est un enjeu urbain de reconquête du paysage. La vallée de la Vilaine invite à la déambulation et à l'exploration de lieux insoupçonnés du territoire.

Le projet de valorisation de la Vallée de la Vilaine s'appuie sur 2 principes de parcours de promenade, structurants et complémentaires : la Voie des Rivages et les Voies des Terres qui se déploient dans l'épaisseur de la vallée. La Voie des Rivages constitue l'épine dorsale du projet.

À la confluence des parcours et situés sur des secteurs remarquables de la vallée, 3 sites de projets sont identifiés pour constituer des pôles d'attractivités d'échelle métropolitaine où se développent des activités sportives, culturelles et de loisirs : La Prévalaye, Cicé-Chêne Day et Le Boël-Pont Réan.

Débuté en 2014, ce projet "biodiversité" va se poursuivre par différents chantiers sur la période 2021-2027, dotés d'une nouvelle enveloppe de travaux de 7 millions euros environ.

Voie des Rivages secteur Centre-Corbinais : deuxième phase

Poursuite de l'aménagement de la Voie des Rivages et des espaces attenants sur les sites de la Grande Pérelle (St-Jacques) avec des actions complémentaires à Babelouse-Champcors ainsi qu'à la Corbinais.

Bougrières-Lillion

Suite à l'arrêt de la carrière, le site sera remis en état par la société Lafarge (2022-2023), puis restitué aux collectivités. La voie des Rivages et les berges des étangs des Bougrières et Lillion seront aménagés ensuite par Rennes Métropole.

Le Boël

Aménagement à définir en partenariat avec le Département (espace naturel sensible du Boël).

Port d'Apigné

Ce projet s'inscrit dans un partenariat entre Rennes Métropole et la Région.

Le Lagon bleu – la Corbinais

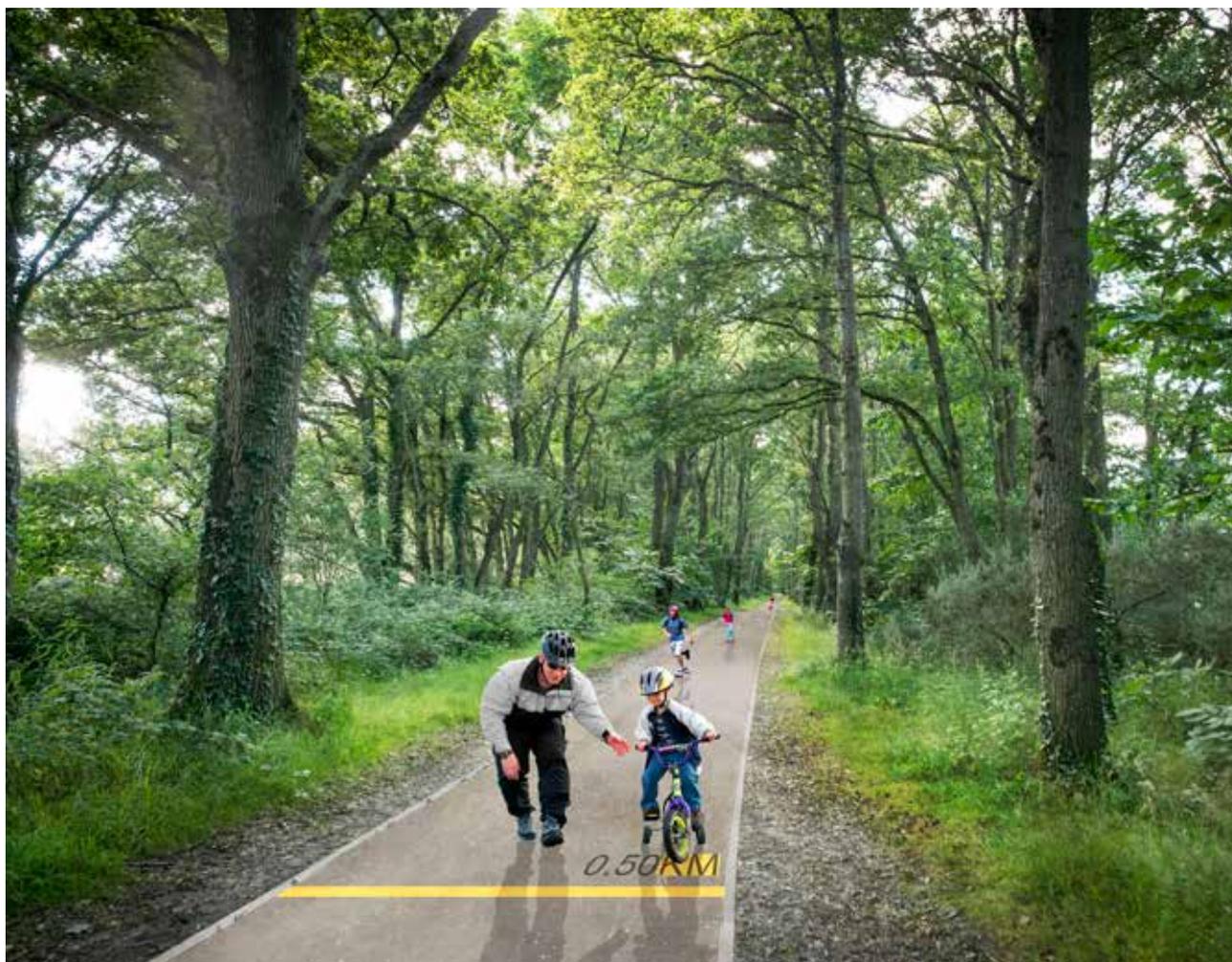
Situé à Laillé, l'étang de la Corbinais constitue un site exceptionnel, porte d'entrée sud de la Vallée.

Il est en cours d'acquisition par Rennes Métropole.

Site de Cicé

Identifié comme une polarité située au cœur de la Vallée, ce site fera l'objet d'une réflexion programmatique avec la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre à désigner et constituera ensuite un futur chantier de travaux.

Dans un premier temps, ce site pourrait accueillir la construction d'un observatoire astronomique.



Travaux d'aménagement de la Vallée de la Vilaine

2- RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Le Plan Climat Air Énergie Territorial de Rennes Métropole, adopté en 2019, identifie le secteur du bâtiment (logement et bâtiments tertiaires) comme la première source d'émissions de gaz à effet de serre du territoire. L'atteinte des objectifs du PCAET à 2030 repose sur un engagement fort du territoire en matière de rénovation énergétique. Plus largement, l'atteinte des objectifs climatiques nécessite de ramener l'ensemble du parc existant à un niveau BBC d'ici à 2050. Depuis 2019, la métropole s'est donc engagée dans un soutien actif à la rénovation des différents parcs de son territoire, et a mis en place des soutiens financiers forts en particulier à la rénovation des logements, parc social et parc privé (copropriétés et maisons individuelles), via son dispositif EcoTravo.

C'est pourquoi Rennes Métropole a lancé, dès le début de son mandat, un chantier métropolitain structurant autour de la rénovation énergétique, en mettant l'accent sur l'importance majeure de l'enjeu de concilier l'exigence sociale et l'enjeu environnemental, le pouvoir d'achat et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Dans cette perspective, les objectifs de rénovation énergétiques sont ambitieux : réhabilitation de 47 000 logements d'ici 2030, avec le programme EcoTravo, et rénovation des bâtiments publics, notamment des communes.

73 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel sont liées au chauffage. On estime le potentiel de rénovation à environ 66 000 logements de plus de 30 ans, avec des étiquettes supérieures ou égales à D. Il est composé à parts égales de maisons individuelles et d'appartements. Les consommations d'énergie du secteur résidentiel sont à 60 % des énergies fossiles.

Dans le secteur résidentiel, les deux leviers prioritaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sont :

- La rénovation du parc de logements.
- Le passage d'énergies de chauffage carbonées vers des énergies renouvelables.

Le développement de bâtiments moins énergivores et l'utilisation de matériaux bas-carbone est un enjeu fondamental pour agir sur les émissions de gaz à effet de serre. La rénovation énergétique s'impose comme un chantier prioritaire pour réduire à grande échelle les besoins en énergie et lutter contre la précarité énergétique.

I a. Parc social

Dans le cadre du Plan France Relance, deux mesures visent à soutenir la rénovation énergétique du logement social.

Un appel à projets national « Massi Réno »

L'Appel à Projets « Plan de Relance - Massification de la rénovation exemplaire du parc locatif social » vise à soutenir financièrement les organismes de logement social s'engageant dans la mise en œuvre de solutions industrielles performantes et « répliquables » de rénovation énergétique des logements du parc locatif social. L'objectif de cet appel à projet est de faciliter le développement sur les territoires d'une offre industrielle de rénovation énergétique du parc de logements existants.

Le projet EnergieSprong Pays de la Loire-Bretagne, auquel l'organisme Néotoa est intégré, est lauréat à l'appel à projet lancé en 2021 et a permis à Néotoa de porter une opération éligible sur la commune de Chantepie (14 logements) pour un montant de 215 086,56 €, sur un projet de 14 pavillons pour un prix de revient de 1 190 000 € (85 000 € par logement).

En tant que délégataire des aides à la pierre, Rennes Métropole est chargée de suivre l'engagement et le versement des aides allouées à l'appel à projet (instruction nationale). La métropole est attentive au déploiement des solutions industrielles innovantes et intégrées pour la rénovation énergétique et souhaite contribuer aux initiatives permettant la création d'une filière locale.

Un appel à projets "Plan de relance – Restructuration lourde et rénovation thermique de logements locatifs sociaux"

En 2021, la métropole de Rennes a bénéficié de 1 397 000 € pour le financement de 3 opérations éligibles au Plan de relance (127 logements) sur une enveloppe de crédits dédiée à la rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux dotée de 500 M€ à l'échelle nationale et 13,6 M€ à l'échelle régionale.

- Archipel Quiberon (Rennes) : 106 logements pour un prix de revient de 6 025 866 € (56 850 € par logement) ; aide plan de relance / Massi Réno : 1 166 000 €. Aide de Rennes Métropole au titre de la réhabilitation programmation 2020 à hauteur de 1 205 173 €.

- Espacil Le Coron (Pont Péan) : 5 logements pour un prix de revient de 272 993 € (54 600 € par logement) ; aide plan de relance / Massi Réno : 55 000 €. Aide de Rennes Métropole au titre de la réhabilitation programmation 2020 à hauteur de 35 000 €.

- Néotoa (Saint Gilles) : 16 logements – prix de revient = 1 360 000 € (85 000 € par logement) ; aide plan de relance / Massi Réno : 176 000 €.

I b. Bâtiments publics

La loi ÉLAN de 2018 fixe un objectif de réduction des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires : - 40% en 2030, - 50% en 2040 et - 60% en 2050 par rapport à 2010. Tous les bâtiments existants à usage tertiaire, y compris les bâtiments publics, sont potentiellement concernés.

Dans le cadre du PCAET 2019-2024, la Ville de Rennes et Rennes Métropole souhaitent accélérer et massifier leurs actions avec la définition d'une stratégie d'actions relative à la transition du parc immobilier public. Dans ce contexte, Rennes Métropole a réalisé un état de la situation de son patrimoine et analysé l'efficacité des travaux réalisés par le passé en vue d'établir une stratégie d'intervention globale avec un suivi centralisé. Plusieurs scénarios sont à l'étude pour poursuivre et accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics portés par Rennes Métropole et la Ville de Rennes.

La rénovation énergétique des bâtiments publics est un enjeu majeur qui figure dans les priorités du plan de relance.

Rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante

Dans le cadre de l'AAP Rénovation énergétique des bâtiments de l'État, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, le territoire de Rennes Métropole bénéficie d'une enveloppe globale de 47 608 670 € pour le financement de 10 opérations.

[Voir la partie Enseignement supérieur, recherche et innovation \(ESRI\)](#)

Pôle Saint-Georges : Piscine et Palais Saint-Georges

[Voir la partie Patrimoine.](#)

Piscine olympique de Bréquigny



Dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris en 2024, la Ville de Rennes a candidaté au dispositif "Terre de Jeux" et obtenu le label en novembre 2019.

La piscine olympique de Rennes est un équipement aquatique structurant majeur sur le territoire métropolitain, régional et national. Situé en quartier prioritaire politique de la ville, cet établissement aquatique - qui dispose des installations complètes pour le plongeon et d'un bassin olympique de nage - est inscrit pour être centre de préparation aux Jeux.

À l'année, la piscine de Bréquigny accueille 841 000 usagers : le grand public, les établissements scolaires du premier et du second degré, les universités, une vingtaine d'associations sportives ainsi que le Centre d'Accession et de Formation en lien avec la Ligue Régionale de Natation et le Cercle Paul Bert, club qui compte un total de 1120 pratiquants.

Afin de garantir la pérennité de l'équipement, l'accueil de la pratique sportive pour toutes et tous mais aussi afin de se conformer aux objectifs fixés par la collectivité en matière d'économie d'énergie, une 2^{ème} phase importante de travaux - après la rénovation des vestiaires et la création d'un bassin - doit être entreprise sur le traitement de l'enveloppe thermique du bâti.

Dépenses de performance énergétique : 2M€ TTC pour l'étanchéité de la toiture et construction d'une centrale solaire. À partir de 2023, des travaux thermiques sur les façades du bâtiment sont prévus pour un montant de 4M€ TTC et visent une cible de 70% d'autoconsommation énergétique.

3- PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont des outils au service des partenaires locaux qui ont la volonté de s'engager ensemble pour développer une politique alimentaire cohérente en adéquation avec les besoins et les contraintes de leur territoire. Il s'agit notamment de rapprocher l'offre et la demande alimentaire locales.

En 2020, le chantier "Alimentation et Agriculture durables" a été classé parmi l'un des huit chantiers prioritaires du mandat de la métropole, avec comme principaux objectifs :

- Devenir un territoire zéro-pesticides de synthèse d'ici 5 ans à Rennes et 10 ans à Rennes Métropole.
- Définir une stratégie globale, incluant les formes d'agricultures urbaines et périurbaines, déclinée en feuilles de routes thématiques opérationnelles.
- Coordonner la relation de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes au dispositif Terres de Sources, porté par la Collectivité Eau du Bassin Rennais et lauréat de l'appel à projet Territoires d'innovation.
- Élaborer une stratégie pour l'agriculture biologique, dont la première étape consiste à coordonner la participation des collectivités à la préparation du Congrès Mondial de la Bio.

Rennes Métropole a été reconnu PAT de niveau 1 en 2021 par le Ministère de l'Agriculture. Les travaux menés poursuivent en effet les ambitions des PAT dans la mesure où ils visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs pour développer l'agriculture et la qualité de l'alimentation sur le territoire. La co-construction du plan d'action est en cours. Les actions retenues permettront de structurer ou de consolider les filières agricoles et agroalimentaires territorialisées, tout en préservant l'écosystème local qui représente plus de 28 000 emplois locaux. La crise sanitaire liée au COVID-19 a rendu plus pertinente encore la démarche des PAT dans la mesure où elle a participé à créer des synergies entre acteurs locaux et à développer une résilience des territoires en matière agricole et alimentaire.

Sur les enjeux d'agriculture et d'alimentation durables, la métropole prévoit de s'engager avec ses propres leviers, dans une optique d'exemplarité mais également en impulsion et en soutien des acteurs du territoire. Forts de l'expérience du PCAET, Rennes Métropole envisage d'induire une notion de "coresponsabilité" avec ses communes membres. En effet, si Rennes Métropole active certains leviers relatifs à ses compétences

propres (aménagement, foncier, aides économiques, actions culturelles...) et anime la démarche globale, chaque commune sera néanmoins en responsabilité. Si le PAT pourra constituer une "feuille de route" avec des propositions d'actions structurées et un appui à leur mise en œuvre, les communes pourront s'engager en fonction de leurs priorités sur tout ou partie des actions et les compléter par d'autres initiatives. Différents niveaux d'engagement pourront être formalisés en fonction des attentes communales.

Le document cadre en faveur de la transition alimentaire sera validé au premier semestre 2022. Après la consultation citoyenne menée au printemps 2021, une concertation institutionnelle est en cours depuis l'automne 2021 afin de co-construire avec tous les acteurs indiqués (associations, entreprises, institutionnels...). Les travaux se poursuivront ensuite sur toute la durée du mandat, dans le cadre d'une gouvernance à établir afin de mettre en œuvre les plans d'actions retenus. Les actions viseront différents types de publics, à divers maillons de la chaîne alimentaire.

Ces dernières années, de nombreuses initiatives ont d'ailleurs déjà été portées, sur ces sujets, par les collectivités du territoire : dans les cantines scolaires, avec le programme Terres de Sources, à travers le soutien aux initiatives d'aide alimentaire ou encore de circuits courts par exemple. De nombreuses actions d'intérêt sont également régulièrement mises en œuvre par une multiplicité d'acteurs locaux. Au-delà, Rennes Métropole s'attachera à mettre en perspective ces démarches avec les réflexions initiées dans le cadre du Contrat de coopération avec les intercommunalités voisines de la métropole.

Suite à une phase d'émergence du PAT (2019/2020), Rennes Métropole a validé en 2021 les 4 grands enjeux suivants pour le territoire :

- Comment encourager une agriculture durable sur le territoire métropolitain ?
- Comment développer des emplois à tous les maillons de la chaîne alimentaire ?
- Comment favoriser l'accès de tous à une alimentation saine et de qualité ?
- Comment mettre en lien productions et consommations locales ?

Un certain nombre d'actions opérationnelles sont déjà en cours de déploiement et financées grâce à la mesure 13 du plan de relance au titre de laquelle Rennes Métropole a obtenu un montant de 486 000 €. Un accompagnement par les dispositifs sectoriels régionaux pourra être sollicité.

4- PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIE

La production d'énergies renouvelables est nécessaire pour lutter contre le réchauffement climatique et protéger l'environnement. Les services de l'Etat sont pleinement mobilisés pour suivre et faciliter le déploiement des projets qui concourent à la production d'énergie renouvelables dans le département. Le PCAET de Rennes Métropole, adopté en 2019, intègre une volonté forte de développement des énergies renouvelables (EnR).

Rennes Métropole a engagé une démarche d'établissement d'un Schéma directeur de l'énergie du Patrimoine bâti et non bâti. L'objectif est d'établir une stratégie sur le patrimoine à l'échelle de la métropole à l'horizon 2030/2040/2050, permettant de prendre en compte, d'une part, les engagements forts de la collectivité en faveur d'un accompagnement de la transition climatique à travers :

- Le Plan d'Aménagement de Développement Durable intégrant la protection de son fonctionnement écologique et la préservation de la qualité de vie de ses habitants.
- Des documents cadres (à l'instar du PCAET) avec des ambitions fortes en matière de réduction d'émission des gaz à effet de serre et de diminution des consommations énergétiques.
- Un engagement de mandat en faveur du label CIT'Ergie (objectif gold à partir de 2021).

Et d'autre part, les nouveaux objectifs réglementaires (loi Elan, décret tertiaire).

La stratégie de déploiement des énergies renouvelables est une des briques de ce schéma directeur qui vise à définir des objectifs globaux et transversaux de développement des EnR sur le patrimoine métropolitain. Les énergies renouvelables et de récupération pouvant être mobilisées sur le territoire sont :

- Pour la production électrique : biogaz, bois déchiqueté, photovoltaïque, UVE.
- Pour la production thermique : biogaz, bûches et granulés, RCUs, bois déchiqueté, récupération de chaleur sur les eaux usées.

Par ailleurs, la part importante des consommations de fluides que représente l'électricité (95% des consommations et 98% des dépenses) amène à se concentrer sur la production d'électricité - et plus particulièrement sur le photovoltaïque en raison des surfaces bâties et non bâties solarisables. Pre-

mières orientations :

- Sur les parkings existants et en projets, étude du potentiel sur l'ensemble du patrimoine.
- Sur tout projet neuf et de réhabilitation, étudier l'opportunité du photovoltaïque de façon systématique.
- Pour le bâti existant, réaliser sur chaque site potentiel une étude approfondie technico-économique du projet.

Pour accompagner la stratégie EnR sur son territoire, en lien avec les orientations du SRADDET, la métropole bénéficiera de l'enveloppe financière consacrée à l'axe "Energie" de l'ITI Feder, piloté par Rennes Métropole.

Usine de valorisation énergétique

Créée en 1968 pour traiter les déchets du territoire rennais et alimenter en chauffage les bâtiments du quartier de Villejean, l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Rennes Métropole a une capacité thermique d'incinération de 49,56 MW et permet aujourd'hui de traiter 18 tonnes par heure de déchets ménagers au PCI nominal de 9 910 kJ/kg, soit environ 144 000 tonnes par an.

Depuis sa création, cette installation a connu plusieurs phases de travaux conséquents dont la dernière date de 2005. Aujourd'hui, certains équipements arrivent en fin de vie et demandent un entretien très important pour maintenir un niveau de disponibilité satisfaisant. L'évolution des technologies, le renforcement des exigences réglementaires sur les rejets atmosphériques, couplés à une volonté d'optimiser la performance énergétique et environnementale de l'équipement, ont conduit Rennes Métropole, à réfléchir à un projet de modernisation de l'installation.

Les études débutées depuis en 2013 ont abouti à un programme de réhabilitation complète de l'installation traduit dans un marché de conception-réalisation attribué en juillet 2019.

Objectifs énergétiques et environnementaux :

Optimisation de la production énergétique avec comme ambition de produire d'avantage d'énergie

- avec la même quantité de déchets incinérés : capacité conservée à 144 000 t/an, productions énergétiques augmentées (+ 120 % en électricité, + 40% en chaleur) grâce à une meilleure efficacité (+ 12%).

- Amélioration globale des performances en intégrant les meilleures technologies disponibles notamment sur l'épuration des fumées : plus de disponibilité des installations (8 100 h/an soit + 1 semaine/an de fonctionnement), abaissement des seuils de rejet des polluants dans les fumées, rejets aqueux limités (recyclage de 80% des eaux pluviales dans le process, forte réduction des consommations en eau -50 000 m³/an).

L'UVE constitue un équipement de valorisation des déchets structurant au service de l'intérêt régional : 40 à 44 000 t de vide de four (capacité non mobilisée par les déchets de la métropole) sont destinées au traitement de déchets produits par les collectivités territoriales et les entreprises du territoire breton.



Usine de Valorisation Énergétique (UVE) de Villejean est la propriété de Rennes Métropole

5- RÉHABILITATION DE FRICHES

Dans le cadre du Plan de Relance, le Gouvernement déploie un fonds de 750 M€ pour financer des opérations de recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé. La réhabilitation des friches constitue en effet un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires afin de maîtriser l'étalement urbain, de limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protéger les sols contre leur artificialisation.

AAP Recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain et de relocalisation d'activité, revitalisation des cœurs de villes et périphérie urbaine

Ce fonds s'adresse aux projets d'aménagements de friches dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques.

Dans le cadre de la session 2022 de l'appel à projets, Rennes Métropole a candidaté sur la reconversion de friches hospitalières à caractère historique, dans la Zac du Bois Perrin. Le site vise à :

- Produire des logements sociaux.

- S'engager dans une démarche d'aménagement durable (telle qu'un label EcoQuartier, certification HQE aménagement, démarche AEU2, norme ISO 37101, NF Habitat).

- S'intégrer dans une démarche de densification et de préservation réelle de la ressource foncière au niveau de la commune ou de l'intercommunalité (pour le développement économique).

Territoires & Développement bénéficie d'un financement de 2 968 180 €, pour des travaux dans les secteurs Pilate, Mermoz et Grand équipement de la ZAC de La Courrouze.

Rennes Métropole est, par ailleurs, avec le soutien de l'Établissement Public Foncier de Bretagne, lauréat du Fonds friches pour le Pôle d'excellence industrielle (PEI) sur le site de la Janais à hauteur de 3 259 526 € sur un montant global d'opérations de 16,3 M€. Voir Axe 3 point 2.

6- UN CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL POUR UNE MÉTROPOLE POST-CARBONE

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la métropole post-carbone, Rennes Métropole a conclu avec l'Ademe un Contrat d'objectif territorial, qui a débuté le 1er avril 2022 pour une durée de 48 mois.

Les contrats d'objectifs territoriaux visent à soutenir la réalisation de projets territoriaux fixant des objectifs à atteindre par une démarche transversale, notamment sur les sujets d'économie circulaire, de climat, d'air et d'énergie. Ils s'appuient sur une démarche d'amélioration continue, en accompagnant les territoires volontaires dans le renforcement de leurs politiques de transition énergétique et environnementale.

Conclu pour les années 2022-2026, le contrat se déroulera en deux temps :

- Une première phase de 18 mois visera, à la suite d'un premier audit, à affiner le diagnostic territorial (audit des référentiels nationaux Cit'ergie et écono-

mie circulaire) et à élaborer un plan d'action, tenant compte des objectifs de la métropole. L'Ademe accompagnera la métropole par un appui spécifique et versera à cette fin une part forfaitaire de 75 000 €.

- La seconde phase visera à mettre en œuvre le plan d'action défini, évalué annuellement. L'Ademe pourra accompagner la métropole jusqu'à 275 000 €, en fonction de l'atteinte des objectifs fixés dans le contrat, mesurés à travers différents référentiels.

Un bilan final sera également établi, permettant d'établir la progression mesurée entre le diagnostic et le rendu final.

Au-delà de l'accompagnement de la métropole dans l'amélioration continue de sa politique de transition écologique, ce contrat pourra inclure un volet d'études à mener plus largement avec les intercommunalités voisines de la métropole, dans le cadre de la démarche du Contrat de coopération.

AXE 2

ENGAGER UNE NOUVELLE RÉVOLUTION DES TRANSPORTS

La métropole de Rennes s'est développée selon le modèle de "ville-archipel" avec de multiples polarités, avec des complémentarités à l'échelle des quartiers de la ville de Rennes mais aussi des communes qui composent la métropole. La planification urbaine, avec de plus en plus d'opérations mixtes, associée à un système des transports collectifs performant et efficace, permet un modèle soutenable de développement.

Rennes Métropole, autorité organisatrice des mobilités, définit la stratégie globale des déplacements sur son territoire à travers son Plan de déplacements urbains (PDU) et, dans ce cadre, organise la politique des transports en commun sur ses 43 communes. Pour favoriser les déplacements durables sur tout le territoire, la métropole met en œuvre un ensemble de solutions privilégiant les transports en commun, les modes actifs et le covoiturage et développant la complémentarité entre les différents modes de transport, avec un choix affirmé pour l'innovation et l'expérimentation.

Le PDU, voté en janvier 2020, prépare pour les 10 ans à venir l'évolution des déplacements et de l'organisation des mobilités avec l'objectif de répondre aux besoins du plus grand nombre tout en respectant l'équilibre avec l'environnement. Il est structuré autour d'un « mix » de solutions de mobilités, adaptées à chaque territoire.

Carrefour routier de la Bretagne, Rennes constitue une porte d'entrée régionale à l'intersection de nombreuses voies importantes. Une grande partie des flux routiers passe ainsi par la métropole rennaise pour accéder aux départements limitrophes.

Depuis la mise en service de la Ligne à Grande Vitesse Rennes–Le Mans en 2017, Rennes se situe à 1h25 de Paris en train. Participant au dynamisme local et régional, le pôle d'échange multimodal de la gare de Rennes – connecté aux lignes a et b du métro - fait l'objet d'importants réaménagements pour absorber cette croissance des flux de déplacement et s'intégrer dans les prochaines années au nouveau quartier EuroRennes.

La ligne b du métro permet quant à elle de libérer la métropole de 50 000 trajets en voiture par jour. Un million de kilomètres parcourus par les bus chaque année dans Rennes seront directement redéployés vers les communes et 2 000 nouvelles places en parking-relais seront ouvertes, le tout au bénéfice de l'ensemble des métropolitains et des habitants de notre bassin de vie dont les activités sont de plus en plus imbriquées avec la Métropole.

Pour répondre à la croissance des déplacements et réduire l'impact des mobilités sur le changement climatique et la qualité de l'air, Rennes Métropole développe une stratégie à 360° afin de favoriser tout à la fois les transports publics, les mobilités douces

et tout particulièrement l'usage du vélo ainsi que le co-voiturage au quotidien.

Le changement de paradigme incite à créer moins d'infrastructures nouvelles notamment dédiées au véhicule individuel et à mieux partager les véhicules et les infrastructures existantes, à utiliser à plein le potentiel qu'offre la transition numérique et à accompagner les changements de comportement.

Pour faciliter les déplacements au-delà de la rocade, la métropole étudie la création de cinq lignes de trambus connectées au métro, avec des parkings relais à leurs terminus.

Pour accompagner la croissance des flux voyageurs sur les deux lignes de métro, Rennes Métropole procédera à une extension de l'arrière-gare et un doublement des quais à la station Kennedy (ligne a) afin d'augmenter la fréquence des dessertes.

Rennes Métropole s'engage également à ce que la flotte de bus réduise ses émissions par une motorisation électrique en secteur urbain et l'utilisation du gaz naturel sur les lignes métropolitaines.

En parallèle, les déplacements en train dans la métropole seront favorisés (rénovation des haltes SNCF, meilleure intermodalité avec le réseau STAR, équipements vélo, augmentation capacitaire des flux en gare de Rennes avec le projet "deux trains sur une même voie"...) au bénéfice également de l'ensemble des territoires desservis par les cinq branches de l'étoile ferroviaire rennaise.

La métropole soutient la Région et la SNCF dans le développement de l'offre ferroviaire vers les villes bretonnes et ligériennes via le projet Lignes Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire et en particulier le projet de liaison nouvelle Rennes-Nantes

inscrit dans la Pacte d'accessibilité pour la Bretagne. La réalisation d'un réseau express vélo de 105 kilomètres allant jusqu'aux communes de la seconde ceinture est une priorité en terme de mobilités décarbonées. Ce réseau express facilitant l'usage du vélo sur de la moyenne distance et donc les déplacements entre communes de la métropole sera maillé avec celui des 500 kilomètres du schéma directeur vélo des communes dont le déploiement complet sera une priorité. Le travail engagé avec l'ensemble des intercommunalités limitrophes permettra d'assurer au mieux les continuités pour les usagers qui se déplacent de plus en plus au-delà des limites administratives.

L'offre sécurisée et gratuite vélo sera augmentée, notamment sur les pôles d'échanges multimodaux, aux interconnexions entre lignes de bus, dans les parcs-relais et les parkings d'évitement.

La tarification sociale bénéficie aujourd'hui à 30% des utilisateurs du réseau STAR et les tarifs des

abonnements ont été abaissés, en particulier pour les moins de 26 ans, tandis que deviennent gratuits les abonnements pour les enfants de moins de 12 ans.

À l'exemple de Star't, le covoiturage de proximité permettra de réduire la congestion automobile aux heures de pointe et la pollution automobile. Pour massifier son usage, il est notamment envisagé de créer 35 kilomètres de voies réservées aux covoitueurs sur les voies d'accès à la rocade, de construire 8 parkings-relais supplémentaires, adossés à la seconde ceinture, et de garantir aux covoitueurs l'accès aux parkings-relais du métro grâce à des quotas de places réservées.

Un avenant au présent contrat sera signé pour préciser les engagements financiers des parties, après adoption du volet mobilités du CPER, négocié dans le courant de l'année 2022 et qui portera les programmations d'investissements pour les années 2023/2027.



Réseau Express Vélo - Vern Seiche

1- MOBILITÉS DU QUOTIDIEN

a. Ligne a du métro automatique - Augmentation capacitaire - études et travaux

Le métro de Rennes est le fer de lance des transports en commun de la métropole. Son niveau d'offre, sa rapidité, sa fiabilité et son accessibilité en font un mode très attractif : la ligne a a accueilli 146 000 voyageurs par jour. La mise en service de la ligne b confortera encore son attractivité, au service des habitants et des usagers.

Pour accompagner la croissance attendue du trafic à horizon 2025-2030 et optimiser encore la qualité de service, Rennes Métropole procédera à une extension de l'arrière-gare et un doublement des quais de la station Kennedy afin d'augmenter la fréquence des dessertes de la ligne a, permettant une fréquence minimale de passage des rames de 60/66 secondes au lieu de 81 secondes actuellement.

Études

- Études de maîtrise d'œuvre : 7 M€

Travaux hors système et matériel roulant

- Coût global : 38 M€ HT

- Augmentation capacitaire de la ligne a du métro : 85 M€ (coût global avec l'acquisition de nouvelles rames).

b. Trambus

Pour faciliter les déplacements, la métropole a envisagé de créer des lignes de trambus pour développer une offre performante (principalement extra-rocade) qui s'accompagne de parcs-relais en amont de la congestion. Avec une infrastructure dédiée, une très haute fréquence de passage et des parcs-relais associés, les lignes de trambus doivent permettre d'accentuer le report modal de la voiture particulière vers les transports en commun.

De la même manière que pour des projets de tramway ou de métro, les projets de trambus intègrent les conséquences sur les transports collectifs dans leur ensemble (restructuration de réseau), les aménagements cyclables, la circulation générale, mais aussi les programmes d'urbanisation cohé-

rents avec ces dessertes à long terme. Ces aménagements privilégieront des voies réservées aux transports collectifs, même si les contraintes d'insertion urbaine dans certains centres urbains conduiront ponctuellement à l'usage de voies banalisées.

Le matériel roulant sera de motorisation propre, avec des véhicules à haut niveau de service et capacitaire. Les stations intégreront des fonctionnalités similaires à celles des stations tramway : distributeurs de titres, recharge électrique éventuelle...

Études

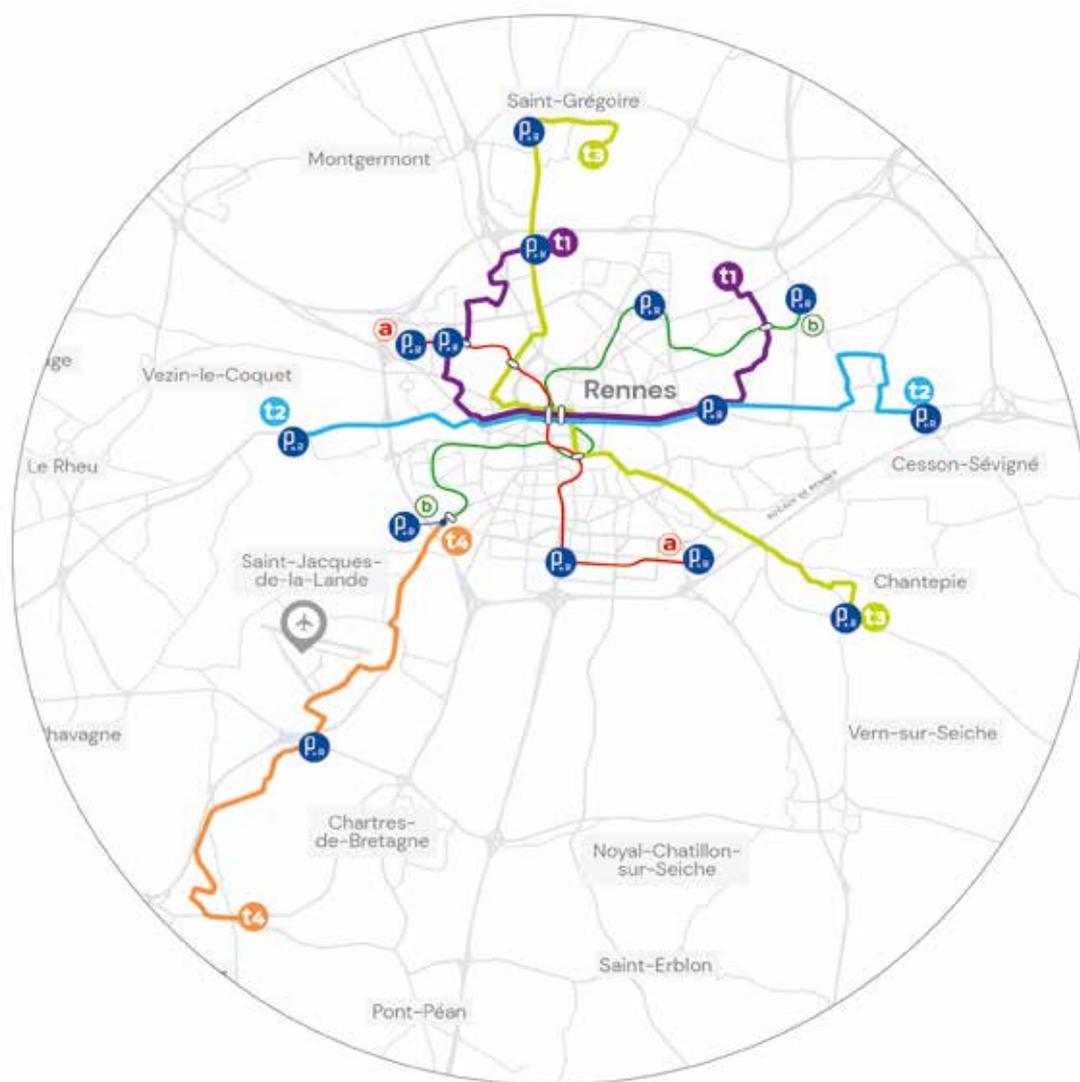
Après les études d'opportunité, le Conseil Métropolitain de novembre 2019 a validé l'étude de développement de lignes de Trambus extra-rocade, les réflexions sur un axe Est-Ouest Trambus étant en cours.

Depuis, de nouveaux enjeux ont émergé :

- répondre au défi démographique en construisant 5 000 logements par an (révision du Programme Local de l'Habitat) avec un effort particulier sur le cœur de métropole et les communes "pôles",
- mettre en œuvre les objectifs de la Loi Climat et résilience (ZAN), avec la nécessité de construire davantage en renouvellement urbain et d'augmenter les densités des opérations en extension urbaine, ainsi qu'en renouvellement urbain et autour des transports en commun,
- articuler le développement urbain avec les projets de transport pour une meilleure efficacité du modèle urbain.

L'étude de faisabilité conduite sur 2020-2022 s'est décomposée en 3 phases :

- consolidation des résultats des études d'opportunité dont l'objectif était d'affiner les tracés des lignes.
- analyse des insertions des trambus dont l'objectif était d'approfondir la faisabilité technique des tracés, de relever les points durs et d'étudier les impacts sur le foncier, la circulation, etc.
- chiffrage et analyse des insertions et de leurs variantes dont l'objectif était de présenter les coûts, les phasages pertinents de réalisation des lignes de trambus pour valider la programmation des lignes et débiter les études de maîtrise d'œuvre.



Travaux envisagés sur 4 lignes de Trambus :

- Ligne T1 (ex-C4) : entre La Plesse (Saint-Grégoire) et ZA Saint-Sulpice.

- Ligne T2 – axe Est-Ouest : entre la ZI Lorient et le CC Rigourdière.

Pour ces 2 lignes, les travaux d'infrastructures et d'aménagement seront pilotés en régie par Rennes Métropole avec une mise en service par tronçon.

- Ligne T3 : entre Chantepie et St Grégoire.

- Ligne T4 : entre Saint-Jacques-de-la-Lande et Bruz.

Pour ces 2 lignes, il est envisagé de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux à un opérateur via un mandat de maîtrise d'ouvrage.

Coût de réalisation :

- 4 lignes de Trambus T1 à T4 (y compris acquisitions foncières) : 201,3 M€ au stade faisabilité (avant concertation et choix d'insertion)

- aménagements de bus complémentaires : 25,4 M€ HT

Hypothèses de dates de mise en service (sous réserve des acquisitions foncières et des procédures réglementaires) :

- T1 : mi-2029

- T2 (axe Est-Ouest) : mi-2027

- T3 : mi-2030

- T4 : mi-2030

Planning prévisionnel :

- Fin 2022 : délibération des tracés de lignes du programme Trambus au Conseil de novembre 2022 et concertation citoyenne

- 2022-2026 : études de maîtrise d'œuvre et études d'impact.

- 2025-2030 : travaux

I c. Axes prioritaires bus

Afin d'améliorer la qualité de service du réseau STAR et BreizhGo, des études préalables ont été menées sur des parcours des lignes de bus. L'objectif est de supprimer les points noirs de circulation et de parvenir à des gains en termes de régularité et de temps de parcours des bus et cars.

Dans ce but, des réaménagements de voies ont été identifiés comme nécessaires, notamment sur les axes bus prioritaires suivants :

- Axe n° 2 : Nantes – Tour d'Auvergne
- Axe n° 3 : Longs Champs – Guéhenno
- Axe n° 4 : Patton – Monts d'Arrée
- Axe n° 5 : Porte de Tizé

Un deuxième programme de travaux est prévu, avec notamment des aménagements en dehors de Rennes.

Les objectifs poursuivis par ces réaménagements sont les suivants :

- Améliorer les performances du réseau de bus actuel, afin d'inciter le report modal des usagers en voiture solo vers les réseaux de transports collectifs.
- Améliorer les performances du réseau bus (vitesse commerciale) malgré les augmentations de trafic à venir.

- Maitriser la relation entre le coût des aménagements et les gains attendus pour les bus.
- Répondre aux autres enjeux du Plan de Déplacements Urbains (PDU) : intégrer la cohabitation avec les modes « actifs » et contraindre l'usage de la voiture solo.
- S'intégrer dans l'environnement urbain/local.

d. Réseau Express Vélo et schéma directeur cyclable

Le développement des mobilités actives est un des axes forts du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Rennes Métropole en cohérence avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le Réseau Express Vélo (REV) sera constitué de plus de 100 kilomètres de liaisons cyclables structurantes, continues et sécurisées. Ce réseau vise à développer significativement l'usage du vélo et du vélo à assistance électrique sur les trajets domicile-travail entre Rennes et les communes de la première couronne. Il commence à se déployer concrètement depuis le second semestre 2021.

Le Réseau Express Vélo sera composé à terme de 14 liaisons entre Rennes et les communes de la première couronne. L'aménagement des itinéraires cyclables représente un investissement d'environ 24 M€ HT.



Le REV est complété par le Schéma Directeur Vélo, qui se décline par la mise en place d'itinéraires vélos secondaires, permettant le rabattement vers le Réseau Express Vélo et vers des équipements métropolitains, ainsi que par des opérations de réduction des vitesses dans les centres-bourgs. Il visera également à permettre la sécurisation des points noirs de circulation.

En complément, le Schéma Directeur Vélo comprend des liaisons secondaires et/ou alternatives assurant une continuité cyclable vers les communes de la seconde couronne et au-delà. Il reprend également l'idée de desserte cyclable des grands équipements métropolitains et des pôles d'échange et pôles de rabattement.

Le travail engagé avec les intercommunalités limitrophes - en lien notamment avec le Département d'Ille-et-Vilaine permettra en outre d'assurer au mieux les continuités cyclables pour les usagers au-delà des frontières administratives de la Métropole.

Des financements européens, notamment REACT seront mobilisés.

Budget prévisionnel : 630 K€ pour les deux enquêtes Fréquence+ ,dont 250 k€ pour l'enquête menée en 2023, subventionnée à hauteur de 10% par la Région Bretagne, de 10% par le Département d'Ille-et-Vilaine et de 30% par les intercommunalités partenaires.

Des financements seront recherchés dans le cadre de ces projets.

e. Enquêtes ménages déplacements

En 2022, Rennes Métropole a mis en service la seconde ligne de métro. Sa mise en service doit permettre de conforter la part modale des transports collectifs sur le territoire de la métropole et, au-delà, de renforcer l'attractivité des transports collectifs et des modes actifs grâce à son interconnexion avec les grands pôles d'échanges multimodaux et au redéploiement d'une offre de bus sur les communes de la métropole.

Dans ce cadre, Rennes Métropole prévoit de réaliser des enquêtes Fréquence + (enquêtes ménages déplacements "allégées"), en lien avec le CEREMA, visant à mesurer les évolutions des mobilités à intervalles réguliers suite à cette mise en service. Deux études "Fréquence +" seraient ainsi menées en 2023 puis en 2026-2027, sur un périmètre proche de celui de l'enquête ménages déplacements (EMD) de 2018 (département / aire urbaine élargie), associant les intercommunalités partenaires du Contrat de Coopération.

Dans le prolongement de l'EMD 2018, ces enquêtes "Fréquence +" permettront ainsi d'alimenter la connaissance et l'état des lieux des mobilités et des comportements de mobilité des habitants de l'aire urbaine de Rennes à intervalles réguliers.

2- MOBILITÉ DÉCARBONÉE



Bus ligne C6 - bus articulé électrique - Rennes

Métropole innovante et ambitieuse en matière de transports en commun, Rennes Métropole s'est aussi engagée dès 2018 dans une expérimentation autour des bus électriques. En 2020, la Métropole a notifié un premier marché d'acquisition de 92 bus électriques (standards et articulés).

À horizon 2030, conformément aux objectifs du Plan de déplacements urbains (PDU), Rennes Métropole se fixe l'objectif d'une flotte de bus 100% à énergie propre, en électrique pour l'intra-rocade et GNV pour les lignes métropolitaines.

a. Un réseau de transport public 100% propre d'ici 2030

Dans une perspective d'amélioration de la qualité de l'air, les agglomérations françaises équipent de plus en plus leurs réseaux de transports en commun urbain d'une flotte de bus moins polluante. En effet, les bus à propulsion diesel émettent une quantité importante de dioxyde de carbone et de méthane dans l'air, ce qui génère des impacts négatifs sur la qualité de l'air. Outre les problématiques de pollution, les véhicules actuels génèrent des nuisances sonores, notamment lors des passages dans les zones résidentielles.

Conscient de son rôle d'exemplarité, Rennes Métropole a décidé dès 2015 la fin des achats de bus diesel. Rennes Métropole prend l'engagement de ne plus acheter de véhicules essence ou diesel dès lors qu'une offre permet de répondre aux besoins du service public. De plus, Rennes Métropole se fixe l'objectif de développer une flotte bus 100 % « propre » (électrique, gaz, hydrogène) à l'horizon 2030.

Après une expérimentation de bus électriques sur les lignes 12 puis 6 du réseau STAR, 100 % des bus du réseau devraient être renouvelés par des bus propres (électriques, gaz, hydrogène...) à horizon 2030. Au regard de leurs caractéristiques actuelles, les bus électriques sont privilégiés pour les lignes urbaines et des bus au GNV pour les lignes métropolitaines. Pour aller plus loin, Rennes Métropole souhaite renouveler l'ensemble de sa flotte de véhicules administratifs par des véhicules peu polluants et étudie une mutualisation de celle-ci par un système d'autopartage avec le public.

Ainsi, dans la poursuite de cette démarche visant à préparer le réseau STAR à cette transition énergétique, Rennes Métropole souhaite préparer le renouvellement de son parc de bus urbains en remplaçant progressivement, à partir de 2021, les bus diesel par des bus 100% électriques.

En parallèle, le contrat de Délégation de Service Public 2018-2024 prévoit d'engager le déploiement, avec une première tranche (2022-2025) de mise en œuvre de bus électriques sur plusieurs lignes urbaines du réseau STAR, avec l'acquisition de l'ordre de 70 à 80 bus sur cette période.

Les objectifs du projet sont donc les suivants, déclinés en 4 sous-opérations :

- Fourniture du matériel roulant bus électriques : bus et batteries, bus de type standard et de type articulé.
- Fourniture et installation de bornes de recharge, incluant la distribution de courant fort et courant faible, du SmartCharging et une supervision maintenance borne, maintenance bus et TGBT. Ces recharges sont caractérisées par une recharge lente en dépôt complétée par une recharge d'opportunité en terminus et en dépôt.
- Travaux pour l'installation d'infrastructures de recharge (réseaux, génie civil et raccordements).
- Conception et mise en œuvre d'un système d'information adapté aux bus électriques.

Coût total estimé à 81,7 M€ HT

- Bus électriques : 61,8 M€ HT
- IRBE (infrastructures de recharge bornes électriques) système de charge : 8,8 M€ HT
- IRBE Haute Tension/Basse Tension : 10,2 M€ HT
- Système d'information : 1,2 M€ HT

b. Une flotte de bus urbains 100% électrique

Il s'agit d'assurer la transition énergétique de la flotte de bus diesel de Rennes Métropole vers une filière propre, autorisée par la loi de transition énergétique et son décret d'application du 11/01/2017 relatif aux bus à faibles émissions, et conforme au Plan Climat Air Énergie (PCAET) de Rennes Métropole.

Rennes Métropole prévoit l'acquisition d'une flotte de bus standards et articulés, 100% électrique, qui seront affectés à 8 lignes du réseau urbain sur la période 2022-2025 pour remplacer progressivement le parc de bus diesel. Un premier marché relatif à l'acquisition de 92 bus a été signé fin 2020, pour un montant de 61,8 M€ HT. Une seconde tranche de déploiement sur la période 2025-2030 permettra d'achever la conversion de l'ensemble du parc bus de Rennes Métropole (environ 177 bus au total).

c. Déployer des infrastructures de recharge pour bus électriques (IRBE)

Afin de permettre le rechargement de la flotte de bus 100% électrique, Rennes Métropole déploiera des infrastructures de recharge dédiée, à travers deux opérations :

- La fourniture et l'installation de bornes de recharge et de dômes, incluant la distribution de courant fort et courant faible, support de charge et son génie civil associé (potence aux terminus et portique au dépôt), un module SMART IRBE (pré-conditionnement, SmartCharging, GTC et système de mesurage énergie). Ces recharges sont caractérisées par une recharge lente en dépôt complétée par une recharge d'opportunité en terminus et en dépôt. Le marché, notifié en juin 2021, prévoit le démarrage des travaux en février 2022. Un co-financement de l'Etat à hauteur de 850 K€ est prévu au titre de la DSIL 2020 ainsi qu'un financement REACT EU de 1 585 292 €.
- Un marché de travaux pour l'installation des infrastructures de recharge, constituées de postes de livraison et de transformation électrique, travaux de VRD notamment pour le parking de stationnement, génie civil et raccordements. Le marché, notifié en août 2021, prévoit un démarrage des travaux au 1^{er} trimestre 2022.



Terminus de la ligne - pantographe inversé installé pour rechargement ponctuel des 8 batteries, 4 sur le toit et 4 à l'arrière du bus.»

d. Un système d'information pour les bus électriques

Système d'information, composé de 2 éléments :

- Conception et mise en œuvre d'un système d'information Smartbus adapté aux bus électriques, incluant notamment un outil de calcul de l'autonomie des bus en temps réel à partir de différentes informations : objectif de service de la ligne (graphique en temps réel), condition météo et niveau de batterie du bus en temps réel. Cet outil comprend également un volet gestion des données générées par les bus électriques notamment pour les données utilisées dans des rapports d'exploitation ou pour la maintenance.
- Évolution du Systèmes d'Aide à l'Exploitation des bus électriques (SAE) : il s'agit de l'outil principal utilisé par le Poste de Commande bus (PC Bus) depuis le dépôt. Ce système comprend à la fois un aspect logiciel avec des informations qui sont échangées entre les régulateurs et les conducteurs de bus via un canal radio, et un aspect matériel car des équipements appelés UCINEO sont installés directement dans chaque bus.

Calendrier de mise en œuvre

Systèmes d'information : notification du(des) marché(s) informatiques : à partir de novembre 2020 jusqu'à 2022.

Développements et installations des logiciels : à partir de janvier 2021 jusqu'à 2023.

e. Réalisation d'un dépôt de bus intelligent

Il est envisagé le déplacement de l'actuel dépôt de bus de la Plaine de Baud et de l'ensemble de ses infrastructures (parking de bus et véhicules de service, atelier de maintenance, station-service, aire de lavage, bâtiments modulaires) au sud-est du secteur pour permettre la libération de la façade proche de la Vilaine afin d'y développer une programmation à dominante résidentielle dans le prolongement de la ZAC Baud Chardonnet.

Le maintien en cœur de ville du futur dépôt de bus permettra de :

- Maintenir ses fonctions techniques indispensables dont l'efficacité tient à son emplacement central ;
- Maîtriser les coûts d'exploitation du réseau de bus STAR du fait de la proximité immédiate de l'axe est-ouest.

Au total, l'aménagement du futur dépôt de bus de Baud-Chardonnet se réalisera sur une emprise totale de 6 hectares et accueillera :

- Un atelier de maintenance nécessaire pour la maintenance d'une flotte de bus électrique et diesel (jusqu'en 2030). Au total, cet atelier de maintenance aura une surface au sol de 6300 m². Au R+1, 930 m² seront aménagés pour l'accueil de locaux communs ou espace de vie.
- Une station-service permettant le ravitaillement journalier en carburant, les appoints et niveau divers sur les bus ainsi que le lavage intérieur des bus.
- Une aire de lavage avec 2 machines à laver permettant le lavage automatique des carrosseries des bus.
- Des locaux de personnel prestataires de service intervenant sur le dépôt de bus.
- Une zone dédiée au tri des déchets, regroupés par nature.
- Une aire de remisage (4,5 hectares) des bus et véhicules de service disposant des infrastructures connexes nécessaire à leur fonctionnement et leur recharge.

Des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture de l'atelier de maintenance et connectés aux infrastructures de recharge électrique intelligente des bus, permettant l'alimentation directe de la flotte de bus. Des panneaux solaires thermiques permettront quant à eux de chauffer l'eau chaude sanitaire.

L'aire de remisage de bus sera conçue de manière à pouvoir évoluer et permettre de recevoir l'ensemble des technologies utiles à la recharge intelligente de la flotte de bus (infrastructures et bornes de recharge des bus électriques) et d'éventuels panneaux photovoltaïques pourront être posés sur des ombrières soutenant les équipements de recharge à la place des bus électriques. Ce volet "smartcharging" représente un coût de 1 à 2 M€, sur un coût global estimé à 32,9 M€.

Dans le détail :

- Études et maîtrise d'œuvre : 4 M€ HT
- Ensemble des travaux : 24,1 M€ HT
- Déconstruction de l'actuel dépôt : 1,825 M€ HT
- Dépollution du site avant cession : 2,929 M€ HT

Calendrier de mise en œuvre

- Études maîtrise d'œuvre : mars 2021
- Travaux : choix des entreprises septembre 2023 - Fin des travaux 2027

f. Conversion énergétique de la flotte HANDISTAR à horizon 2030

Comme l'ensemble des véhicules de transports publics de Rennes Métropole, le parc de minibus du service HANDISTAR, composé de 30 minibus diesel, doit migrer vers une énergie plus propre dans la temporalité du Plan de Déplacements Urbains (2030). Ces véhicules sont remisés et maintenus par la filiale SRTS de KEOLIS dans le dépôt de bus de KEOLIS ARMOR en ZI Sud-Est (rue du Bignon). Ce dépôt héberge également les bus de KEOLIS ARMOR exploités pour les lignes STAR métropolitaines, dont la conversion vers le GNV a été engagée en 2021 (matériel roulant et dépôt).

Compte tenu du type d'exploitation de ces véhicules (kilométrage quotidien et vitesse commerciale élevée) d'une part, de la conversion énergétique au GNV déjà opérée sur le site de KEOLIS ARMOR, il a été décidé de remplacer progressivement entre 2023 et 2030 tous les véhicules diesel HANDISTAR par des minibus GNV.

Cette migration s'effectuera à raison de 3 à 4 minibus achetés en moyenne chaque année par Rennes Métropole, avec un effet rattrapage en 2023 lié à l'arrêt d'acquisition de minibus depuis 2019.

Il est envisagé le déplacement de l'actuel dépôt de bus de la Plaine de Baud et de l'ensemble de ses infrastructures (parking de bus et véhicules de service, atelier de maintenance, station-service, aire de lavage, bâtiments modulaires) au sud-est du secteur pour permettre la libération de la façade proche de la Vilaine afin d'y développer une programmation à dominante résidentielle dans le prolongement de la ZAC Baud Chardonnet.

Coûts associés

- Prix unitaire : 117 K€ HT valeur 2021
- Échéancier de renouvellement : 8 véhicules en 2023, 4 en 2024, 4 en 2025, 2 par an de 2026 à 2030
- Montant total de 2022 à 2030 : de l'ordre de 3,5 M€ HT

Calendrier de mise en œuvre

- Attribution du marché été 2022
- Mise en service des véhicules fin 2023 puis chaque année suivant l'échéancier ci-dessus

g. Conversion énergétique du 2^{ème} dépôt de bus de Rennes Métropole (ZI Mivoie Saint-Jacques)

Le second dépôt de bus de Rennes Métropole a été mis en service en 2014 en ZI Mi-Voie à Saint Jacques-de-la-Lande. Il héberge 100 bus diesel (50 standards 12m, 50 articulés 18m).

Conçu pour remiser et maintenir des bus diesel, il devra évaluer vers la filière énergétique retenue par Rennes Métropole pour ce site, qui pourrait être l'électrique à l'instar du dépôt principal de la Plaine de Baud.

Cela supposera de procéder à l'installation d'infrastructures de recharge sur le parking (réseau électrique HT, postes HT, bornes de recharge) ainsi que dans l'atelier pour les opérations de maintenance spécifiques à ce type de véhicules.

Sans étude programmatique engagée, la Programmation Pluriannuelle des Investissement intègre aujourd'hui une initialisation du projet pour des études et travaux en 2024 et 2025, pour un montant approximatif de 5 M€ HT (aucun chiffrage précis établi à ce jour).

Calendrier approximatif de mise en œuvre

- Approbation programme et enveloppe du projet : 2023
- Choix du maître d'œuvre et études d'avant-projet : 2024
- Appel d'offres travaux : 2025
- Travaux : 2025-2026

3- INNOVER EN FAVEUR DES MOBILITÉS (MOBILITY AS A SERVICE)

Maas fait référence à un concept de mobilité multimodale qui doit permettre le passage de la voiture individuelle à un mix de services de mobilité fournis à l'utilisateur final à travers une interface unique.

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour simplifier l'accès aux différentes e-boutique

Budget : 50 K€ sur 2021 et 400 K€ sur 2022-2024 (budget MaaS).

Coach Mobilité : développement de nouveaux outils ou fonctionnalités facilitant la multimodalité

Budget : 50 K€ en 2021 et 450 K€ en 2022-2024.

STAR L'APPLI :

Budget : 250 K€ en 2021, 400 K€ pour 2022-2024 (enveloppe innovation).

4- CONFORTER LA MULTIMODALITÉ

a. Développer le covoiturage et favoriser le report modal

Le développement du covoiturage est un des leviers importants pour réduire le trafic routier, améliorer la qualité de l'air et limiter la production de gaz à effet de serre. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) fixe l'objectif de covoiturer au moins un jour sur cinq pour les déplacements domicile - travail. Pour atteindre cet objectif, le PDU développe différentes actions dont la réalisation d'un schéma de développement des aires de covoiturage.

Les pôles d'échanges sont au carrefour des déplacements réalisés avec différents modes. Favorisant les pratiques intermodales, encore très peu répandues hors correspondances entre transports en commun, ils permettent le report modal vers les réseaux de transports et les autres services à la mobilité. L'aménagement de pôles d'échanges de qualité et l'amélioration du rabattement de la voiture et des modes actifs vers ces pôles et les parcs relais contribuent à la réduction de l'usage de la voiture individuelle solo.

En accompagnement de la réalisation de voies « bus + covoiturage » sur les principales pénétrantes du cœur de métropole, Rennes Métropole réalisera des relais de mobilité en périphérie – et en particulier au niveau de la deuxième ceinture d'agglomération -, permettant d'accéder, pour les automobilistes solos - mais également pour les cyclistes en fonction des localisations définitives - aux offres de transports collectifs et de covoiturage.

Situés en amont des voies réservées "bus + covoiturage", ces pôles de rabattement permettront de fa-

ciliter les pratiques intermodales. Chaque relais de mobilité disposera de 80 places, avec un potentiel d'extension à environ 200 places. Outre une fonction de parc relais et de parc de covoiturage, ces relais de mobilité disposeront de parcs à vélos et de services associés (gonfleurs et stations de réparation).

Le programme de création de relais de mobilité est estimé à 6 M€ HT.

b. SDAGT /Partage de voirie

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion du trafic (SDAGT) de Rennes constitue une approche globale autour des enjeux de mobilités à l'échelle de l'agglomération rennaise, en dépassant les périmètres de gestion des réseaux routiers. La démarche, pilotée par l'État, a permis de construire un programme conjoint d'opérations prioritaires sur le réseau routier structurant, autour des enjeux de congestion récurrente, de renforcement de l'usage des transports en commun, de développement de l'intermodalité et du développement et de la coordination de l'information aux usagers.

Le programme prioritaire arrêté prévoit la mise en œuvre d'engagements mutuels des signataires du SDAGT (État, Région Bretagne, Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole) d'ici 2024 sur chacun des enjeux identifiés.

Mesures en faveur de la maîtrise de la congestion sur la rocade :

- Mise en œuvre de régulations d'accès à la rocade, pour limiter la congestion sur 3 secteurs : rocade Sud-Ouest extérieure, rocade Sud-Est intérieure et

rocade Ouest intérieure.

- Création de 2 voies d'entrecroisement en rocade extérieure entre les portes de Bréquigny et de Nantes et en rocade intérieure entre les portes de Brest et de Beauregard.
- Aménagement des portes de Cleunay, Villejean et des Loges en faveur de la sécurité des usagers et de la fluidité des transports en commun.

Mesures en faveur de l'intermodalité :

- Création sur la RN137, de voies réservées aux transports en commun, aux taxis, au covoiturage sur la RD175 et la RD137 et prolongation de la voie réservée aux transports en commun sur la RN24, en cohérence avec la démarche de la desserte de l'Ouest rennais.
- Amélioration du fonctionnement des feux tricolores sur la RN24.
- Parallèlement, poursuite des études de faisabilité de voies réservées aux transports en commun, aux taxis, au covoiturage et aux véhicules à très faibles émissions (VTFE) sur la RN137 ainsi que sur les RN12, A84, RN157, RD177 et RD173.
- Amélioration de la lisibilité des pôles d'échanges multimodaux, par le renforcement du jalonnement.
- Mesures en faveur d'une meilleure coordination entre acteurs et informations aux usagers.
- Élaboration d'une stratégie commune d'information aux usagers.
- Mise en place d'outils de communication et de partage de données entre les cosignataires du présent protocole.

- Consolidation du socle existant d'équipements d'exploitation et de gestion du trafic, pour faciliter la surveillance du trafic, la coordination entre acteurs et l'information des usagers, notamment par le développement de la route connectée.

Le montant total prévisionnel du programme des



carte BAU Rociade



Mise en service de la voie bus sur la RN 137

opérations prioritaires du SDAGT de Rennes est de 25 millions d'euros. Le total des participations revient pour chaque partie aux montants suivants :

Financeurs	Clé de financement	Montant indicatif contribution totale
État	34,84 %	8 710 000 €
Région Bretagne	16,08 %	4 020 000 €
Département Ille-et-Vilaine	24,54 %	6 135 000 €
Rennes Métropole	24,54 %	6 135 000 €
TOTAL	100,00 %	25 000 000 €

Les partenaires poursuivront les réflexions, notamment dans le cadre de la préparation d'un futur volet Mobilités 2023-2027 du CPER, pour poursuivre et étendre les actions de SDAGT.

AXE 3

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE LA CRÉATION D'EMPLOIS POUR TOUS

Rennes Métropole est une métropole réunissant qualité de vie, vitalité associative, culture de la participation et dynamisme économique.

La métropole s'appuie sur un développement économique harmonieux, articulé à une attention soutenue portée sur les équilibres sociaux et territoriaux, qui combinés, représentent un levier puissant de développement du territoire métropolitain.

Historiquement lié au secteur de l'automobile avec la présence de Citroën – devenu PSA puis Stellantis – au secteur agricole et, plus tard, aux télécommunications avec la présence d'Orange, le développement de Rennes Métropole est aujourd'hui tiré par les secteurs du numérique, de la cybersécurité, des services aux entreprises et de la construction, avec la présence de grandes fonctions métropolitaines telles que l'enseignement supérieur, la santé, la culture et le tourisme.

Depuis plusieurs années, Rennes Métropole se situe parmi les métropoles les plus dynamiques en termes d'emploi. En effet, le taux de chômage de la zone d'emploi de Rennes, qui couvre toute la métropole, est le plus faible comparativement aux autres métropoles françaises. Le tissu productif se caractérise toutefois par un poids plus faible de l'industrie et par une progression de l'emploi tertiaire.

Concrètement, Rennes Métropole porte l'ambition d'accompagner le développement de l'emploi, et d'encourager le développement des filières industrielles soumises à des évolutions structurelles, tout en maintenant les activités artisanales de proximité, et en favorisant le développement de start-up prometteuses.

C'est toute l'ambition du plan de rebond, adopté par l'assemblée métropolitaine à l'automne 2020, et qui structure la politique économique de la métropole.

1. PÔLE CYBER

La métropole accueille, comme le montre une étude de l'AUDIAR, un nombre très conséquent d'acteurs de la cybersécurité et de la confiance numérique. Que ce soit des acteurs institutionnels (ANSSI, MinArm), des grands groupes (Thales, Airbus, Orange, SOPRA-STERIA, ATOS...), des PME au nombre de 70 ou encore des acteurs académiques de la formation et de la recherche - plus de 150 pour ces derniers -, ils donnent à Rennes sa place sur la carte européenne de la cybersécurité et de la confiance numérique. Cet écosystème représente plus de 4 000 emplois directs, en très forte progression (+ 20% par an depuis 2 ans, + 7,5 % en 2020).

C'est une opportunité de développement économique à l'instar de ce qu'a pu être l'essor des micros et nanotechnologies à Grenoble dans les années 70-80 et qui fait, aujourd'hui, de cette ville une référence mondiale, garante pour une part de notre souveraineté. La concrétisation de cette opportunité sera d'autant plus ample que l'ensemble des acteurs travailleront de concert. Le rôle de la métropole est

de les y inciter et de mettre en place les mesures d'accompagnement les plus pertinentes pour les accompagner.

Par ailleurs, cet écosystème remarquable est une opportunité pour voir les services des Rennes Métropole, de la Ville de Rennes et du CCAS, ses partenaires et plus globalement l'ensemble des acteurs sociaux économiques du territoire s'approprier pleinement, en relation avec les acteurs de la cybersécurité, les bons outils et usages pour la protection des données personnelles et pour s'assurer de la résilience (en particulier ceux des services essentiels sur la métropole) et ainsi donner corps à un second pilier sur le territoire, smartcity&cyber en complément du pilier régalié porté par le MinArm et l'ANSSI.

Enfin, en association avec les acteurs de la cybersécurité, Rennes Métropole doit pouvoir faire de la confiance numérique une réalité pour l'ensemble des habitants de la métropole et ainsi permettre à la métropole de déployer avec d'autant plus de

succès une offre de services publics dématérialisée encore plus performante que les enjeux sociétaux imposent.

La stratégie de développement de la Cybersécurité de Rennes Métropole s'articule avec la stratégie régionale qui sera formalisée et pilotée dans le cadre du futur Campus cyber régional voulu par le Conseil régional. Cette complémentarité permettra de valoriser à l'échelle régional, nationale et européenne le dynamisme et le rayonnement de la place rennaise. Mais c'est aussi pour la métropole une opportunité de rayonnement majeur à l'international comme territoire de la confiance numérique qui promeut un usage responsable du cyberspace en coopération avec les acteurs socio-économiques.

Pour ce faire, les travaux lancés depuis fin 2017 s'articulent autour de quatre axes pour beaucoup complémentaires et qui se répondent :

- Mettre en place un CyberTec industriel pour le développement de l'activité industrielle à travers quatre piliers que sont le développement des ressources humaines, le développement des startups, l'offre immobilière adaptée et le développement d'un "lab" cyber, porté par des industriels cœur de métier cyber et les opérateurs régionaux, en partenariat avec les acteurs académiques de la recherche et de la formation en Bretagne, dans l'esprit d'ExcelCar.
- Renforcer le rayonnement du territoire, en particulier dans le cadre de l'European Cyber Week porté par le Pôle d'Excellence Cyber, où l'on fait valoir aussi un usage responsable du cyberspace dans le cadre de la ville intelligente & cybersécurité sur lequel la métropole s'investit.
- Développer un pilier ville intelligente & cybersécurité, en complément du pilier régalien – MinArm, et y expérimenter avec les opérateurs de service sur le territoire ce que doit être le meilleur niveau de protection de données, de monitoring et de gestion de crises cyber pour disposer de services essentiels d'autant plus résilients en étroite relation avec les acteurs de la cybersécurité en s'appuyant sur le "lab" cyber et ainsi voir émerger une offre industrielle de cybersécurité de confiance d'autant plus performante.
- Impliquer et sensibiliser un maximum de métropolitains aux enjeux et pratiques de la confiance numérique en particulier à travers la mise en place d'un FabLab Cyber et d'événements dédiés à l'attention des différents publics, y compris dans une perspective de

reconversion pour ceux les plus éloignés de l'emploi, et en s'appuyant sur le réseau associatif des acteurs du numérique très performant sur le territoire.

Pour le premier axe, quatre objectifs ambitieux et réalistes ont été clairement identifiés :

- Pilier Ressources Humaines : faire correspondre durablement l'offre RH cyber aux besoins des employeurs d'ici 5/7 ans. Pour mémoire à courte échéance, les besoins sur le bassin s'élèvent à plus de 300 ETP supplémentaires par an, très loin des capacités de formation académiques actuelles. Dès à présent une GPEC Territoriale en cybersécurité a été mise en place en partenariat avec la Région et impliquant employeurs (industriels, ministère des armées, ANSSI) et la CyberSchool, identifiant les viviers pouvant rejoindre la filière et lançant les actions en conséquence (reconversion, attractivité...);
- Pilier Start Up : disposer d'un pré-incubateur régional et national cyber ancré sur la Métropole pleinement opérationnel d'ici 5 ans permettant de voir émerger 3 nouvelles startups en cybersécurité par an. À cette fin et aux côtés de la Région, nous avons soutenu la candidature du Pool, Go capital et Axeleo à l'AMI "startup studio cyber" désormais cofinancé par Bpifrance dans le cadre du Programme des investissements d'avenir après sélection par le SGPI : le French Cyber Booster.
- Pilier Immobilier : disposer d'une offre immobilière prenant en compte les contraintes spécifiques à la cybersécurité et répartie de manière pertinente sur le territoire d'ici 2/3 ans. Dès à présent, en accord avec le nouveau propriétaire, l'ex-bâtiment du pôle éducatif de La Courrouze (Art&Fact ex PC4) a été sanctuarisé pour l'accueil d'acteurs de la cyber et l'ANSSI a décidé d'y implanter son antenne rennaise. Par ailleurs, un immeuble d'entreprise dédié à la cyber, Cyber Place, est en train de voir le jour sur Via Silva. Dans ce bâtiment la collectivité acquiert un plateau de 1200 m2 pour développer sa pépinière de startup cyber en complément de Digital Square avec près de 200 m2 de locaux habilités confidentiels défenses, livrable fin 2022-début 2023.
- Pilier « Lab » : disposer d'un Lab "cyber & ville intelligente", conjoint opérateurs/industriels et laboratoires de recherche, reconnu par la communauté internationale d'ici 5 ans sur un modèle s'apparentant à Excelcar et regroupant plus de 20 partenaires. D'une part, le développement de produits et services nécessite pour leur développement,

leur mise au point et leur test utilisateurs de plate-forme, dont des données ; ces moyens ne peuvent être développés en propre par chaque industriel ; la seule solution est de les mutualiser en étroite relation avec les utilisateurs finaux qui sont les mieux à même de qualifier les jeux de données et la pertinence de l'opérationnalité des outils ; d'autre part, par construction ce regroupement d'acteurs autour d'une telle plate-forme doit permettre de consolider la structuration de la filière et ainsi la rendre d'autant plus performante économiquement. La mise en place de cette plateforme se fait en concertation et synergie avec la cyberdéfense factory du ministère des Armées. Dès à présent Rennes Métropole soutient l'étude de préfiguration d'une telle plate-forme à l'initiative de trois industriels et s'attache à accompagner leur plan de développement sur les trois prochaines années.

Pour le troisième axe, l'objectif principal est de structurer d'ici 4 ans une communauté d'opérateurs de la ville intelligente et d'acteurs de la filière de cybersécurité à travers une chaire industrielle pour voir émerger des solutions efficaces pour la résilience des systèmes et la protection des données pleinement adaptées aux besoins des opérateurs de la ville intelligente.

Face au développement de la smartcity, les territoires ont à faire face à trois enjeux majeurs : la résilience du fonctionnement de la smartcity pour éviter le chaos, la bonne gestion de la protection des données personnelles, dont il faut rappeler que la divulgation peut engager la responsabilité pénale des élus, et la confiance du citoyen dans le numérique sans laquelle il est illusoire d'espérer pouvoir déployer efficacement de nouveaux services que les enjeux sociétaux appellent.

En son sein, nous observons une convergence entre mondes physiques (les systèmes industriels de l'eau, de la mobilité...) et numériques (les systèmes informatiques de gestion, de services publics...) avec le développement dans de même systèmes de nombreux services et la nécessité d'interopérabilité entre systèmes, qui plus est de générations différentes et en perpétuelle évolution.

Et dans ce système de systèmes où s'interconnectent SI, IoT et système industriel, la surface d'attaque devient gigantesque. Il est à noter que, à l'instar des OIV, les métropoles sont potentiellement la cible d'action de sabotage.

La mise en place d'une chaire industrielle est la meilleure solution pour voir émerger des solutions per-

formantes correspondant aux réelles contraintes opérationnelles que les opérateurs s'approprient et ainsi limiter l'impact des attaques que l'on sait inévitables.

Des financements seront recherchés dans le cadre des projets ci-dessous. (Cf. annexe financière).

Immobilier / Cyberplace

Concernant l'infrastructure immobilière, il s'agit de réaliser d'ici 2 ans d'un hôtel d'entreprises de 1200 m2 permettant d'accueillir, en outre, de jeunes entreprises cybers travaillant sur des données classifiées.

Acquisition par Rennes Métropole d'un plateau d'un immeuble de bureaux, afin d'y réaliser une pépinière d'entreprises spécialisées dans la recherche et le développement et l'innovation de services en matière de cybersécurité. La société CBN 12 dont le siège social est à La Petite Louvrais à Betton, a conclu un contrat de promotion immobilière avec NGE-Cardinal pour la construction d'un bâtiment de 7 500 m2 de surface utile au sein de la ZAC Atalante ViaSilva, (site des Champs Blancs).

A son achèvement, début 2023, l'ensemble comprendra un bâtiment de bureaux en R+5. Rennes Métropole souhaite acquérir un plateau de bureaux, au 2^{ème} étage du bâtiment, d'une surface utile 1 232,9 m² estimé à 5 602 457 €.

Plateforme mutualisée industrielle / CyberLab : Disposer d'ici 5 ans d'un "lab" de référence européenne (plateforme mutualisée industrielle) regroupant plus de 20 partenaires industriels de la cyber et au moins deux communautés d'utilisateurs en complément du secteur régional.



AMI Sécuriser les territoires – volet collectivités territoriales du PIA 4

Rennes Métropole est lauréat en candidature commune avec la Région Bretagne, Brest et le Pôle d'Excellence Cyber (PEC) de cet AMI : co-financement sollicité de 5 M€.

Les lauréats ont été sélectionnés, il s'agit d'une infrastructure portuaire, d'une collectivité territoriale et de quatre établissements hospitaliers. La seconde étape du projet consistera en un appel à projets, coconstruit par l'État et les lauréats. Il permettra de sélectionner les entreprises qui réaliseront ces démonstrateurs et d'en

cofinancer le développement. Les lauréats seront ainsi les premiers à bénéficier du surcroît de protection induit par les démonstrateurs. A l'issue de l'expérimentation, puis de leur validation, le déploiement à plus large échelle de ces solutions adaptées aux besoins spécifiques des acteurs territoriaux sera engagé. Les démonstrateurs développés permettront ainsi de passer à l'échelle de nouvelles solutions cyber, d'améliorer notre résilience collective et territoriale et de renforcer l'offre française dans le domaine de la cybersécurité

Startup / Cyberboost

Concernant l'émergence de startups, il s'agit d'avoir d'ici cinq ans un pré-incubateur permettant l'émergence de startups cybers portant a minima à 3 nouvelles startups par an.

Dans le cadre de l'AMI Grand défi cybersécurité, avec l'appui de la Région et de la Métropole, les partenaires ont été lauréats avec le projet d'incubateur

national « French cyber Booster ». La métropole accueillera ainsi au Pool, le French Cyber Booster, un startup-studio dédié à l'accompagnement et à la création de startups dans la filière cyber. Ce dispositif unique en France est une initiative portée par un quatuor composé de deux incubateurs accélérateurs, Axeleo et Le Pool, et deux sociétés de capital-risque Axeleo Capital et Go Capital. French Cyber Booster s'inscrit à la fois dans le cadre de la stratégie régionale et dans le cadre de la stratégie nationale visant à renforcer la cybersécurité du pays : en 2020, le nombre de cyberattaques a été multiplié par quatre d'après l'Autorité Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). Une hausse qui s'explique notamment par la structuration et la spécialisation de réseaux de cybercriminels.

Cyberboost : 10 000 000 €

Chaire industrielle

Il s'agit de structurer d'ici 3 ans une communauté d'opérateurs de la ville intelligente et d'acteurs de la filière de cybersécurité à travers une chaire industrielle pour voir émerger des solutions efficaces pour la résilience des systèmes et la protection des données pleinement adaptés aux besoins des opérateurs de la ville intelligente.

Calendrier 2022-2025

En lien avec les engagements du CPER volet recherche, et en cohérence avec les priorités stratégiques du Campus cyber régional, des accompagnements au titre des politiques sectorielles d'innovation et de formation du Conseil régional seront sollicités.

2- PÔLE D'EXCELLENCE INDUSTRIELLE LA JANAIS

La filière automobile est un des piliers de l'économie productive rennaise et régionale, avec la présence de PSA (devenu Stellantis) et d'un grand nombre de sous-traitants sur le territoire sans cesse confrontés à des mutations profondes. Le groupe Stellantis s'est engagé en 2015 dans un vaste plan de restructuration et de compactage de ses infrastructures, visant ainsi à réduire les coûts de production et améliorer la rentabilité mais surtout à pérenniser le site. Plusieurs dizaines d'hectares sur le site de La Janais ont ainsi été libérés, fonciers acquis par la Région Bretagne avec le soutien du Département, devenus propriété de Rennes Métropole en vue d'y aménager des espaces pour installer de nouvelles entreprises, sur des filières industrielles

majeures que sont celles des nouvelles mobilités et du bâtiment durable, y compris l'écoconstruction.

Depuis cette période, Rennes Métropole et le Conseil Régional de Bretagne, portent la réflexion globale ainsi que différents projets en vue de la reconversion du site en un Pôle d'Excellence Industrielle (PEI), aux standards de l'industrie du futur.

Le PEI s'appuie sur plusieurs piliers :

- Intégrer Stellantis, ainsi que l'écosystème de sous-traitants, dans son développement et soutenir la décarbonation de la filière automobile historique ;
- Conduire une action volontariste et cohérente de réindustrialisation et de création d'emplois, en lien

étroit avec l'ADN du site, notamment dans les secteurs industriels des nouvelles mobilités et du bâtiment durable ;

- Participer au recrutement, à l'insertion et à la formation des personnels, forces vives permettant l'essor de ces nouvelles filières ;
- Proposer des services utiles aux entreprises présentes sur le site ainsi qu'à leurs salariés et développer ainsi un fort volet serviciel dans l'aménagement de la zone d'activité de La Janais.

La relance industrielle est également une priorité pour la Banque des Territoires qui a développé de nouveaux leviers d'intervention et de financement pour accompagner la mise en œuvre des stratégies de revitalisation industrielle et de développement de l'attractivité de ces territoires pour favoriser l'emploi industriel.

La filière automobile historique, tirée principalement par Stellantis sur le territoire, vit des transformations majeures, liées à la nécessaire décarbonation des productions et des modes de production. Après une première transformation importante liée à la reconquête de la compétitivité du site sur 2015-2017, l'usine Stellantis de La Janais évolue très fortement. Au-delà d'une nouvelle phase de compactage, la réduction des consommations d'eau – dans l'objectif à terme d'une neutralité sur les eaux indus-

trielles – et la décarbonation des sources d'énergie (réalisation d'une chaudière bio masse par exemple) sont des lignes directrices fortes des investissements réalisés sur l'usine. Ils s'accompagnent d'une innovation dans l'ensemble des process. La Région Bretagne et Rennes Métropole pourront soutenir ces transformations, en ce qu'elles participent des transitions écologiques indispensables de l'appareil industriel de la filière mobilités.

La métropole porte l'ambition **d'un projet emblématique qui a vocation à accueillir et proposer un parcours résidentiel pour des entreprises des secteurs des mobilités et de la construction durable**. Les partenaires ont travaillé à la définition du besoin et réfléchissent aux différents scénarios de portage des investissements, dans un contexte évolutif.

Production d'énergie à vocation industrielle et réseau de chaleur. L'énergie représente fréquemment une part importante dans les coûts de production des entreprises industrielles. L'optimisation et la mutualisation des investissements, qu'il s'agisse de la production ou bien de la distribution d'énergie via un réseau, représentent ainsi des leviers importants d'optimisation et peuvent aussi constituer des vecteurs d'attractivité pour de nouvelles entreprises. Les partenaires entendent travailler ensemble sur ces sujets en vue de réfléchir à de potentiels projets



Excelcar - Pôle d'excellence industrielle - ZA La Janais - Chartres-de-Bretagn

visant un mix énergétique décarboné qui pourraient bénéficier à un grand nombre d'entreprises en proximité immédiate du Pôle d'Excellence Industrielle, ce qui contribuerait ainsi à renforcer l'attractivité industrielle, sous l'angle énergétique, de l'ensemble du site La Janais.

Réflexion autour des services mutualisés, à l'échelle de la Janais, à destination des entreprises et de leurs salariés présents sur le site, nécessitant ainsi de développer une approche et coordination globale du projet, tant en amont dans sa définition, qu'en aval dans sa phase d'exploitation. La Banque des Territoires pourra accompagner Rennes Métropole autour de la structuration de projets avec des apports possibles en fonds propres visant à proposer et assurer la gestion de ces services.

Rennes Métropole dispose depuis 2016 de 53 ha sur plusieurs parcelles disséminées dans l'emprise de la Janais. Desservies principalement par l'axe nord-sud traversant la zone, elles sont constituées essentiellement d'anciens parkings mais on y trouve aussi des espaces boisés. Elles sont destinées à accueillir de nouvelles implantations d'entreprises en phase avec la nouvelle vocation de la zone d'activité.

- La Métropole a par ailleurs acquis un site de 8,5 ha sur lequel est érigé un bâtiment industriel de 25 000 m² ainsi que des locaux tertiaires totalisant quelque 5000 m². Ce "bâtiment 78" est le futur poumon du PEI. Il développera trois fonctions principales :

- Un incubateur-pépinière-hôtel d'entreprise pour accueillir des sociétés industrielles sur des durées variables et leur mettre à disposition des bureaux, des ateliers industriels, des lieux de vie et d'échange partagés...
- Une ou plusieurs plateformes d'innovation accessibles aux entreprises hébergées et aux porteurs de projet.
- Une aide au développement industriel avec des services sur mesure proposés aux entreprises : soutien aux process industriels, ateliers mutualisés, assistance administrative et RH, salles de réunion et espaces de démonstration, etc.
- Plusieurs partenaires du projet seront également hébergés dans cette pépinière industrielle augmentée : la plateforme d'innovation Excelcar déjà présente à la Janais, le Campus des métiers et qualifications bâtiment durable, Maupertuis industries, ESI Group...
- Les études d'aménagement débuteront en 2022 pour une mise en service du bâtiment prévue cou-

rant 2024 et dès avril 2023 pour l'accueil de la plateforme Excelcar.

Territoires Publics, en tant qu'aménageur pour le compte de Rennes Métropole, mène les études d'aménagement sur le site et est en charge du renouvellement urbain des 53 hectares de la ZAC La Janais. Les travaux de réhabilitation du bâtiment 78 seront également engagés par Territoires Publics.



Vue aérienne de La Janais - Chartres de Bretagne

- Par ailleurs, l'Établissement public foncier (EPF) de Bretagne acquiert pour le compte de Rennes Métropole un site de 13,5 ha qui accueillait l'activité de ferrage de PSA. Il est destiné à accueillir des développements futurs du PEI.

- À brève échéance, près de 80 ha seront donc sous la maîtrise de Rennes Métropole qui, entre les acquisitions foncières réalisées et à venir et les différents aménagements, va consacrer quelque 50 millions d'euros à la réalisation de cette zone. Cette superficie pourra encore s'étendre au fil des années, Stelantis souhaitant poursuivre progressivement le compactage de son site de production et se défaire des emprises devenues inutiles.

- Enfin, le groupe Eiffage est également présent depuis 2019 sur le site de la Janais où il a acquis 22 ha dans l'objectif d'y accueillir également des activités et des entreprises répondant à la vocation de la ZAC (Zone d'aménagement concerté) métropolitaine. Euroshelter, qui conçoit à la Courrouze des unités mobiles à usage militaire, s'y est implanté courant 2022.

Au total, le projet général est de créer un site clé en main offrant du foncier disponible et de l'immobilier industriel de qualité aux entreprises, dans un aménagement environnemental exemplaire et une desserte de la zone améliorée. La volonté consiste à proposer également un accompagnement sur mesure aux futurs occupants, en particulier pour le soutien aux process industriels mais aussi pour le montage

de dossiers, l'aide à la recherche de financements, la prospection foncière, la facilitation administrative, la mise à disposition d'ateliers mutualisés... Ou encore des compétences en ingénierie industrielle, des services RH ou des formations in situ s'adaptant aux besoins des entreprises.

En novembre 2021, le Conseil métropolitain a approuvé le programme fonctionnel, technique et environnemental présenté pour la réhabilitation du "Bâtiment 78", véritable pépinière industrielle augmentée, dans le cadre du Pôle d'Excellence Industrielle (PEI) de La Janais. À la faveur d'une nouvelle opération de compactage du site de Stellantis (ex-PSA), Rennes Métropole avait acquis en 2021 le "Bâtiment 78", en vue d'y installer ce bâtiment "ressources". Un audit du potentiel de reconversion du site a été réalisé, permettant de compléter et d'adapter le document programme du projet "Bâtiment 78" sur la base d'une opération de réhabilitation.

Le bâtiment présente un potentiel d'accueil important mais exige des aménagements complémentaires permettant notamment d'y accueillir les deux principales fonctions identifiées pour la pépinière industrielle augmentée :

- La fonction tertiaire regroupée dans la partie dite "Maison commune" constituée de bureaux et de locaux communs aux entreprises hébergées visant à favoriser les échanges interentreprises et l'émergence d'une communauté innovante.
- La fonction "atelier" constituée de locaux industriels à destination de preneurs identifiés ainsi que des ateliers locatifs pour des entreprises en création ou en croissance.

À cela s'ajoutent des espaces extérieurs avec la présence d'une aire logistique pour la partie "Atelier", espace clos et sécurisé, permettant aux entreprises industrielles installées de recevoir et d'expédier des équipements et machines de dimensions importantes.

L'ensemble de ces besoins fonctionnels représente une surface utile d'environ 6 500 m² occupés à 65 % par la fonction atelier et à 35 % par la fonction tertiaire. Cette surface programme représente environ 30 % de la surface globale du bâtiment industriel existant. Elle pourra évoluer dans le cadre d'une seconde tranche de travaux ; une augmentation de la surface programme des ateliers industriels pouvant être proposée à terme pour répondre à des besoins supplémentaires.

Pour ce qui est de l'ambition environnementale, la réhabilitation du "Bâtiment 78" s'inscrit dans la démarche bas carbone et de réduction des consommations d'énergie engagée par Rennes Métropole, en tenant compte de la typologie actuelle du bâtiment réhabilité.

Afin de réaliser cette opération, Rennes Métropole a mandaté Territoires Publics qui aura pour mission d'accomplir l'intégralité des prestations normalement à la charge d'un maître d'ouvrage (préparation des choix des prestataires, signature des différents marchés, respect des dispositions du Code de la Commande Publique, suivi de l'opération, des travaux et de la coordination des missions confiées à des tiers, gestion, administrative, financière et comptable, etc.).

Au-delà des crédits déjà obtenus, des financements seront recherchés dans le cadre de ce projet (Cf. annexe financière).

Le Conseil régional, chef de file en matière de développement économique, inscrit ces projets dans la perspective de développement de la filière automobile en Bretagne et du partenariat structurant engagé avec Stellantis. C'est à ce titre qu'il s'est engagé à apporter un soutien financier, en partenariat avec la Métropole, permettant de soutenir les projets industriels et les projets du PEI servant au développement de la filière.

3- INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES (ATELIERS DE LA GARE)

Rennes Métropole entend créer un lieu unique afin de développer un écosystème créatif, favorisant les rencontres entre acteurs de la culture et de l'économie, les synergies et mutualisation de moyens entre professionnels d'horizons divers (production cinématographique, numérique, édition et design, spectacle vivant, musiques actuelles, design graphique...). La reconversion du Technicentre SNCF en un lieu totem dédié aux industries culturelles et créatives (plus de 10 000 emplois sur Rennes Métropole) pourrait constituer une opportunité unique pour :

- Créer une dynamique commune.
- Décloisonner les secteurs d'activités.
- Créer un environnement propice au développement d'activités économiques nouvelles.
- Libérer la créativité.
- Adresser un public jeune, professionnels comme amateurs (15-29 ans), correspondant à la structuration de la population rennaise (34%).
- Soutenir des entrepreneurs culturels du territoire.
- Attirer de nouveaux talents, projets d'activités ou d'implantation d'entreprises.

Les bâtiments font aujourd'hui l'objet de travaux de remise en état (arrivée des réseaux, désamiantage et déplombage) ou de mise en sécurité. La démolition d'autres bâtiments a également été programmée sur 2019 et 2020. Au total, entre les frais d'études et les travaux, l'investissement de SNCF sur 2018/2020 est estimé à 500 K€.

SNCF précise que les travaux prévus avant mise à disposition des biens sont des travaux de remise en état minimum et que les futurs occupants devront assumer un coût de transformation et d'aménagement élevé. SNCF estime le coût d'aménagement à environ 900 €/m² pour les espaces dédiés aujourd'hui

aux bureaux et à 160€/m² pour les espaces dédiés à la logistique urbaine. Le scénario d'urbanisme étudié est le suivant : Territoires Publics, aménageur de la ZAC EuroRennes, viendrait acquérir une emprise à préciser, comprenant les 4 halles 37, 38, 64, 65 ainsi que l'emprise de la halle à démolir 87.

Sur cette emprise, Territoires Publics installerait de manière anticipée un porteur de projet, qui serait certainement pérennisé dans le projet d'ensemble. Les halles 66, 39 et 87 seront démolies.

Territoires Publics est chargé de travailler sur ce scénario du point de vue technique et financier, et de permettre ainsi la mise en œuvre rapide d'une première tranche du "quartier de la création".

Sur le plus long terme, après les études urbaines conduites il y a deux ans, il faut maintenant déclencher des études opérationnelles sur l'ensemble du secteur du Technicentre.

Rennes Métropole va missionner Territoires Publics pour engager les études techniques, programmatiques et environnementales nécessaires pour modifier la ZAC EuroRennes sur ce secteur, puis engager son aménagement opérationnel. En particulier, l'étude programmatique devra comprendre un volet économique "quartier de la création".

Rennes Métropole accompagne des porteurs de projets privés dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers culturels créatifs », doté de 2 M€ en 2021 et en 2022, qui vise à favoriser la relance de l'activité des acteurs économiques culturels de proximité et à valoriser l'offre culturelle des territoires, particulièrement dans des centres urbains dévitalisés où leur présence physique est désormais fortement menacée.

4- ÉCONOMIE CIRCULAIRE / ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Dans le cadre de l'établissement d'une stratégie de développement de l'économie circulaire, Rennes Métropole s'appuie notamment sur son schéma de développement du réemploi depuis 2018 et d'un soutien à l'économie sociale et solidaire.

Ces dernières années ont permis à la collectivité d'accompagner l'émergence et le dynamisme d'acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) du réemploi mais il apparaît nécessaire d'envisager de nouveaux investissements pour développer le réemploi à la mesure des évolutions réglementaires et à la hauteur des ambitions de la collectivité en matière de transition de l'économie et de relance de l'emploi.

Rennes Métropole envisage de :

- Construire une plateforme logistique pour le réemploi des gisements relevant des déchets ménagers et assimilés. Coût envisagé de 6,7 à 7,8 M€ HT.
- Réhabiliter un site d'activité de 5200 m² pour l'implantation d'entreprises de l'économie circulaire ou y contribuant, relevant pour partie importante de l'ESS (c'est le projet Euroshelter halle 10 à la Courrouze). Coût estimé : 7,3 M€ HT

Résultats attendus :

- Optimisation des flux matières, des coûts logistiques et du maillage territorial entre collectivités et acteurs économiques ou associatifs.

- Développement de surfaces d'activités à loyer modéré dédiées à certaines activités ESS/réemploi à plus faible valeur ajoutée économique et à fort impact environnemental et social (emplois premiers niveaux de qualification/insertion, consommation à tarification sociale).
- Développement du réemploi : Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ainsi que construction.
- Développement des entreprises, de nouveaux modèles économiques et de nouveaux emplois.
- Réhabilitation d'un site démonstrateur des principes de l'économie circulaire dans la construction : programme d'occupations transitoires et/ou temporaires du site, mutualisation d'espaces et d'équipements, techniques constructives.
- Expérimentation d'une plateforme dédiée au réemploi des matériaux de construction préfigurant une stratégie dédiée à l'échelle de la métropole.
- Stimulation des changements de comportements des habitants et entreprises/organisations à travers de nouvelles offres : lieux de collecte de proximité et de ventes seconde main, lieux de réparation et d'up-cycling, développement des compétences via des fablab low-tech, activités d'éco-conception.



Halles en commun-Friche Euro Shelter

AXE 4

**SOUTENIR L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE,
L'INNOVATION ET LE NUMÉRIQUE**

1. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION (ESRI)

L'enseignement supérieur et la recherche constituent des activités clés de notre territoire, piliers de son identité et socles de son modèle de développement. Rennes Métropole est le premier pôle universitaire du Grand Ouest, avec 70 000 étudiants et un nombre important d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, publics et privés.

Forte de ses atouts universitaires, Rennes Métropole poursuit son soutien important à l'ESRI et au renforcement de l'attractivité de ses campus.

Rennes Métropole soutient ainsi les coopérations des universités et des grandes écoles visant à construire l'Université de Rennes, UniR, qui permettra de renforcer l'attractivité, la visibilité et la reconnaissance au niveau européen et international des acteurs rennais de l'enseignement supérieur.

Rennes Métropole est également attentive aux conditions de vie et de travail des étudiants. Elle accompagne notamment la rénovation des bibliothèques universitaires et la création d'un guichet unique d'accueil des étudiants et elle contribue à la lutte contre la précarité étudiante, intégrant l'accès à l'emploi en fin de cursus.

Au croisement de l'amélioration des conditions de travail et d'enseignement, de l'attractivité du site rennais et des enjeux de transition énergétique, la métropole poursuit le travail engagé pour permettre la transition écologique des campus et la rénovation énergétique de leur patrimoine, dans une perspective de meilleure intégration urbaine des sites universitaires.

Pour imaginer le campus de demain, Rennes Métropole a élaboré avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche un schéma de développement universitaire qui vise à dégager des perspectives de développement du site universitaire à l'horizon 2040 et à travailler en concertation sur plusieurs thématiques :

- La relation entre les campus et la ville.
- La création de services adaptés aux besoins des étudiants et des chercheurs.
- L'aménagement des campus pour rendre plus lisible l'offre de formation et de recherche.

De nombreux projets au service du développement de l'ESR sur le territoire métropolitain

Le territoire doit rester un territoire universitaire de référence. Avec l'ensemble des acteurs de l'ESR réunis au sein de la conférence métropolitaine de l'ESR, Rennes Métropole mène, développe et promeut de nombreux projets, cohérents et participant à la nécessaire vitalité et performance de l'appareil ESR sur la métropole.

Rennes Métropole accompagne ainsi la structuration du site universitaire en apportant son concours à des initiatives fédératrices et porteuses d'ambition pour l'excellence académique, l'innovation et la création de valeurs sur le territoire métropolitain. À ce titre, elle est engagée aux côtés des établissements en soutenant les projets lauréats du PIA qui reposent sur une stratégie collective et revêtent un caractère particulièrement structurant, tels les écoles universitaires de recherche, Cursus Ide@l-NCU ou encore l'IRT b<>com.

Travaux de rénovation énergétique du patrimoine des établissements ESR

La rénovation des bâtiments universitaires, pour la plupart construits dans les années 1960 à 1970 et peu performants énergétiquement, revêt un enjeu fort d'attractivité de l'ESR rennais mais aussi de contribution aux plans d'adaptation au changement climatique.

Cet enjeu est d'autant plus prégnant qu'il s'inscrit dans un contexte réglementaire où les établissements sont concernés par les obligations du décret tertiaire alors même que les investissements nécessaires représentent des sommes extrêmement importantes, sans possibilité de mobiliser beaucoup de fonds propres de la part des établissements.

La rénovation du bâti universitaire constitue un axe majeur du CPER 2021-2027, avec 120,5 M€ pour l'immobilier universitaire rennais. Le total des investissements financés au titre du CPER sur le site rennais est 187,5 millions d'euros et se décline ainsi :

CPER 2021-2027 - volet ESRI							
	TOTAL	Etat	Région	Département	Métropole	Europe	Autres financeurs
Immobilier ESR	120 533 248 €	50 899 623 €	25 404 312 €	8 471 988 €	16 857 325 €		18 900 000 €
Équipements scientifiques	58 493 000 €	15 893 000 €	9 295 000 €	4 601 000 €	4 643 000 €	18 871 000 €	5 190 000 €
Innovation	9 060 500 €	1 765 000 €	2 870 000 €	32 000 €	1 701 500 €	1 820 000 €	861 000 €
TOTAL	188 086 748 €	68 557 623 €	37 569 312 €	13 104 988 €	23 243 825 €	20 691 000 €	24 951 000 €

Accompagnement innovant de la transformation du Campus Beaulieu et de la stratégie de rénovation du patrimoine immobilier de Rennes 1

Une démarche exploratoire a été lancée en 2020, à l'initiative de Rennes Métropole, visant à préciser les attendus, les équilibres, les potentialités et la faisabilité d'un projet majeur de transformation du Campus de Beaulieu. Ce projet, qui vise à renforcer l'attractivité du campus et à améliorer son insertion urbaine, permettra de dégager des recettes de cession ou de location destinées à soutenir financièrement la rénovation énergétique du parc. Supervisée par un comité de pilotage réunissant Rennes Métro-

pole, le Rectorat, la Ville de Rennes, le Conseil régional de Bretagne, l'université de Rennes 1, le CROUS, l'INSA, l'INRIA et l'ENSCR, la démarche se développe au travers d'un mandat d'études confié par Rennes Métropole à Territoires Publics et qui dessine une stratégie gagnante pour tous les acteurs.

Le programme de rénovation énergétique des bâtiments publics du Plan France Relance consacre par ailleurs 47,6 M€ au site universitaire rennais. L'Université de Rennes 1, engagée dans un processus de dévolution du patrimoine, porte une ambition très forte de rénovation de 100 % de son patrimoine bâti sur une période de 15 ans pour un budget de 450 M€. Grâce à un financement France Relance à hauteur de 23,5 M€, la rénovation de son campus Santé à Villejean constitue une première étape de ce projet plus global "RC 2030".



Rénovation bâtiment universitaire 16 Beaulieu - atelier mécanique

2- NUMÉRIQUE

Rennes Métropole bénéficie et soutient un écosystème d'innovation performant au niveau national et européen, auquel contribuent plus d'une quinzaine d'entreprises multinationales, au premier rang desquelles figure Orange dont les centres de recherche sont implantés depuis de nombreuses années sur le territoire, des PME et des startups, des structures de soutien à l'innovation (Poool / French Tech, pôles de compétitivité, Institut de recherche technologique b<x>com, plateformes et centres de ressources technologiques...) mais également un pôle de recherche et d'enseignement supérieur de qualité.

Cet écosystème d'innovation est particulièrement actif dans le domaine du numérique, l'écosystème numérique rennais figurant parmi les plus dynamiques et les plus denses de France. Ainsi le territoire rennais se classe comme le 2ème pôle français sur les objets connectés, marché en plein essor, ce qui permet par exemple à Rennes Métropole de bénéficier de ressources locales académiques et industrielles pour développer une expérimentation autour d'un réseau métropolitain pour l'Internet des objets de type LoRa. Il est également reconnu pour la densité de ses compétences et de son activité, tant publique que privée, sur la cybersécurité : les compétences de la DGA-Mi et de nombreuses entreprises d'envergure internationale dans ce domaine, réunies au sein du Pôle d'excellence Cyber.

La richesse de cet écosystème constitue un terrain favorable au développement d'innovations, qu'elles soient portées par la collectivité ou qu'elle y participe en tant que partenaire dans des initiatives portées par des entreprises, des associations ou des acteurs de la recherche. En attestent les nombreux projets autour de l'Internet des objets, du recueil et de l'exploitation de données en matière de qualité de l'air, de mobilité, de gestion des déchets, ou encore d'aménagement et d'urbanisme, de politique culturelle ou de relation avec les citoyens...

Forte de ces atouts, Rennes Métropole entend inscrire ce développement d'innovations dans une stratégie numérique responsable et soutenable à l'échelle de la métropole, conciliant le développement du numérique au service du territoire, l'intégration de ce développement dans la trajectoire bas-carbone et écologique de la métropole et l'accès effectif le plus large des acteurs du territoire comme des habitants aux ressources et aux compétences numériques qui deviennent indispensables à l'accès aux services.

Pour accompagner les projets numériques sur son territoire, la métropole bénéficiera de l'enveloppe financière consacrée à l'axe "Numérique" de l'ITI Feder, piloté par Rennes Métropole, doté pour les 4 axes d'un total de 18 millions d'euros.

1 UNE RESPONSABILITÉ
**ÉCOLOGIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE**



4 UNE RESPONSABILITÉ
**DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET D'USAGE**



2 UNE RESPONSABILITÉ
SOCIALE



5 UNE RESPONSABILITÉ
**DE GOUVERNANCE ET
D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL**



3 UNE RESPONSABILITÉ
**DÉMOCRATIQUE ET
ÉTHIQUE**



6 UNE RESPONSABILITÉ
**DE QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC**



Un engagement fort sur la gestion responsable des données du territoire

Parce que les données sont essentielles pour produire un service public performant, adapté aux besoins de ses usagers, capable de répondre en temps réel et répondant aux attentes des citoyens en matière de concertation et de participation, la métropole de Rennes a développé de longue date une expertise dans la gestion des données de son territoire. Très tôt, le service d'information géographique se charge d'acquérir, de gérer et de capitaliser la donnée géographique utile pour les directions métier de la collectivité, ainsi que la donnée qu'elles produisent, dans un souci de mutualisation et de facilitation d'accès à ces données. Dès 1999 est créée une maquette 3D du territoire, d'abord à l'échelle de la ville de Rennes, puis de l'ensemble du territoire métropolitain, qui sert de support à la concertation avec les habitants autour de projets d'aménagement. En 2010, Rennes fait partie des toutes premières villes à ouvrir ses données en open data, et à le faire en partenariat avec des acteurs importants du territoire, dans le domaine des transports (Keolis) et de la culture (Ouest France, les Transmusicales) notamment. Elle participe par la suite au programme "open data locale" animé par Open Data France et en coopération avec la Région Bretagne et Mégalis en accompagnant les communes de son territoire dans l'ouverture de leurs données. Dans un esprit de mutualisation avec les territoires, Rennes Métropole anime depuis plusieurs années un partenariat pour l'acquisition de données géographiques en commun, le référentiel métropolitain topographique et réseaux (RMTR) avec Enedis, GRDF, Orange, la CEBR et le SDE35.

Riche de ces expériences, la collectivité s'est engagée en 2018 et 2019, avec le soutien de l'Etat via le Programme des Investissements d'Avenir et avec l'accompagnement d'Etalab, dans la définition d'une gouvernance des données d'intérêt territorial, l'amorçage du service public métropolitain de la donnée, puis,

à compter de 2019, dans le prototypage d'un portail de gestion et de partage de données territoriales, Rudi, soutenu par l'Union européenne dans le cadre de l'initiative Urban Innovative Action (fonds Feder).

C'est ainsi une véritable politique publique territoriale de la donnée qui prend forme, visant à la maîtrise des données essentielles du territoire, à leur valorisation, à leur accès par tous les acteurs locaux produisant du service d'intérêt général.

Dans cette perspective et sous l'impulsion des élus, des clauses données sont insérées dans la commande publique, des infrastructures d'initiative publique sont déployées, les compétences internes et externes sur le cycle de vie de la donnée, le traitement de données et l'intelligence artificielle, la diffusion de la culture du numérique et de la donnée sont mobilisées et développées, une gouvernance ouverte sur la gestion des données du territoire est expérimentée. Cet ensemble cohérent de dispositifs et de compétences qui se construit graduellement est mis au service des politiques publiques de la métropole et de ses communes, mais aussi des acteurs du territoire.

Cette politique publique de la donnée repose sur un certain nombre de principes forts : le recours à l'open source, la conduite des projets en partenariat dans des formats d'innovation ouverte, au sein du territoire et au-delà.

Sont ainsi mises à profit la participation à des réseaux d'échange nationaux et européens tels que les Interconnectés et la commission numérique de France urbaine, Cité+, Open Data France ou dans des groupes de travail plus informels animés par des bureaux d'étude ou la Banque des Territoires au niveau national, le Knowledge Society Forum d'Eurocities, les réseaux tels que Cities Coalition 4 digital Rights ou les initiatives comme Living-in.EU.

Une palette d'outils pour soutenir l'émergence d'une politique de la donnée favorisant l'efficacité des services publics, l'inclusion et la transition écologique du territoire

C'est en s'appuyant sur cette expérience et sur les outils et pratiques déjà développés en matière de gestion des données que Rennes Métropole s'engage plus avant dans la structuration d'une politique de la donnée comme socle de la transformation numérique de la collectivité. Il s'agit de passer de projets multiples à une approche coordonnée et intégrée de la donnée, ce qui nécessite de développer des outils socles au service du plus grand nombre. Sont ainsi engagés :

- Une étude complète sur la cartographie des données de la collectivité : stockage, partage, publication, recours aux algorithmes décisionnels, conformité RGPD...
- Le développement d'un outil de partage des données, au bénéfice des services de la collectivité et des acteurs du territoire (Rudi).

- La mise au point d'un environnement commun de données, et d'outils de modélisation des bâtiments et équipements de la métropole (BIM).
- L'investissement sur des outils d'intelligence artificielle.
- Le maintien et l'évolution de plateformes d'accès aux données publiques (Rennes en accès libre et portail géographique).
- Le déploiement d'un réseau LoRa pour l'IOT collectant des données utiles aux communes et à la métropole.
- Le développement d'un jumeau numérique et d'une plateforme de coopération urbaine.
- La définition et le prototypage d'une "Datafactory" pour stocker, traiter les données de la collectivité et en faciliter la réutilisation.
- L'accompagnement des communes du territoire sur l'ouverture de leurs données et le développement de services utilisant de la donnée.

a. Jumeau numérique du territoire et plateforme de coopération urbaine

Dans un contexte de transition numérique et de disponibilité croissante de données urbaines, Rennes Métropole souhaite mieux outiller ses décisions et politiques publiques grâce aux données et à la coopération.

À cette fin, la collectivité entend constituer un jumeau numérique, réplique numérique du territoire, multi-scalaire, dynamique et systémique, et développer une solution pour visualiser, exploiter et collaborer autour de ce jumeau numérique. Le jumeau numérique est un référentiel de données spatio-temporelles organisées et indépendantes de toute application, destiné à décrire, analyser et modéliser les fonctionnements urbains, basé sur une maquette 3D. S'appuyant sur le jumeau numérique de la métropole, la plateforme de services permettra de modéliser les fonctionnements urbains, de simuler les effets des politiques et services publics, de suivre les dynamiques de développement et les trajectoires du territoire, de s'articuler avec des outils de gestion et d'exploitation urbaine (gestion de l'espace public, résilience et gestion des risques...), d'évaluer les performances attendues et les performances réelles des politiques publiques, mais aussi de faciliter la concertation et les coopérations avec l'ensemble des acteurs du territoire : citoyens, académiques, monde économique.

Les travaux seront réalisés sur la base de cas d'usages précis, sélectionnés et priorisés dans le but à la fois d'avoir une première application en exploitation fin 2022 et de couvrir l'ensemble des fonctionnalités nécessaires à leur réplification et leur généralisation après 2022.

Des financements ont été obtenus et pourront être recherchés dans le cadre de ce projet (Cf. Annexe financière).



b. Data Factory métropolitaine

La Data Factory vise à collecter, stocker, traiter et rendre accessible l'ensemble des données produites par Rennes Métropole afin d'en faciliter la réutilisation. Il s'agit de poursuivre la construction, à partir de technologies open source, d'une plateforme de données appelée "Data Factory" permettant le stockage de données, la réalisation de traitements et d'interfaces de restitution de données. Ces données sont en partie issues de capteurs (air, eau, énergie, déchets, etc...), et leur stockage permettra de disposer d'historiques longs, qui pourront être utiles pour la conduite des politiques publiques. Elles proviendront également de l'ensemble des applications métiers (DSI et SIG) qui gèrent de l'information (éducation, équipements sportifs, culturels, etc...) et seront croisées avec des données produites par des tiers (météo, qualité de l'air...).

Les données sont d'abord stockées sous leur forme brute dans la Data Factory, puis prétraitées avant de pouvoir être exploitées via des outils de visualisation de données, décisionnels et/ou cartographiques. Ces données alimenteront notamment le Portail RUDI (Rennes Urban Data Interface), futur point d'accès aux données concernant le territoire de Rennes Métropole. Les premiers cas d'usage portent sur des données de gestion de déchets et des données de consommation énergétique de bâtiments publics.

Le projet Data Factory est un prérequis technique à la mise en œuvre de projets de territoire intelligent. Il s'articulera avec le projet de plateforme servicielle du Conseil régional et à la démarche GéoBretagne.

Des financements ont été obtenus et pourront être recherchés dans le cadre de ce projet (Cf. Annexe financière).

c. Open Data et valorisation des données des communes de Rennes Métropole

Dans la continuité de sa politique d'open data initiée en 2010, Rennes Métropole a lancé un vaste programme d'ouverture et de valorisation des données publiques à l'échelle de ses 43 communes. L'ensemble des communes de la métropole, et particulièrement les communes de plus de 3 500 habitants, auront la possibilité de publier et d'exploiter des données ouvertes, liées à trois thématiques communales : démocratie, sécurité des personnes et transition énergétique.

Ces trois sous-projets doivent permettre aux communes volontaires de :

- Partager la connaissance produite avec leurs habitants pour renforcer la citoyenneté.
- Exploiter ces données à des fins professionnelles pour améliorer la gestion des équipements par les agents communaux.
- Activer l'usage des données au bénéfice de la transition énergétique.
- Se mettre en conformité avec la loi sur l'ouverture des données publiques.

d. Inclusion numérique



La Ville de Rennes - qui a répondu début 2021 à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) conseillers numériques France Services - a été retenue par un comité de sélection national début 2021. 14 conseillers numériques (12 Ville de Rennes / Rennes Métropole ainsi que 2 postes pour des associations gérant des EPN) proposent des ateliers d'initiation au numérique au plus près des habitants. Ils facilitent par cet accompagnement leur montée en compétence numérique. La Ville de Rennes poursuit ainsi l'extension du dispositif "numérique" dans les Espaces sociaux communs, les bibliothèques municipales et les Champs Libres, les associations conventionnées pour les Espaces Publics Numériques.

Rennes Métropole pourra bénéficier du dispositif "aidants connectés" pour la labellisation et la formation de ses conseillers numériques et de ses autres agents concernés par l'inclusion numérique.

Rennes Métropole pourra, en outre, bénéficier de la mise en œuvre sur son territoire, avec un focus sur les quartiers prioritaires de la ville (QPV), des portraits de territoire de la relation e-administrative dont l'État en région est lauréat pour tous les EPCI de la Bretagne.

Rennes Métropole fait partie du consortium (Conseil régional de Bretagne, Brest Métropole, Rennes Métropole et État) qui a déposé un projet à la Banque des territoires pour créer un hub territorial pour un numérique inclusif. Le projet a été retenu et a été officiellement lancé en avril 2022.

AXE 5

CONFORTER LES SOLIDARITÉS ENTRE NOS COMMUNES ET ENTRE LES HABITANTS

1. LE CONTRAT DE VILLE, UN OUTIL MAJEUR

Le Contrat de Ville est l'outil de mise en œuvre locale de la Politique de la Ville pilotée au niveau national par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. C'est une compétence métropolitaine portée par Rennes Métropole.

Les 5 quartiers prioritaires sont rennais (Maurepas, Le Blosne, Villejean, Clôteaux-Champs Manceaux, Cleunay), et Saint Jacques-de-la-Lande est associé au contrat de ville. Le seul critère de définition d'un quartier politique de la ville (QPV) est le revenu de ses habitants : il faut qu'un minimum de 40% des habitants d'un quartier de 1000 habitants soit sous le seuil de pauvreté.

L'objectif du Contrat de Ville est de poser des objectifs collectifs (20 signataires dont l'État, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, la Ville de Rennes, la Ville de Saint Jacques-de-la-Lande) de développement social, urbain et économique de ces quartiers en y apportant le droit commun nécessaire, ainsi que des efforts supplémentaires en terme de moyens humains et financiers dans tous les domaines où les inégalités sont avérées dans ces quartiers : inégalités d'accès aux diplômes, aux formations qualifiantes, à l'emploi, au logement autonome, aux droits sociaux, à la santé, au sport, à la culture, aux loisirs (vacances), au numérique, à la maîtrise de la langue française, aux mobilités, aux modes de garde.

La loi Lamy de 2014 a amené une réforme de la politique de la ville, incarnée par le Contrat de Ville 2015/2020.

La loi de finances pour 2022 a acté la prorogation d'une année supplémentaire pour les contrats de ville en cours et les régimes fiscaux zonés dans un contexte de réflexion profonde sur les contours et le contenu de ceux-ci. Un avenant de prolongation élaboré en 2019 le prolonge désormais jusqu'au 31 décembre 2023, lui ajoutant ainsi des objectifs préconisés par :

- La mobilisation nationale pour la politique de la ville.
- Le Pacte de Dijon (signé par la Ville et la Métropole en 2018).
- Le Pacte (Pacte pour les Quartiers pour Toutes les Entreprises) en cours de déclinaison au niveau local par le plan "L'Ille-et-Vilaine, une chance". Les entreprises s'engagent en coordination avec le Plan Em-

ploi Quartier de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes.

- Un plan d'action territorial (PAT) décline le contrat de ville dans chaque quartier prioritaire.
- Sur le volet éducatif, le dispositif Cités Éducatives permet de renforcer l'action des partenaires et de renforcer l'implication des acteurs locaux sur les quartiers du Blosne, de Villejean et de Maurepas (à partir de 2022).
- En matière d'emploi, le dispositif Cité de l'Emploi permet, depuis fin 2021, de renforcer les actions en la matière, en étroite articulation avec les objectifs du Plan Emploi Quartiers.

Perspectives 2021 – 2023

Les trois dernières années du Contrat seront consacrées à :

- Mettre en place des dispositifs labellisés par l'Etat en faveur de l'égalité des chances (Cités éducatives du Blosne et de Villejean, le modèle de santé participative au sein de deux structures de quartier), la prévention (convention CSI avec les bailleurs HLM, mise en place des bataillons de la prévention) ainsi que l'accès à l'emploi et la formation (Cité de l'emploi sur les 5 quartiers).
- Partager les conséquences de la crise sanitaire sur les populations des quartiers et réorienter les priorités d'actions en fonction de ces constats, notamment en terme d'accès à la santé, au numérique, à l'emploi et de lutte contre l'isolement.
- Animer la mise en œuvre des nouvelles thématiques de l'avenant : mobilités, modes de garde, numérique, cité éducative.
- Évaluer l'actuel contrat de ville, dans le cadre du processus national en cours d'élaboration, en particulier sur la base de données issues de l'évaluation menée en 2020 avec les partenaires du Contrat de ville ; en tirer une stratégie et un plan d'action partenarial concernant le partage, la gestion, l'occupation et l'animation des espaces publics ; renouveler l'enquête de perception des habitants.
- Réaliser et partager avec les partenaires du projet un point d'étape du NPNRU à mi-parcours de la convention (2021).
- Préparer l'élaboration du prochain Contrat de Ville, en particulier par la réflexion portant sur la partici-

pation citoyenne, l'accès à l'emploi et la formation, et la prise en compte des nouveaux enjeux de la transition écologique.

Au titre du Contrat de ville, le besoin supplémentaire en crédits de fonctionnement est estimé à + 20 % par rapport à 2019, pour les années 2022 et suivantes, afin de faire face aux besoins nouveaux liés à la transition écologique, à l'accès au numérique et à la maîtrise de ses usages, à la santé et à l'accès à une alimentation saine et durable, à la reprise des activités culturelles, sportives et de loisirs, ainsi qu'aux initiatives de vivre ensemble notamment sur l'espace public. La crise sanitaire et sociale a eu un fort impact sur les populations des QPV rennais, et on observe une précarisation croissante des ménages de ces quartiers. De fait, le pourcentage d'allocataires fortement dépendants des prestations sociales a cru de + 10,9 % entre 2018 et 2020 sur Rennes ; de même, le pourcentage d'allocataires à bas revenus a cru de + 9,5 % en 2020 sur Rennes – avec, pour ces deux statistiques, une forte concentration en QPV. Dans les QPV, on observe également une progression du nombre de demandeurs d'emplois de + 2,9% entre 2019 et 2021. Sur Rennes, le nombre d'allocataires RSA progresse de + 2060 en 1 an (avec un total de 12394 au 31 décembre 2020) avec une augmentation de plusieurs centaines d'allocataires sur les QPV les plus peuplés. Quant à l'indice de vulnérabilité des – de 18 ans, il est en hausse sur les QPV rennais, même avant la crise sanitaire.

- La crise sanitaire a amené les partenaires du Pacte de Dijon à travailler de nouvelles priorités (Pacte de Dijon 2) pour apporter des réponses aux habitants des quartiers prioritaires, dont les difficultés se sont renforcées depuis le début de la crise, ce qui amène à identifier les habitants des quartiers comme étant 'en première ligne' dans la crise sanitaire.

- Plusieurs enjeux qui étaient déjà prioritaires et avaient été ajoutés à l'avenant 2020/2022 du Contrat de Ville de la métropole doivent être à nouveau renforcés :

- Le développement économique et l'emploi, la formation.
- La santé en premier lieu du fait de la crise et en vue de la sortie de crise (synergie territoriale, accès aux soins, santé mentale, médiation, accès à une alimentation saine et durable).
- L'éducation, l'accompagnement à la scolarité et à la continuité éducative, le soutien à la parentalité dans cette période d'augmentation du décrochage scolaire.

- Le numérique dans tous les domaines de la vie professionnelle, éducative, sociale (accès à l'équipement et médiation).
- Les mobilités (mobilités actives et freins à lever).
- La mise en œuvre d'une stratégie de gestion, occupation et meilleur partage de l'espace public (objectif découlant de la démarche d'évaluation menée en 2020).

Rennes Métropole sollicite donc l'État à hauteur de 150 000 € de crédits État Contrat de Ville chaque année, selon des modalités qui seront à préciser.

2. LE NPNRU 2016-2026

Partie intégrante du Contrat de Ville à travers son pilier Cadre de vie, le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Rennes Métropole est un projet établi entre 2016 et 2026 qui vise à encourager l'attractivité des quartiers notamment sur 3 des 5 quartiers prioritaires de la politique de la Ville, à savoir Maurepas et le Blosne (quartiers dits "d'Intérêt National") et Villejean (dit "Projet d'Intérêt Régional").

Il mobilise pour cela différents leviers : des actions sur l'amélioration du cadre de vie et la présence d'équipements de qualité dans ces quartiers, notamment les équipements scolaires, des actions en faveur du logement (requalification d'ampleur des logements sociaux, construction de nouvelles gammes) et des actions en faveur du développement économique (restructuration des centres commerciaux, implantation d'activités nouvelles et pérennisation des activités existantes) et de l'emploi des habitants des quartiers prioritaires.

Ces axes sont étroitement articulés à d'autres politiques publiques conçues pour répondre au projet de territoire métropolitain et aux enjeux de cohésion sociale. Les grandes politiques mobilisées sont notamment celles de l'aménagement du territoire, les mobilités, l'habitat (le Programme Local de l'Habitat est centré sur les enjeux d'accueil équilibré au sein de la métropole et de mixité sociale), l'emploi (à travers le Plan Emplois Quartiers) mais aussi la santé ou la culture.

Il s'inscrit dans une politique de renouvellement urbain menée en continu sur ces quartiers depuis les années 80. Un premier programme de rénovation urbaine réalisé entre 2006 et 2014 a porté sur les 5 ZUS de Rennes. Ce nouveau projet 2016-2026 s'est élaboré en tenant compte des différents stades d'évolution de chaque territoire. Ainsi pour Maurepas et le Blosne, qui restent marqués par des dysfonctionnements urbains importants, il constitue une nouvelle étape de transformation majeure qui se décline contractuellement jusqu'en 2026 et au-delà pour la finalisation de certains secteurs.

Pour mener ce projet, des investissements ont été programmés sur 10 ans à hauteur de plus de 500 M€ par la Ville de Rennes, Rennes Métropole et les organismes HLM qui portent la moitié du projet.

Les partenaires financiers y contribuent à travers un soutien financier exceptionnel d'un montant de

142 M€ qui a été contractualisé dans la convention NPNRU signée le 22 décembre 2017.

Le point d'étape à mi-parcours de la convention réalisé en 2021 a reconnu un niveau d'ambition architecturale et urbaine particulièrement volontariste des premières transformations visibles sur les quartiers (la transformation de la polarité commerciale, la requalification des espaces publics et la diversification de l'habitat sur le secteur des Gayeulles, le conservatoire de Musique et de Danse au Blosne, différents programmes de logements).

Il souligne également son ambition atypique en faveur de la mixité sociale recherchée via la diversification, et non pas la gentrification, qui reste à poursuivre mais qui donne à voir aujourd'hui de premiers signaux positifs à la fois sur le parc privé (diversification de l'offre, requalification de copropriétés) et sur le parc social (déclinaison opérationnelle de la convention intercommunale des attributions et expérimentation du loyer unique à l'échelle de la métropole).



Poursuite du projet et besoins d'investissements supplémentaires

Ce niveau d'ambition fixé jusqu'à présent ainsi que les impératifs de transformation des quartiers pour y mener une réelle politique en faveur de la diversification de leur occupation nécessitent de poursuivre la déclinaison d'un projet d'une qualité intransigeante.

Aussi, pour mener la seconde phase du projet, de 2022 à 2026, la mobilisation de l'ensemble des partenaires financiers est une condition essentielle pour permettre aux maîtres d'ouvrage de faire face aux ajustements nécessaires en matière de qualité urbaine et architecturale mais aussi qu'ils puissent être en capacité de se saisir de nouvelles opportunités.

1/ Les partenaires du projet ont l'ambition de soutenir une qualité architecturale qui permette d'atteindre la transformation d'image et l'intégration

des quartiers prioritaires au paysage urbain de la ville à la fois pour la construction de grands équipements et de programmes neufs porteurs de mixité (le pôle associatif du Blosne, l'espace social commun de Maurepas) mais aussi pour les opérations de restructuration lourde des logements sociaux.

Par ailleurs, depuis l'élaboration de la convention, des enrichissements et de nouvelles opportunités ou de nouveaux besoins ont pu apparaître. Certains méritent que les collectivités puissent s'en saisir pour répondre à l'évolution des contextes sur les quartiers :

- Des besoins supplémentaires concernant les restructurations et extensions, voire des constructions neuves, des équipements scolaires qui ont été renforcés par la nécessité d'accompagner les dédoublements des classes de Grande Section, CP et CE en REP et qui n'étaient pas intégrés au début du NPNRU.

- Une thématique montante sur les quartiers avec l'implantation de centres de santé, renforcée par la crise sanitaire et avec la nécessité d'y intégrer les enjeux de santé mentale. Ces projets nécessitent un accompagnement spécifique sur l'investissement en parallèle des aides de l'ARS ou de la CPAM dédiées au fonctionnement. A ce titre, afin de favoriser une mixité des usages au sein du quartier du Blosne, le projet de restructuration de la centralité de quartier prévoit de diversifier l'offre économique et en équipement en accueillant de nouvelles activités autour de la place Jean Normand et de la station de métro du Blosne. L'immeuble E19a, situé sur la place Jean Normand, accueillera des locaux tertiaires destinés à un centre de santé communautaire, des associations de promotion de la santé et des bureaux pour des associations œuvrant en faveur du soin et de la santé. Il comprendra également des locaux en rez-de-chaussée destinés à la restauration (non concernés par la présente opération) en complémentarité de l'offre commerciale accueillie autour de la place Jean Normand. Le programme est porté par la SAS Territoires & Perspectives, pour un coût d'opération (hors commerce et parkings) de 2 190 856,00 € HT.

- Enfin, les réflexions en faveur du développement économique lancées depuis le protocole de préfiguration NPNRU aboutissent progressivement à la définition d'une stratégie de marketing économique pour chacun des quartiers et notamment d'une déclinaison de nouveaux investissements de la part des collectivités : ateliers artisanaux, laboratoire culinaire, restaurant d'insertion, boutiques éphémères.

Enfin, de nouveaux enjeux d'intervention sont apparus sur le quartier de Villejean qui depuis quelques an-

nées est confronté à une montée de problématiques et de difficultés urbaines et sociales. Il présente dans son ensemble, et de manière alarmante sur certains secteurs, des signaux de fragilité qui nécessitent de ne pas interrompre les interventions de renouvellement urbain. La centralité du quartier, la dalle Kennedy, qui a bénéficié d'une opération urbaine entre 2002 et 2007 dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain, mérite une attention nouvelle pour conforter les investissements du premier programme et résoudre certains dysfonctionnements peu ou pas traités jusque-là véhiculant une image extrêmement dégradée de l'ensemble du quartier.

Au-delà de la dalle, le secteur Guyenne, à l'ouest du quartier, présente également des signaux de paupérisation importante sur lesquels il faut intervenir.

Comme au Blosne avec le Conservatoire de musique et de danse à Rayonnement Régional, la Ville de Rennes souhaite poursuivre sur le quartier le positionnement d'équipements porteurs de mixité et de changement d'image, avec un nouvel espace aqua-ludique qui offrira à la population de ce quartier l'accès à une offre qualitative sportive, ludique et familiale (voir le paragraphe consacré à la nouvelle piscine aqua ludique en lien avec le projet de renouvellement urbain du Quartier Politique de la Ville Villejean, dans la partie sports de la section Rayonnement culturel et sportif).

Enfin, la métropole, alertée par des indicateurs de fragilité économique et patrimoniale des copropriétés, souhaite s'interroger sur les possibilités d'intervention sur ce patrimoine.

Au regard des éléments indiqués ci-dessus, les dépenses globales supplémentaires sont à ce stade estimées à 141,7 M€.

Rennes Métropole et ses partenaires sollicitent une enveloppe complémentaire de 21,3 M€ à l'ANRU dans le cadre des moyens dédiés à la rénovation urbaine via le Plan de relance, dont les crédits lui sont confiés (2 milliards d'euros).

Le Département d'Ille et Vilaine confirme son taux de participation en faveur du renouvellement de l'habitat (ce qui représenterait une enveloppe complémentaire d'environ 5,3 M€) et pour soutenir des équipements publics déployés en faveur de la solidarité.

La Région Bretagne s'engage sur un financement de 5 M€ sur la 2^{ème} phase du projet.

3. LA MAISON DES FEMMES

Le projet d'ouverture d'un lieu d'accueil pour les femmes victimes et leurs enfants fait partie du programme de mandature 2020-2026 marquant la volonté d'une implication municipale amplifiée dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ce projet est inscrit à l'axe 3 de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) signée par la Ville de Rennes, la Préfecture et le Département d'Ille-et-Vilaine. L'objectif du projet de lieu est d'améliorer l'accueil et la lisibilité des recours possibles, en complémentarité des dispositifs existants en matière d'accompagnement des victimes. À noter que ce projet de lieu d'accueil ne peut constituer l'unique réponse à la problématique des violences sexistes et sexuelles, et doit s'articuler avec d'autres actions.

Suite à une étude de préfiguration auprès des usagères et des professionnels du territoire, le projet porté en commun par le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes et l'association spécialisée Asfad a été retenu par la Ville. La collectivité y apporte un soutien financier, logistique et mobilise son ingénierie pour accompagner les porteurs de projet. Il fédère également l'Etat (Préfecture et Agence Régionale de Santé), la Région Bretagne, le Département d'Ille et Vilaine et les associations de la plateforme départementale de lutte contre les violences.

Le futur lieu, dénommé Maison des femmes, comprendra une offre de service multiples :

- Une unité "IVG et planification familiale" pour la prise en charge des femmes, en lien avec le service de gynécologie du CHU et de l'association du Planning familial 35 ;
- Une unité "mutilations sexuelles" pour la prise en charge des femmes excisées, en demande de prise en charge psychologique, sexologique et/ ou chirurgicale ;
- Une unité "violences" réunissant une entrée médico-psychologique, un accueil de jour inconditionnel, de l'information juridique et une facilitation de la prise en charge judiciaire et des activités thérapeutiques collectives.

Toutes les femmes, quelles que soit leur origine géographique, leur statut juridique, leur âge ou le type de violences qu'elles ont subies pourront être accueillies. L'accompagnement des co-victimes (comme les enfants des victimes) est prévu dans le dispositif.

L'ensemble des activités seront accueillies au sein d'un même espace, accessible, et en proximité du plateau chirurgical de gynécologie. Le CHU met ainsi à disposition une emprise à l'entrée de l'Hôpital Sud pour la construction d'un bâtiment d'une surface prévue de 695m². L'Asfad est le maître d'ouvrage de la construction et futur propriétaire des lieux est prévue à l'horizon de septembre 2023.

4. PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

Les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), créés à l'initiative des collectivités territoriales et des intercommunalités, présidés par leurs élus, s'inscrivent dans la stratégie territoriale pour l'insertion et l'emploi.

Ils sont des outils d'animation, de coordination, d'innovation et de mise en œuvre des politiques en matière d'insertion, d'emploi et de formation sur un territoire défini, pour un public éloigné du marché de l'emploi.

Plateformes territoriales, fondées sur des diagnostics partagés par les Collectivités Territoriales, l'État et les acteurs sociaux et économiques concernés, les PL.I.E. coordonnent et mettent en œuvre des actions en matière d'insertion et d'emploi.

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) de Rennes Métropole, a été créé en 1993. Outil com-

plémentaire du Programme Brétilien d'Insertion, il s'inscrit pleinement dans le projet de territoire de Rennes Métropole approuvé le 20 juin 2013, qui a notamment pour ambitions de favoriser la création d'emplois et d'activités durables et de renforcer la cohésion et la mixité sociale.

Le PLIE de Rennes Métropole s'inscrit également à l'échelon local dans le cadre du projet communautaire de Rennes Métropole "Accueillante et solidaire". L'intervention du PLIE participe ainsi à la mise en cohérence des dispositifs constitutifs de l'offre territoriale d'insertion afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail.

Afin de favoriser cette mise en cohérence, et dans le cadre d'un dialogue constructif et permanent, le Département d'Ille-et-Vilaine et le PLIE de Rennes Métropole travaillent en bonne intelligence, notam-

ment dans le cadre du Pacte de coordination des acteurs de l'insertion et du Protocole d'accord du PLIE, afin d'apporter une continuité de service dans l'accompagnement des publics, et une articulation dans l'offre d'insertion proposée.

D'autre part, l'expérimentation du Service Public de l'insertion et de l'emploi actuellement en cours sur le territoire breton et la convention territoriale d'exercice concerté des compétences signée par les quatre départements, les deux métropoles et la Région définit les coordinations et chantiers de coopération entre les 7 collectivités dans les domaines de l'insertion, de la formation et de l'emploi.

Depuis 2008, Rennes Métropole est organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale de F.S.E pour le PLIE.

Ce statut permet au PLIE de Rennes Métropole de disposer d'une délégation de gestion de crédits du FSE afin de financer des actions d'insertion destinées à l'accompagnement vers l'emploi durable et la qualification des personnes ciblées par le programme opérationnel national du F.S.E.

Un accord de méthode entre le gouvernement et France Urbaine a été conclu en février 2021 ; dans cet accord, "l'État et les territoires urbains s'engagent à préserver les capacités d'action des territoires urbains volontaires en matière d'insertion et d'emploi, en prolongeant leur rôle d'organisme de gestion intermédiaire du FSE+ lorsqu'ils l'exercent déjà, notamment via une subvention globale".

Pour la programmation 2022-2027, Rennes Métropole est candidate pour être de nouveau organisme intermédiaire pour le dispositif PLIE. La désignation des organismes intermédiaires est soumise à la validation du Préfet.

Le montant de l'enveloppe FSE+ pour le PLIE est de 731 104 € pour 2022-2027.

Au titre de la programmation 2022-2027 les actions financées par le FSE + dans le cadre du PLIE s'inscrivent dans la priorité 1 de la V4 du programme national FSE+, "Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus".

Le protocole d'accord du PLIE de Rennes Métropole 2022-2025, qui correspond à la durée de la première convention de subvention globale, dont les signataires sont l'État, le Conseil départemental, le Conseil régional, la Ville de Rennes et Pôle Emploi, détermine :

Les publics cibles de ce dispositif

Constitués de personnes en situation ou menacées de pauvreté cumulant des freins professionnels et des freins d'accès à l'emploi, et plus particulièrement :

- Demandeurs d'emploi de longue durée (> à 12 mois d'inscription) avec une attention particulière pour :

- Ceux qui atteignent 24 mois d'inscription.
- Ceux de plus de 49 ans.

Remarque : Les DELD et les DE seniors sont des populations de demandeurs d'emploi qui n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années.

• Bénéficiaires du RSA relevant d'une orientation socioprofessionnelle (mobilisable dans le cadre d'un parcours intégré d'accès à l'emploi).

• Les personnes titulaires d'un Pass IAE.

• Les Jeunes :

- Jeunes âgés de 24 ans qui présentent un risque de basculement dans le RSA
- Jeunes accompagnés par la Mission locale depuis au moins 12 mois
- Jeunes inactifs (sans emploi ni parcours de formation) depuis au moins 12 mois

Dérogation :

Des situations individuelles aux critères d'éligibilité ci-dessus définis pourront être examinées par le PLIE et la commission de validation des entrées et des sorties sur demande argumentée des prescripteurs dans la limite de 5% du public annuellement accompagné.

Les axes stratégiques d'intervention des actions du P.L.I.E

1. Assurer un accompagnement individualisé et renforcé vers et dans l'emploi
2. Soutenir une offre d'insertion adaptée aux besoins des participants du PLIE et aux opportunités d'emploi du territoire en complémentarité des offres d'insertion existantes
3. Soutenir les SIAE afin de proposer des parcours intégrés d'accès à l'emploi pour les participants du PLIE
4. Renforcer les liens à l'entreprise et la médiation à l'emploi
5. Animer le dispositif PLIE

Le P.L.I.E. s'est fixé comme objectifs d'accompagner annuellement 900 personnes en 2022 et 2023, et 1000 personnes à partir de 2024, d'accueillir au moins 1000 nouveaux participants sur la période du protocole et d'atteindre l'accès à l'emploi durable ou à une formation qualifiante pour 50 % du public accompagné.

5. RAYONNEMENT CULTUREL ET SPORTIF

Des financements ont été obtenus et pourront être recherchés dans le cadre des projets suivants (Cf. annexe financière).

I a. Culture

Musée des Beaux-Arts

Créé en 1794 à partir de saisies révolutionnaires, le Musée des Beaux-Arts de Rennes fait partie des 15 musées reconnus d'intérêt national par le décret Chaptal en 1801. Il est installé en centre-ville, dans un ancien palais universitaire construit en 1847-1855 sous la maîtrise d'œuvre de Vincent-Marie Boullé, architecte de la Ville de Rennes de 1845 à 1856.

Le musée est un établissement municipal en régie directe classé "Musée de France" par le Ministère de la Culture. Ses collections sont structurées autour de trois axes :

- Autour d'une collection remarquable provenant du cabinet de curiosités de Christophe-Paul de Robien, président du Parlement de Bretagne au Siècle des Lumières, s'agrègent des fonds dessinant un "musée-monde", cherchant à documenter la variété des productions artistiques de l'humanité à l'échelle du temps long et de la vastitude du monde : archéologie égyptienne, grecque, étrusque, romaine ; arts extra-européens ; arts décoratifs.

- Des collections de peintures, sculptures et arts graphiques du XVIe au XIXe siècles, particulièrement riches en ce qui concerne le XVIIe siècle français, qui constitue l'une des spécialités du Musée de Rennes.

- Des collections d'art moderne et contemporain, constituées dès les lendemains de la Seconde Guerre mondiale et enrichies d'importants dépôts de l'État. Ces dernières rendent compte à la fois des développements d'une histoire de l'art mondialisée mais aussi des courants propres au milieu artistique breton et rennais, où la persistance d'une peinture figurative s'est frontalement opposée aux tendances abstraites défendues notamment par le groupe Mesure.

Le scénario proposé de restructuration consisterait à :

- Rénover globalement le bâtiment avec restructuration de certains espaces (bureaux, bibliothèque, ateliers, réserves ...) et en intervenant sur le clos-couvert, les installations techniques (chauffage, ventilation, plomberie, électricité, courants faibles) pour notamment améliorer le traitement climatique des réserves et salles d'exposition permanentes et temporaires.

- Ré-agencer l'auditorium et améliorer ses performances techniques.

- Reprendre les scénographies et muséographies du premier étage (mobiliers, installations multimédia, éclairage, signalétique).

- Créer un nouvel espace d'accueil (de l'ordre de 500 m²) en interface avec le square voisin en favorisant un positionnement stratégique pour la desserte des différents pôles de l'établissement.

Des études préalables aux travaux du chantier de rénovation du Musée des Beaux-arts seront conduites sur le mandat.

Le projet de rénovation du site Zola impose, en parallèle, la requalification lourde des réserves du musée. La politique d'ouverture vers de nouveaux publics du Musée, à laquelle contribuera la rénovation du site Emile Zola, implique également un déploiement du musée dans d'autres quartiers de la ville. Cela s'incarne par le projet de construction d'un second site à Maurepas.

Musée de Bretagne et Écomusée de la Bintinais – Réserves muséales

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment (5 182 m² de surfaces utiles) dédié sur un terrain à Noyal-Châtillon-sur-Seiche (ZAC du Hil) pour répondre aux besoins du Musée de Bretagne et de l'Ecomusée de la Bintinais en matière de conservation de ses collections.

La construction de ce nouveau bâtiment répond aux besoins de réserves du Musée de Bretagne et de l'Écomusée de la Bintinais, avec anticipation des accroissements des collections à 20 ans à compter de la livraison du bâtiment. Il permettra de regrouper les réserves aujourd'hui réparties sur plusieurs sites et de conserver dans des conditions optimales les objets et œuvres d'art des collections de Rennes Métropole.

Le terrain comprendra une réserve foncière visant à accueillir, à terme, un nouveau bâtiment destiné à la bibliothèque de Rennes Métropole, afin de réaliser des magasins pour les fonds patrimoniaux permettant d'intégrer les besoins de la bibliothèque estimés jusqu'à 2050. Le programme envisage un bâtiment de 6 475 m² de surface plancher avec une réserve foncière de 1 400 m² au sol (bibliothèque) et

une seconde réserve de 250 m² clos intégrée aux locaux de réserves du Musée de Bretagne et de l'Écomusée de la Bintinais. L'équipement proposera une surface utile de 5 303m², regroupant différentes entités fonctionnelles, favorisant la compacité du bâti et la mutualisation de certains locaux.

Extension de l'Écomusée – refonte du parcours

Le projet consiste en la rénovation et l'actualisation de l'exposition permanente (1200 m²) et la construction d'une Halle du Vivant (300m²) pour l'Écomusée de la Bintinais, suite à l'élaboration d'un nouveau projet scientifique et culturel.

Le projet permettra également la mise en accessibilité du parcours permanent du musée.

Projet de lieu culturel et citoyen – sur le site de l'ancienne prison Jacques Cartier

Rennes Métropole a racheté le site de l'ancienne prison Jacques Cartier à l'État le 20 septembre 2021 pour un montant de 550 000€, avec le souhait d'en faire un lieu à vocation culturelle et citoyenne, qui respecte et valorise l'histoire des lieux.

Les enjeux identifiés par les élus sont les suivants :

- Préserver, valoriser, raconter l'histoire des lieux,
- Travailler la couture urbaine et sociale que peut constituer la prison en proximité,
- Développer un lieu d'espaces de travail pour artistes/artisans/entrepreneurs créatifs – une ruche culturelle d'intérêt métropolitain,
- Identifier les leviers d'une utilité sociale et citoyenne pour le lieu,
- Faire un lieu de vie et de destination métropolitaine.

L'approche méthodologique se veut collaborative (association des habitants en proximité, des usagers potentiels) et processuelle (activation, test, avancées par phases).

b. Patrimoine : valorisation du Pôle Saint-Georges

Concernant la restauration du patrimoine bâti, en-dehors des projets d'équipements dans des monuments patrimoniaux et dont les projets sont évoqués dans ce document, les églises protégées au titre des Monuments Historiques devront faire l'objet d'un diagnostic patrimonial, permettant d'évaluer les besoins d'intervention, les prioriser et les évaluer financièrement. Ce travail sera mené en étroite collaboration avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques.



Prison Jacques Cartier

La sélection des projets est faite en lien avec la négociation en cours des contrats de plan État-Régions (CPER) 2021-2027.

Palais Saint-Georges

La Ville de Rennes souhaite réhabiliter le Palais Saint-Georges, bâtiment datant de 1660 et bénéficiant d'une protection au titre des Monuments Historiques pour certains de ses éléments bâtis (inscription « Monuments Historiques » partielle pour sa façade Sud et sa toiture), pour en faire un équipement public et un pôle administratif dédié à la citoyenneté et à la tranquillité publique. Cette opération comprendra également une partie d'aménagements extérieurs avec la création d'une place publique.

La surface utile fonctionnelle de l'équipement envisagé est de 4 782 m² (hors sanitaires / circulations).

Piscine Saint-Georges

La piscine Saint-Georges, mise en service en 1926, est classée aux Monuments Historiques depuis 2016. Cet équipement n'a pas, depuis sa construction, subi de rénovation d'ensemble majeure, et du fait de son état, de l'évolution des normes et des usages, nécessite une rénovation.

En effet, du point de vue du bâti, on constate une dégradation de l'enveloppe du bâtiment. Les ouvertures et châssis vitrés sont en très mauvais état, des éclats de béton sont apparents sur l'ensemble des façades et les toitures connaissent des problèmes d'étanchéité. Des fissures apparaissent régulièrement sur les parois du bassin et certains aciers deviennent apparents et sont corrodés.

Dans ce cadre, il est souhaité que soit étudié un projet de restauration dont l'objectif est d'obtenir un bâtiment rénové, fonctionnel et tenant compte au maximum des normes et réglementations actuelles. Préalablement à l'étude du projet de restauration, un état des lieux précis de l'équipement doit être mené afin d'avoir une connaissance du bâtiment et de ses installations techniques.

I c. Sport

Le projet de rénovation thermique de la piscine olympique de Bréquigny est présenté dans la partie Réhabilitation énergétique des bâtiments.

Nouvelle piscine aqualudique s'intégrant dans le projet de renouvellement urbain du Quartier Politique de la Ville Villejean

La Ville de Rennes compte actuellement 6 piscines (dont deux réservées aux Accueils Collectifs de Mineurs) pour un total de 11 bassins avec une typologie d'usages différents. Cela équivaut à un ratio de surface de nage de 196 m² pour 10 000 habitants (contre 138 m² avant la mise en service du bassin nordique de Bréquigny) à Rennes.

Au niveau de la métropole, ce ratio passe à 146,3 m². La moyenne nationale est, quant à elle, de 200 m² pour 10 000 habitants.

Parallèlement, on constate que la fréquentation des piscines rennaises est en constante augmentation (augmentation des activités aquatiques en club ou hors structure, enseignement de la natation obligatoire pour les élèves du premier degré et progression de la démographie scolaire, demande croissante de l'École Municipale de Natation...), et les créneaux dédiés aux scolaires et étudiants sont saturés.

L'ensemble de ces éléments confirme la nécessité de continuer à résorber le déficit en surfaces de nage disponibles pour les Rennais et les habitants de la métropole.

Une analyse patrimoniale, technique, environnementale et fonctionnelle des piscines a relevé :

- Le fort niveau de vétusté de l'actuelle piscine de Villejean (1975), aussi très énergivore, qui nécessi-

terait des travaux de rénovation de très grande ampleur dont le coût d'opération serait trop important.

- Une sous-fréquentation annuelle de cette piscine existante notamment en période estivale du fait qu'elle n'est plus adaptée aux usages actuels (peu de multiplicité des pratiques).

- L'incapacité de la piscine à absorber intégralement les besoins de l'université malgré des créneaux grand public déjà réduits.

- À l'inverse, la piscine de Bréquigny arrive à saturation (à l'exception de quelques créneaux matinaux) malgré l'ouverture récente du bassin nordique. Certaines disciplines sportives pourraient être transférées vers un autre équipement, notamment ceux ne nécessitant pas de grande longueur ni profondeur de bassin.

En conclusion, la rénovation de l'actuelle piscine de Villejean étant trop onéreuse et son emplacement actuel est trop contraint pour une rénovation-extension, une nouvelle piscine sera construite sur un autre site du quartier prioritaire de Villejean, en lien avec le projet de requalification du Quartier politique de la Ville (QPV de Villejean) dans le cadre de l'ANRU et en favorisant l'utilisation du futur équipement par les élèves du collège Rosa Parks.

Équipement sportif intercommunal de Pacé

Le projet d'équipement aquatique intercommunal implanté sur la commune de Pacé et répondant aux besoins de 6 communes (La Chapelle-Thouarault, l'Hermitage, Le Rheu, Montgermont, Pacé, Saint-Gilles), soit 2 secteurs, est conduit en maîtrise d'ouvrage par le SIVU AquaOuest.

Cet équipement vise à répondre à 3 objectifs :

- Répondre à l'obligation légale d'apprentissage de la natation pour les enfants,

- Toucher un public le plus large possible,

- Réaliser un projet innovant et respectueux de l'environnement

L'équipement sera composé d'une partie aquatique couverte de 522m², d'un espace bien-être de 128 m², d'espaces extérieurs d'agrément et d'espaces extérieurs de stationnement.

Ce projet pourrait être financé dans le cadre de l'enveloppe régionale, à l'instar du financement affecté dans le passé pour la piscine de la Conterie à Chartres-de-Bretagne. Il bénéficie d'un financement du Département d'Ille et Vilaine à hauteur de 2,15 M€ au titre du contrat départemental de territoire 2017-2021.



Projet piscine Rennes Vilejean

6. LE CRÉMATORIUM DE VERN-SUR-SEICHE : EXTENSION ET ADAPTATION

À l'issue d'une enquête publique menée en 2017 sur l'installation du second appareil de crémation au Crématorium de Vern-sur-Seiche, Rennes Métropole s'est engagée à améliorer les conditions d'accès et de stationnement sur le site.

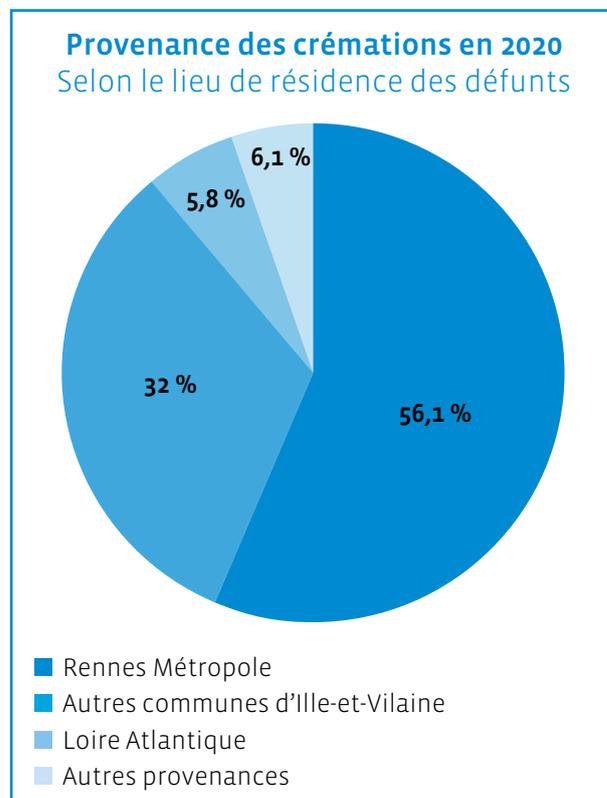
La commune de Vern-sur-Seiche a sollicité la réalisation d'une étude de mobilité du secteur et l'Association Crématiste d'Ille et Vilaine (ACIV) et la Ville ont demandé :

- De nouveaux aménagements sur les parkings situés près du Bois de Soeuvres.
- Des aménagements et déplacements sécurisés et plus aisés.
- Des liaisons douces.
- Un stationnement de meilleure qualité.

Aussi, Rennes Métropole a-t-elle acquis une parcelle de 2,7 ha au sud de l'équipement actuel. Les objectifs de l'opération sont :

- D'adapter le site à un besoin à long terme sur l'ensemble de l'emprise foncière, pouvant correspondre à une capacité de 2 000 crémations par an (à noter : entre 2016 et 2020, le nombre de crémations par an est passé de 900 à 1 400),
- D'apporter une solution pérenne pour améliorer les conditions d'accès et de stationnement sur le site du crématorium,
- De maintenir le principe de la « marche en avant » appliqué sur le site, que ce soit à l'intérieur du bâtiment lors de l'hommage aux défunts, ou à l'extérieur dans la circulation des véhicules et des personnes,
- De respecter et maintenir la qualité architecturale du site et son ambiance apaisante et sereine.

Le crématorium est un équipement qui rayonne au-delà du territoire métropolitain :



Les principaux éléments du programme sont les suivants :

- Réaménager et sécuriser le carrefour ex-RD 86 (étude jusqu'en phase AVP). Une étude mobilité sera réalisée au printemps 2022.
- Améliorer les conditions d'accès et de stationnement sur le site en portant la capacité de stationnement à 200 places.
- Créer un bâtiment de convivialité.
- Créer un espace de dispersion des cendres avec l'aide d'un artiste et en concertation avec le comité d'éthique.
- Créer un espace de cérémonie en extérieur.
- Réserver une emprise foncière pour un éventuel site cinéraire qui sera un aménagement paysagé dans un premier temps.
- Aménager un bureau à l'accueil du crématorium et réfléchir à l'espace dédié à la remise des urnes,
- Construire un espace de stockage à l'extérieur du bâtiment principal.
- Traiter le bassin ornemental en le mettant en valeur ou en le transformant.

Par ailleurs, des prescriptions techniques spécifiques ont été formulées avec pour objectif de préciser les attendus en termes de performance énergétique et environnementale. Ces prescriptions répondent aux intentions de la Ville de Rennes et Rennes Métropole en termes d'exemplarité et retranscrites aujourd'hui dans le Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC) de la Ville de Rennes et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Rennes Métropole.

Le projet retenu est construit comme une extension du bois de Soeuvres : il comportera une grande surface d'aménagements paysagers et de plantations. Seules les voies de circulation dédiées aux véhicules seront imperméables.

7. VALORISATION DE LA VILAINE AUX ABORDS DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

A l'occasion de la concertation Rennes 2030, menée en 2018, les Rennais et les Métropolitains se sont exprimés quant au devenir du parking existant au-dessus Vilaine, au cœur de Rennes, construit dans les années 1960. Les avis étaient alors partagés entre la suppression de l'ouvrage pour permettre de retrouver le fleuve, et la transformation de la dalle en un espace public réaménagé.

Un jury citoyen, composé de 30 personnes représentatives des habitants de la Ville et de la métropole, a été désigné pour réfléchir aux différents scénarii possibles. A l'issue de 6 mois d'ateliers réguliers, le jury citoyen a remis ses propositions de scénarii pour transformer le parking, les quais associés ainsi que la place de la République dans une logique de projet d'ensemble et a fait part de sa préférence pour un scénario d'aménagement qui supprime le parking Vilaine et rend le fleuve aux habitants.

Le projet défini consiste à :

- Démolir l'ensemble de l'ouvrage "parking Vilaine".
- Rénover la dalle et réaménager la place de la République.
- Intégrer au projet les interventions de maintenance à programmer sur les ouvrages conservés.
- Créer des équipements permettant d'accéder à l'eau, du type pontons (flottants ou non).
- Aménager les rives en un espace accueillant, apaisé, où l'on peut contempler l'eau, au moyen de jardins par exemple.
- Créer une nouvelle passerelle au-dessus de la Vilaine pour faciliter les connexions entre le nord et le sud du centre-ville.



- Pérenniser la vélorue aménagée transitoirement sur les quais nord.
- Conforter le site propre pour les bus sur les quais sud.
- Travailler les accroches du projet vers le Mail François Mitterrand à l'ouest et la place Pasteur à l'est.
- Intégrer dans le périmètre à réaménager les espaces publics aux abords du Palais du Commerce (qui doit être transformé suivant un calendrier concomitant) dans une logique de cohérence d'ensemble.
- Intégrer pleinement la rue du Pré-Botté dans le dispositif pour qu'elle ne soit plus l'arrière du Palais du Commerce (ouverture vers le sud).
- Désencombrer l'espace public pour restaurer les vues et les perspectives sur le fleuve.
- Proposer un traitement de sol permettant d'unifier les espaces tout en favorisant la lecture des différents usages.



Projet parking Vilaine sans dalle et sans passerelle - Rennes

Les enjeux et objectifs urbains associés à ce projet peuvent être résumés ainsi :

- Affirmer la position centrale et incontournable de la place de la République et des quais, au cœur de la Ville et de la Métropole
 - Redonner aux quais leur statut d'espace public majeur de Rennes, cœur de la vie républicaine
 - Conforter les continuités entre le Nord et le Sud du centre-ville
 - Restituer un accès à l'eau, et des usages sur et autour de l'eau
 - Développer une place de la République et une placette Joffre en relation avec le Palais du Commerce
- Ce projet sera financé dans le cadre des dépenses métropolitaines réalisées au titre de la compétence voirie.

AXE 6

DE NOUVELLES COOPÉRATIONS ENTRE NOS TERRITOIRES

Dans bien des domaines, les limites administratives ne répondent pas aux espaces vécus par les citoyens et peuvent être un frein à l'efficacité de l'action publique. C'est bien sûr le cas pour les mobilités, mais aussi pour les ressources nécessaires au développement de nos territoires respectifs (eau, énergie...) ou encore pour l'alimentation. Rennes Métropole favorisera toute démarche de coopération - et notamment celles qui associent les intercommunalités voisines - à travers une démarche de contractualisation avec l'État et les autres collectivités (Région, Département) reposant sur une gouvernance souple et agile, la prise en compte des atouts différenciés de chaque territoire et une animation reposant, selon les thèmes et projets, sur les EPCI ou les structures partenaires. En parallèle, les déplacements en train dans la métropole (rénovation des haltes SNCF, meilleures liaisons avec le réseau STAR, équipements vélo, optimisation de la Gare de Rennes avec le projet "deux trains sur une même voie"...) seront favorisés au bénéfice également des EPCI de l'aire urbaine élargie desservis par le réseau. La métropole soutient la Région et la SNCF dans le développement de l'offre ferroviaire vers les villes bretonnes et ligériennes via le projet Lignes Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL) et en particulier le projet de liaison nouvelle Rennes-Nantes inscrit dans le Pacte d'accessibilité pour la Bretagne avec Paris et aussi avec d'autres grandes villes européennes. L'image et le statut de Rennes ont ainsi profondément évolué depuis l'arrivée du TGV en 2017, coïncidant avec la nouvelle gare de Rennes et la réalisation de la ligne b du métro, qui dotent ainsi la métropole d'outils majeurs de l'intermodalité.

1- ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE

L'accessibilité du Grand Ouest, et notamment l'accessibilité ferroviaire, constitue un enjeu majeur de développement, de compétitivité et d'équilibre territorial pour la Bretagne et les Pays-de-la-Loire. L'amélioration du fonctionnement du nœud ferroviaire de Rennes, porte d'entrée de la Bretagne et de la diffusion du ferroviaire sur l'ensemble du territoire, et des axes Rennes-Brest, Rennes-Quimper et Rennes-Nantes est une condition nécessaire pour améliorer les performances de l'ensemble du réseau ferroviaire breton et ligérien. Les projets en cours, les réflexions initiées et les travaux engagés ces dernières années concourent tous à répondre à l'enjeu de développer la part modale du ferroviaire, qu'il s'agisse du trafic voyageurs ou du trafic de marchandises.

À cet égard, la proposition de la Commission européenne de prolonger le corridor Atlantique du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) de Nantes jusqu'à Brest en passant par Rennes et d'inscrire Rennes comme nœud urbain au réseau global constitue une opportunité forte pour appuyer les projets ferroviaires.

a. Le projet de lignes ferroviaires nouvelles (LNOBPL)

Le projet de « Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire » (LNOBPL), inscrit dans les Contrats de Plan État-Région breton et ligérien 2015-2020, a pour objectif d'offrir aux régions Bretagne et Pays de la Loire, aujourd'hui à l'écart des grands axes d'échanges européens, un réseau performant pour le long terme et de constituer un outil puissant de connexion vis-à-vis du territoire national et européen mais tout autant d'irrigation de son système urbain maillé.

Le grand projet LNOBPL vise ainsi à répondre à quatre objectifs :

- Améliorer l'accessibilité de la pointe bretonne – Brest et Quimper à 3h de Paris ;
- Rapprocher les deux capitales régionales Nantes et Rennes par une desserte rapide et cadencée ;

- Renforcer le réseau inter-villes et l'irrigation des territoires par un maillage de dessertes performantes ;
- Dégager des possibilités d'évolution à long terme du réseau en augmentant la capacité aux abords des deux métropoles ou les liaisons interrégionales et périurbaines mobilisent les mêmes infrastructures.

Pour Rennes Métropole, l'objectif de desserte entre Rennes et Nantes est de tendre vers une liaison en moins d'une heure et un niveau de desserte d'une liaison par heure et d'une par demi-heure aux heures de pointe.

Ce projet contribuera également à l'amélioration de la performance du système ferroviaire en permettant la séparation des flux rapides (nationaux et régionaux) et périurbains, ainsi qu'à rapprocher au maximum les deux métropoles bretonnes et, plus largement, la plupart des villes moyennes de Bretagne qui sont irriguées par le réseau ferroviaire.

Par lettre du 21 février 2020, le secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, chargé des transports, a demandé à SNCF Réseau de lancer les études préliminaires.

Cette décision ministérielle a conduit les partenaires à engager en 2020 une convention relative au financement de la 1ère phase des études préliminaires visant à :

- Actualiser le socle des études réalisées.
- Décrire la trajectoire d'amélioration graduelle de l'axe Nantes - Rennes - Bretagne Sud.
- Construire le schéma directeur de l'axe Rennes - Brest.

Le coût de cette phase d'études, d'une durée de 18 mois, est estimé à 2 820 000 € courants HT avec une participation de Rennes Métropole de 73 047,62 €. L'État, au titre du CPER, s'est engagé à une participation à hauteur de 657 421,73 €.

Parallèlement, les partenaires du projet LNOBPL ont engagé un dialogue territorial, mené fin 2021/début 2022, afin d'échanger avec les élus et acteurs des territoires concernés, faire connaître le projet et au final enrichir la feuille de route du projet. 890 contributions ont été formulées à cette occasion.

Un accord d'orientation stratégique État-Région visant à initier des études préliminaires sur les aménagements retenus (dans l'optique de les amener ensuite, au-delà de 2022, vers une déclaration d'utilité publique) en signant une nouvelle convention de financement (d'environ 15 M€) est attendu avant fin 2022.

Engagement de l'État et de la Région dans le cadre du futur CPER à poursuivre les actions visant à concrétiser l'objectif de relier la pointe bretonne à Rennes en 1h30 et à Paris en 3h.

b. L'amélioration du nœud ferroviaire de Rennes

Un programme de désaturation de la gare de Rennes a été réalisé entre 2015 et 2018, visant à réaliser des aménagements en vue de répondre aux enjeux d'augmentation du trafic. En outre, dans le cadre du Contrat de Plan État - Région 2015-2020, une étude d'opportunité a été menée par SNCF Réseau visant à qualifier les aménagements nécessaires sur les 5 branches de l'étoile ferroviaire rennais et sur le nœud ferroviaire de Rennes pour permettre la mise en œuvre, à l'horizon 2030, de l'ensemble des besoins exprimés par les partenaires (SNCF, État, Région, Rennes Métropole).

Issu de ce programme, le projet « 2TMV » (2 trains sur une même voie) vise à sécuriser et fiabiliser la circulation des trains grâce à l'automatisation du processus de réception/départ des trains sur un même quai. Ce nouveau système de signalisation ferroviaire doit entrer en service en 2023. Rennes sera le premier territoire français à bénéficier de ce système qui doit permettre, grâce à l'automatisation, des gains de sécurisation et de fiabilité dans la circulation des trains, avec en conséquence un gain de temps estimé entre 50 et 90 secondes pour l'ensemble des circulations ferroviaires concernées par une occupation double des quais.

La réalisation de « 2TMV » a fait l'objet d'une convention financière signée en 2020 par l'État, la Région Bretagne, SNCF Réseau et Rennes Métropole.

En parallèle, ces mêmes partenaires ont engagé, en 2020, une étude complémentaire relative à l'élaboration du schéma directeur du nœud ferroviaire rennais, qui doit permettre de préciser et de consolider la nature et le coût des actions, l'étude d'opportunité ayant conclu à l'impossibilité de répondre aux augmentations de trafic projetées sans intervention lourde sur les infrastructures ferroviaires.

Cette étude complémentaire a pour objectif de préciser les capacités de l'infrastructure actuelle à absorber les augmentations de trafic attendues et à proposer des pistes d'améliorations et/ou d'aménagements à différents horizons temporels. Elle a été conduite en articulation avec une étude prospective sur les besoins TER menée par la Région Bretagne.

Le comité de pilotage du 9 novembre 2021 a identifié un scénario préférentiel d'investissements échelonnés jusqu'à l'horizon 2040 sur le nœud ferroviaire rennais. Il reste à en définir plus précisément les conditions temporelles et financières de mise en œuvre, dans le cadre des futures contractualisations en matière de mobilités.

Accord d'orientation stratégique État-Région dans le cadre du CPER 2015-2022 : poursuite des réflexions sur le devenir du nœud ferroviaire de Rennes et des axes structurants Rennes-Brest et Rennes-Quimper, avec l'objectif de définir puis entamer les études des aménagements prioritaires de moyen/long terme ; cette action sera notamment financée par le plan de relance, dans le cadre du soutien pour le développement de services express métropolitains.

Préparation de la future contractualisation à partir de 2023 : abondement de 3,5 M€ des enveloppes consacrées aux études du nœud ferroviaire rennais.

c. Développer le fret ferroviaire

La mobilité des biens est un enjeu important du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Rennes Métropole, pour assurer l'approvisionnement de Rennes et de l'ensemble de la métropole dans de bonnes conditions, dans un contexte de développement fort du territoire. Qui plus est, le secteur du transport de marchandises, et plus particulièrement la logistique du « dernier kilomètre », représente une part importante de nuisances urbaines : pollution atmosphérique locale (dioxyde d'azote, particules fines) et régionales (émissions de Gaz à effet de serre), bruit, occupation de l'espace urbain...

Créer une dynamique d'entraînement des acteurs publics et privés vers une logistique urbaine plus durable est donc un objectif du PDU. La coordination des acteurs sur ce sujet a été engagée en 2021, à travers l'élaboration d'une charte de la logistique urbaine durable, associant l'ensemble des acteurs publics et privés de la logistique.

Dans ce cadre, le développement du fret ferroviaire apparaît comme un levier permettant de tendre vers une logistique plus durable. Plusieurs études sont envisagées par les différents partenaires visant à conforter la place du fret ferroviaire et son devenir sur le territoire métropolitain, dont le développement est également conditionné pour partie à la désaturation du nœud ferroviaire rennais :

- Étude sur la relocalisation du chantier de transport combiné de la plaine de Baud (200 K€).

- Étude générale conduite à l'échelle régionale sur le potentiel d'usage et de développement du fret en Bretagne, pour préciser les besoins d'investissements associés

Des financements pourront être recherchés dans le cadre de ce projet (Cf. Annexe financière).

Par ailleurs, l'État et la Région se sont engagés dans le cadre du futur CPER à placer l'enjeu de la logistique, les grands projets de pôles d'échanges multimodaux et de développement de transports collectifs, y compris dans les agglomérations, et en lien avec les espaces périurbains au cœur des discussions du CPER 2023-2027.

2- COOPÉRATIONS TERRITORIALES

Les pratiques quotidiennes des citoyens et des habitants de nos territoires font très largement fi des frontières administratives : travail, études, accès aux soins, consommation de biens et services...

Nombre d'enjeux essentiels à nos territoires ne peuvent en outre trouver une réponse pertinente qu'à travers une action collective, adaptée, partagée et complémentaire aux actions entreprises par les différents acteurs publics - seuls ou même les dispositifs contractuels ou institutionnels déjà existants.

a. Les mobilités, un champ de coopérations territoriales privilégié

Le dépassement des frontières administratives est d'autant plus vrai en ce qui concerne les mobilités quotidiennes, en particulier à l'échelle d'une aire urbaine comme celle de Rennes.

En 2017, Rennes Métropole signait avec l'État, la Région Bretagne et la Caisse des dépôts et consignations un Pacte métropolitain d'innovation, dédié aux mobilités intelligentes. Adossé à ce Pacte, un Contrat de coopération engageait la Métropole

dans une logique de coopération avec les territoires voisins.

Le Contrat de coopération associe les 10 intercommunalités de l'aire urbaine de Rennes et les 5 agglomérations de Redon, Vitré, Fougères, Saint-Malo et Dinan dans un programme d'études et d'expérimentations partagé et défini collégialement portant sur l'ensemble des enjeux de mobilité quotidienne de ce territoire de près d'un million d'habitants. Co-animé par la métropole et la Préfecture de Région, il associe la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et la Banque des territoires à ces travaux.

En novembre 2021 s'est tenu un séminaire de travail dans le cadre du Contrat de coopération avec les 16 EPCI de l'aire urbaine qui participent à cette démarche de coopération territoriale. Ce séminaire entendait mettre en lumière les interactions (mobilités, démographie, emploi, économie, ressources...) entre ces territoires, permettre l'expression de chacun quant à ses attentes et ses souhaits de coopération territoriales et confirmer l'intérêt de jouer collectivement et de manière coordonnée pour relever les enjeux actuels.



Séminaire de travail contrat de coopération 3ème édition novembre 2021

Les intercommunalités participant au Contrat de coopération ont identifié un premier programme d'actions et d'études visant à prolonger les travaux engagés depuis 2017 sur le sujet des mobilités :

- Développer une ingénierie partagée de la mobilité, à travers un programme d'études et d'expérimentations devant permettre de mettre en commun et de traduire de manière concrète sur le périmètre des EPCI volontaires différentes actions ayant trait aux thématiques travaillées au sein du « contrat de coopération » : covoiturage du quotidien et en milieu rural, continuités cyclables, partage de la voirie au profit des mobilités actives...
- Promouvoir une mobilité inclusive, en développant des solutions de mobilité permettant de répondre aux besoins de déplacement des personnes en recherche d'emploi privées de solutions alternatives à la voiture individuelle (éloignement entre le lieu de travail et de domicile, horaires décalés...) et plus largement aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, notamment dans l'accès aux services et équipements publics, de santé, commerces...
- Agir en faveur de la décarbonation de nos mobilités, enjeu auquel doivent faire face l'ensemble de nos territoires, en favorisant le développement de sources d'avitaillement d'énergies bas-carbone et en confortant les projets de filières de production, par exemple sur l'hydrogène vert.
- Conforter la mobilité servicielle, afin de simplifier l'accès aux offres de solutions de mobilité alternatives à la voiture solo (bus, car, métro, train, vélos en libre-service, autopartage...).
- Accompagner les changements de comportements, en développant un plan d'actions en faveur notamment du covoiturage de proximité et des actions de communication conjointes menées de manière coordonnée sur l'ensemble du territoire des intercommunalités partenaires.
- Développer une politique temporelle de la mobilité, en agissant sur les rythmes de vie et les usages afin de réduire les déplacements en heure de pointe et de lutter contre la congestion automobile. La promotion du télétravail (notamment en heures de pointe) et des espaces de coworking constituent notamment des leviers majeurs et participent d'un aménagement équilibré du territoire.

Des financements pourront être recherchés dans le cadre de ce projet (Cf. Annexe financière).

b. Tendre vers "l'alliance des territoires"

Le partenariat engagé depuis 2017 à travers le Contrat de coopération sur le champ des mobilités a traduit la pertinence et l'intérêt partagé à développer de nouveaux champs coopératifs entre la métropole et les intercommunalités de son aire urbaine. Interdépendants, les territoires de l'aire urbaine forment en effet un véritable système territorial.

L'aménagement et le développement économique des territoires, les transitions écologiques et environnementales ou encore la promotion touristique constituent de nouveaux champs de coopérations territoriales que les intercommunalités de l'aire urbaine de Rennes entendent travailler ensemble, et en articulation avec les démarches déjà initiées par les différents acteurs publics.

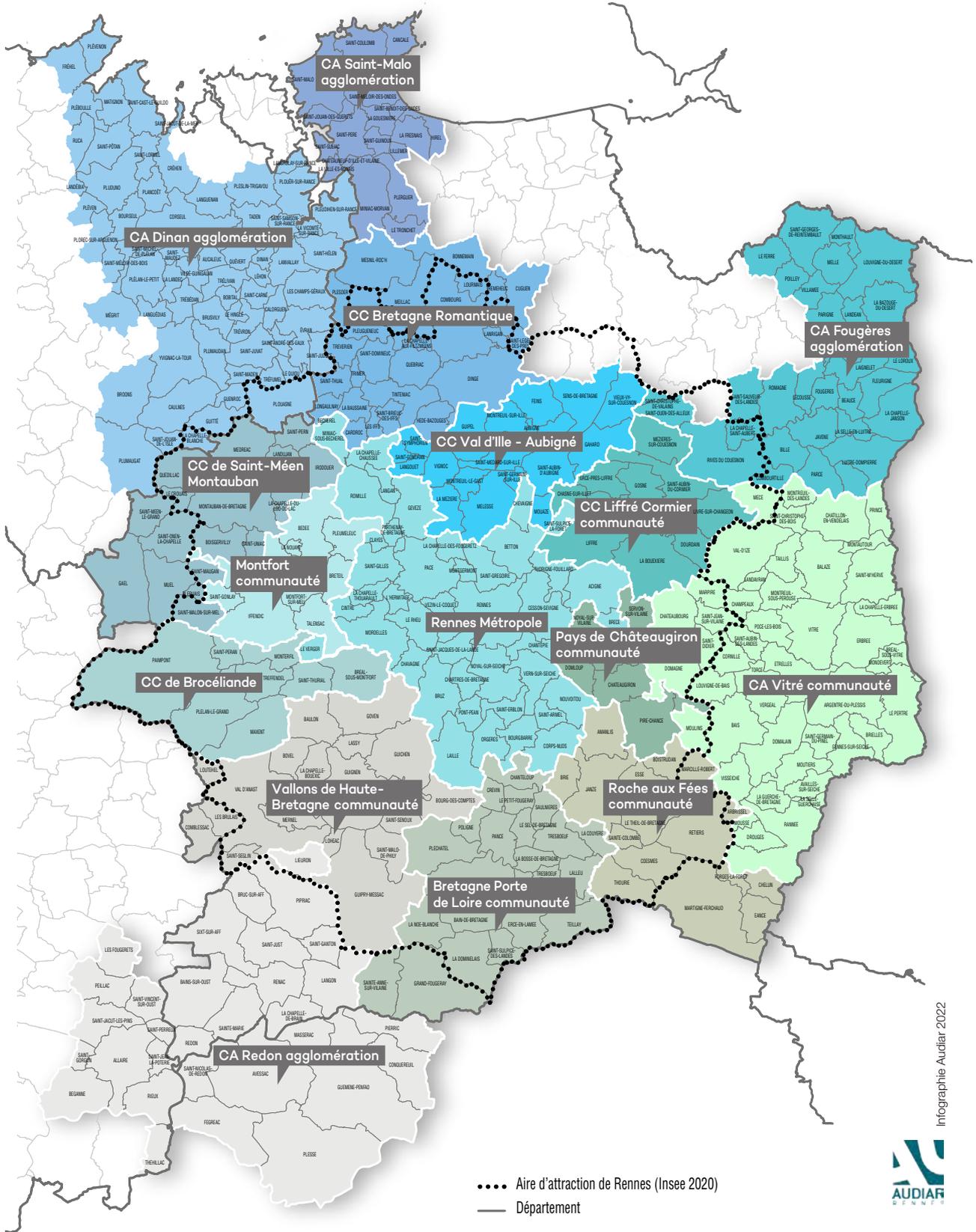
Le 4 octobre 2022, les 16 intercommunalités du bassin de vie de Rennes ont confirmé leur engagement dans un nouveau Contrat de Coopération, autour d'une nouvelle feuille de route établie de concert. Autour de quatre thématiques - mobilités, transitions écologiques, développement économique, tourisme - ce Contrat de coopération précise le champ des coopérations, les actions prioritaires à engager et les projets à investiguer : les problématiques relatives à ces différents enjeux dépassent très souvent les frontières politico-administratives des collectivités, quelles que soient leurs dimensions.

Cette démarche inédite traduit l'ambition de ces territoires de travailler plus étroitement ensemble pour relever les défis auxquels ils sont collectivement confrontés. Animé par Rennes Métropole et l'État, le Contrat de coopération associe Rennes Métropole, les agglomérations de Saint-Malo, Redon, Fougères, Vitré et Dinan et les communautés de communes de Bretagne Romantique, Val d'Ille-Aubigné, Liffré Cormier Communauté, Pays de Chateaugiron Communauté, Roche aux Fées Communauté, Bretagne Porte de Loire Communauté, Vallons de Haute Bretagne Communauté, Communauté de communes de Brocéliande, Montfort Communauté et Communauté de communes de Saint-Méen Montauban.

Une démarche d'alliance des territoires qui bénéficie en outre d'une enveloppe financière dédiée, issue du CMRTE et inscrite dans le CPER, allouée par la Région Bretagne et l'Etat (500 k€ chacun). Par ailleurs, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine sont également pleinement associés aux instances de travail du Contrat de coopération.

Des financements pourront être recherchés dans le cadre de ce projet.

PÉRIMÈTRE DU CONTRAT DE COOPERATION



Infographie Audiar 2022



MODALITÉS

Modalités de mise en œuvre financière

Les engagements financiers du CMRTE font l'objet d'une annexe financière qui sera mise à jour à échéance annuelle. Ils n'épuisent pas l'ensemble des relations, dont les relations financières, qui lient l'État et Rennes Métropole.

Le CMRTE traite prioritairement des grands projets d'intérêts national et régional déployés sur le territoire de la métropole.

La gouvernance

Un Comité de pilotage restreint, sous la coprésidence des signataires du CMRTE (Présidente de Rennes Métropole ou son représentant, Préfet de Région ou son représentant, Président de la Région ou son représentant, Président du Département ou son représentant), se réunira à minima 2 fois par an.

Ce comité est chargé :

- D'évaluer l'avancement du contrat et son exécution.
- De procéder à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter pour sa mise en œuvre.

Des Comités techniques, dans un format plus large, se réuniront deux fois par an et autant que de besoin pour faire vivre le CMRTE mais aussi les contractualisations et programmes auxquels il fait référence.

Les comités techniques sont chargés de :

- Suivre l'avancement technique et financier du CRTE.
- Rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

La communication

Les signataires du CMRTE s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des enjeux et projets du CMRTE et des ambitions du plan de relance. Ils contribuent ainsi à permettre à nos concitoyens de mesurer l'avancée concrète de cette ambition collective.

Pour chacun des projets inscrits dans le cadre du plan de relance, et financés par l'État, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo « France relance » et respectera la charte graphique nationale définie par le Service d'information du Gouvernement (SIG). Tous les supports de communication ou d'information autour des mesures et projets financés par le plan

de relance seront siglés ainsi, et notamment les panneaux de chantier.

Les prescriptions requises par les autres sources de financement (notamment les fonds européens) seront également prises en compte.

Suivi et évaluation du CMRTE

L'annexe financière, régulièrement actualisée, servira de support au suivi des actions.

Les fiches projets détenues par les services de Rennes Métropole constitueront un outil de suivi des projets complémentaire à l'annexe.

Entrée en vigueur et durée du CMRTE

L'entrée en vigueur du CMRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Évolution et mise à jour du CMRTE

Le CMRTE est évolutif. Le corps du CMRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CMRTE et après avis du comité de pilotage.

Résiliation du CMRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CMRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.

FAIT EN 4 EXEMPLAIRES À RENNES, LE 12 FEV. 2024

Pour l'État

Le Préfet de Région



Pour la Région Bretagne

Le Président



Pour le Département d'Ille et Vilaine

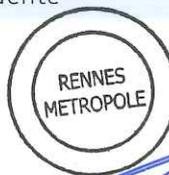
Le Président



Jean-Luc CHENUT

Pour Rennes Métropole

La Présidente



Document conçu par Rennes Métropole
Graphisme : studio graphique La Manivelle - Rennes
Mise en page : Imprimerie Rennes Métropole
Janvier 2023 - réf. : 22_95380



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage / Avec le Fonds européen
de développement régional
en Bretagne

Rennes Métropole

Hôtel de Rennes Métropole

4, avenue Henri-Fréville

CS 20723

35207 Rennes Cedex 2

Tél. 02 99 86 60 60

Fax 02 99 86 61 61

www.metropole.rennes.fr